



Protection et Conservation du Patrimoine Culturel en Méditerranée

UNE RESPONSABILITÉ COMMUNE

ACTES DU FORUM

LIMASSOL, CHYPRE - 22-23 NOVEMBRE 2012



Ordre Souverain de Malte



République de Chypre



Cyprus Presidency
of the Council
of the European Union



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

*Forum organisé par le Ministère des Affaires étrangères de la République de Chypre
et la Chancellerie de l'Ordre Souverain Militaire Hospitalier
de Saint-Jean de Jérusalem de Rhodes et de Malte,
en collaboration avec l'UNESCO et la Commission européenne,
avec l'appui et le soutien financier de la Fondation Française de l'Ordre de Malte,
ainsi que l'aide de la Fondation Futur 21.*

Protection et Conservation du Patrimoine Culturel en Méditerranée

UNE RESPONSABILITÉ COMMUNE

ACTES DU FORUM

LIMASSOL, CHYPRE - 22 & 23 NOVEMBRE 2012

PROTECTION ET CONSERVATION DU PATRIMOINE CULTUREL EN MEDITERRANÉE

ACTES DU FORUM DE CHYPRE



FORUM DE CHYPRE – 22 & 23 NOVEMBRE 2012

La Méditerranée est considérée comme le « berceau de la civilisation occidentale ». Le long de ses côtes, elle comporte aujourd'hui 20 pays et territoires, plus de 20 langues ainsi que les trois religions monothéistes. S'il est un endroit au monde où le dialogue interculturel a une importance cruciale, il s'agit de la Méditerranée. Cette région est dotée d'une richesse historique et culturelle unique au monde.

Cependant, ces dernières années, le patrimoine culturel, les lieux sacrés, les monuments de valeur ont été attaqués, endommagés ou détruits. Les gouvernements et les autorités politiques, les organisations internationales et la société civile de même que les forces armées se doivent d'agir en vue d'une meilleure protection du patrimoine culturel et religieux universel.

C'est dans cet esprit que le ministère des Affaires étrangères de la République de Chypre et la Chancellerie de l'Ordre Souverain de Malte, en collaboration avec l'UNESCO et la Commission européenne, ont organisé le Forum de Chypre à l'occasion de la Présidence chypriote du Conseil de l'Union européenne, sur le thème de :

La Protection et la Conservation du Patrimoine Culturel en Méditerranée : Une Responsabilité Commune

Cet échange d'expériences et d'idées durant deux jours a pour but de permettre aux États méditerranéens et aux communautés de dégager certains principes communs, afin de protéger et de promouvoir le patrimoine culturel universel.



Erato KOZAKOU-MARKOULLIS
Ministre des Affaires étrangères
de la République de Chypre



Jean-Pierre MAZERY
Grand Chancelier de l'Ordre Souverain
de Malte et Président de la Fondation
Française de l'Ordre de Malte

CARTE DES PAYS ou les Chevaliers de S^tJean de Jerusalem ont porté leurs armes Dressée pour l'Intelligence d



SOMMAIRE

Jeudi 22 novembre 2012

OUVERTURE.....P.17

- **S. Exc. George IACOVOU**, commissaire auprès du Président de la République de Chypre, ancien ministre des Affaires étrangères
- **S. Exc. Mgr CHRISTOFOROS**, évêque de Karpas, représentant Sa Béatitudo CHRYSOSTOMOS II, archevêque de Chypre
- **S.Exc. Jean-Pierre MAZERY**, grand Chancelier de l'Ordre de Souverain de Malte
- **Christian MANHART**, responsable de la Section des musées et de la créativité à l'UNESCO
- **Jean-Claude THÉBAULT**, directeur général du Bureau des conseillers de la politique européenne (BEPA) de la Commission européenne

INTRODUCTION.....P.31

- **Mgr Marcelo SANCHEZ SORONDO**, chancelier de l'Académie pontificale des sciences et de l'Académie pontificale des sciences sociales

Table ronde 1 :

L'IMPACT DES CATASTROPHES NATURELLES ET DES CONFLITS SUR LE PATRIMOINE CULTURELP.41

- *Modérateur* : **Prof. Mounir BOUCHENAKI**, conseiller de l'UNESCO, ancien directeur général du Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM)
- **Christian MANHART**, responsable de la Section des musées et de la créativité à l'UNESCO
- **Dr Maria HADJICOSTI**, directrice du Département des antiquités de la République de Chypre
- **Dr Hayet GUETTAT GUERMAZI**, directrice du programme de sauvegarde du patrimoine, Organisation arabe pour l'éducation, la culture et les sciences (ALESCO)
- **Prof. Rohit JIGYASU**, président du Comité international sur la préparation aux risques au Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS)
- **Julien ANFRUNS**, directeur général du Conseil international des musées (ICOM), Président du Comité international du Bouclier bleu

Table ronde 2 :

NOUVELLES PERSPECTIVES POUR LE PATRIMOINE CULTUREL À LA LUMIÈRE DU PRINTEMPS ARABEP.67

- *Modérateur* : **Paul DUJARDIN**, directeur général artistique du Palais des Beaux-Arts, Bruxelles
- *Modératrice* : **Mona KHAZINDAR**, directrice générale de l'Institut du Monde Arabe, Paris
- **S. Exc. James MORAN**, ambassadeur, chef de la Délégation de l'Union européenne auprès de la République Arabe d'Égypte
- **S. Exc. Frédéric GRASSET**, ambassadeur de l'Ordre Souverain de Malte auprès du Royaume du Maroc, ancien ambassadeur de France
- **Prof. Mounir BOUCHENAKI**, conseiller de l'UNESCO, ancien directeur général de l'ICCROM

Vendredi 23 novembre 2012

Table ronde 3 :

LES THÈMES SPÉCIFIQUES DU PATRIMOINE SACRÉ P.89

- *Modérateur* : **Prof. Silvio FERRARI**, Université de Milan, coordinateur du projet des lieux sacrés et du dialogue interculturel de l'Ordre de Malte
- **Prof. Gerhard ROBBERS**, Université de Trèves, président du Congrès allemand de l'Eglise protestante
- **Mgr José Manuel DEL RIO CARRASCO**, sous-secrétaire de la Commission pontificale pour le patrimoine culturel de l'Eglise
- **Prof. Ismini KRIARI**, vice-recteur de l'Université des sciences sociales et politiques de Panteion, Athènes
- **Marina ZLOBINA**, secrétaire générale adjointe de la Commission nationale ukrainienne pour l'UNESCO
- **R.P. Savvas HADJIONAS**, secrétaire du Comité synodal pour les monuments de l'Eglise de Chypre

Table ronde 4 :

LA RESPONSABILITÉ DES PRINCIPAUX ACTEURS INSTITUTIONNELS SUR LA CONSERVATION DU PATRIMOINE CULTUREL DANS LE CONTEXTE DE LA CRISE ÉCONOMIQUE P.113

- *Modérateur* : **Christian MANHART**, responsable de la Section des musées et de la créativité à l'UNESCO
- **Jean-Claude THÉBAULT**, directeur général du Bureau des conseillers de la politique européenne (BEPA) de la Commission européenne
- **Miguel PALACIO**, représentant du Département des affaires ecclésiastiques extérieures de l'Eglise orthodoxe russe
- **S. Exc. Alfredo BASTIANELLI**, ambassadeur de la République italienne auprès de la République de Chypre
- **Francesco SIRAVO**, Fonds de l'Aga Khan pour la culture, programme des cités historiques

SYNTHÈSEP.135

- **S.Exc. Pierre MOREL**, ancien ambassadeur de France

CONCLUSIONS DE LA JOURNÉEP.147

- **S.Exc. Dr Erato KOZAKOU-MARCOULLIS**, ministre des Affaires étrangères de la République de Chypre
- **S.Exc. Jean-Pierre MAZERY**, grand Chancelier de l'Ordre Souverain de Malte

Jeudi 22 novembre 2012

OUVERTURE

- **S.Exc. George IACOVOU**
Commissaire auprès du Président de la République de Chypre, ancien ministre des Affaires étrangères
- **S.Exc. Mgr CHRISTOFOROS**
Evêque de Karpas, représentant Sa Béatitude CHRYSOSTOMOS II, archevêque de Chypre
- **S.Exc. Jean-Pierre MAZERY**
Grand Chancelier de l'Ordre Souverain de Malte
- **Christian MANHART**
Responsable de la Section des musées et de la créativité à l'UNESCO
- **Jean-Claude THÉBAULT ¹**
Directeur général du Bureau des conseillers de la politique européenne (BEPA) de la Commission européenne

¹ - Auteur: Jean-Claude THÉBAULT, Bureau des conseillers de politique européenne (BEPA),
© Union européenne, 2012.

Les avis exprimés dans ce document autorisé sont ceux de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement la position de l'Union européenne.



S.Exc. George IACOVOU, commissaire auprès du Président de la République de Chypre, ancien ministre des Affaires étrangères

C'est avec grand plaisir que je m'exprime à l'ouverture de cette conférence internationale organisée conjointement par l'Ordre Souverain de Malte, la Commission européenne, l'UNESCO et le ministère des Affaires étrangères de Chypre.

Le thème choisi, celui de la responsabilité commune pour le patrimoine culturel de la région méditerranéenne est l'un de ceux qui nous préoccupe tous. Il est très encourageant de voir ici réunis, en dépit des nombreux problèmes que nous connaissons – la crise économique et financière, l'instabilité financière et les conflits en Méditerranée – le grand nombre de ceux qui ont accepté de venir de consacrer du temps à notre discussions commune. Ceci est un élément très encourageant.

L'organisation de ce Forum par l'Ordre Souverain de Malte, qui poursuit inlassablement son œuvre humanitaire, prouve l'intérêt que l'Ordre porte à la culture et aux civilisations. Qu'il en soit remercié. C'est un honneur pour nous que d'être les hôtes d'un Ordre si ancien qui a déjà dix siècles d'existence. Vers la fin du XIII^e siècle, l'Ordre religieux et militaire des Chevaliers de Saint-Jean, comme on l'appelait à l'époque, a transféré son siège de la Terre sainte à Limassol à Chypre, au château de Kolossi. Je rappellerai que Chypre a souvent, dans les moments difficiles de l'histoire, offert l'hospitalité aux personnes qui devaient abandonner leur terre. Bien que l'Ordre ait transporté son siège administratif à Rhodes, en 1410, Kolossi est resté un centre de puissante administration militaire connu comme « la Commanderie ».

Les mers bleues et la brillante lumière de la Méditerranée baignent le destin de ceux qui vivent autour du bassin, facilitant les contacts et les échanges, donnant naissance à un dialogue interculturel, promouvant les valeurs telles que l'acceptation de la diversité et du multiculturalisme, la tolérance, la création artistique et la synthèse. Ce sont ces valeurs importantes de la civilisation européenne que nous devons préserver et protéger pour l'avenir.

Chypre déploie tous ses efforts pour jouer un rôle de stabilité dans la région. Les excellentes relations que nous avons avec les pays voisins sont appuyées sur le respect et le bénéfice mutuel et démontrent notre appui permanent aux valeurs de l'Union européenne. Je vous promets que nous continuerons à déployer tous nos efforts pour rechercher la stabilité et consolider la paix dans la région.

La République de Chypre a un intérêt bien particulier à la protection du patrimoine culturel et religieux, celui de l'île, comme celui de toute la région méditerranéenne.

Malheureusement, l'occupation continue de plus d'un tiers de l'île de Chypre par les troupes d'occupation turques et les pillages systématiques des lieux de notre patrimoine culturel, religieux et historique continuent, et dans beaucoup de cas cela n'est pas réversible. La contribution de tous est extrêmement importante pour pouvoir mettre fin à cette destruction de nos biens et monuments culturels dans la région occupée ainsi que pour prévenir des situations semblables dans la zone méditerranéenne, surtout dans cette période d'instabilité et de troubles.

Je suis certain qu'avec la contribution de vous tous dans le cadre d'un dialogue de bonne volonté, cette conférence peut être un point de repère pour les efforts que nous déployons pour protéger, préserver et conserver nos patrimoines culturels aussi bien que pour promouvoir les forums internationaux de législation beaucoup plus stricte et leur mise en vigueur pratique. C'est un domaine où nous avons, apparemment, un peu de retard. Permettez-moi donc de vous souhaiter un grand succès aux délibérations de votre séminaire et un séjour agréable sur l'île de Chypre.

S.Exc. Mgr CHRISTOFOROS, évêque de Karpas, représentant Sa Béatitude CHRYSTOMOS II, archevêque de Chypre

Au nom de Sa Béatitude l'Archevêque de Chypre, Monseigneur Chrysostomos II, je voudrais transmettre l'allocution suivante à votre conférence qui a pour thème « *La prévention et la conservation du patrimoine culturel en Méditerranée : une responsabilité commune* ».

Le sort du patrimoine culturel et religieux dans la zone occupée de Chypre

Les monuments de notre patrimoine culturel et religieux constituent des exemples de la tradition de notre culture. Ces monuments sont le pilier central de notre parcours historique de par les siècles, ils indiquent les perceptions et le niveau de notre peuple au cours des âges. Ces monuments font partie intégrante de notre identité culturelle et religieuse. En conséquence, la destruction, le pillage, aussi bien que l'abandon de ces biens et leur trafic illicite sont une violation de notre identité culturelle et religieuse car ces éléments constituent l'essence de notre âme. Ce sont des preuves de notre existence et ce sont des exemples de notre identité en tant que grecs orthodoxes chrétiens de Chypre. Ils signent notre présence et notre existence sur cette terre sans lesquels des centaines d'années d'histoire ne pourraient être considérées comme complètes. Il n'y a nul doute que l'invasion barbare turque de 1974, au-delà de la violation du droit international et malgré l'occupation qui dure jusqu'à aujourd'hui et les milliers de réfugiés, de portés dis-

parus, les larmes, les pillages, les destructions, les catastrophes, cette invasion a donné la possibilité aux voleurs et trafiquants illicites d'antiquité, avec l'aide des troupes des forces d'occupation, de continuer à piller les monuments de Chypre - ces monuments qui prouvent le côté hellénistique de notre île et démontrent la présence chrétienne de près de 2000 ans sur notre terre.

C'est avec tristesse que nous voyons plus de 550 lieux religieux ou monuments sacrés restés dans les mains des Turcs subir des destructions de la part du régime illégal soutenu par la Turquie et les troupes d'occupation. Les monuments qui n'ont pas été pillés subissent les dégradations du temps. S'ils ne sont pas très bientôt préservés, ils seront perdus. Certains ont déjà disparu, se sont effondrés ou ont été démolis, d'autres ont été transformés en Mosquées. Les tombes sacrées de nos ancêtres ne sont plus là, victimes des occupants qui les ont détruites. Le résultat de ces destructions et de ces pillages est qu'un grand nombre d'œuvres d'art, reliques, icônes, etc. ont été volées et vendues illicitement à l'étranger. Des mosaïques et des peintures murales de grande valeur ont été prélevées par des voleurs sans scrupules et ont quitté le pays. Très souvent, ces actes de vandalisme sont pratiqués de manière si violente qu'une grande partie des murs est détruite pour toujours.

L'Eglise de Chypre a travaillé avec acharnement durant toutes ces années. Nous avons pu rapatrier un petit nombre des icônes et les mosaïques bien connues de Kanakaria en 1991.

Nos efforts ont culminé avec le retour récent des fresques de l'église de Saint Euphemianos de Lysi par la Fondation Menil, de Houston au Texas. Elles avaient été exportées en contrebande du village occupé de Lysi.

Nous poursuivons nos efforts et notre lutte pour récupérer pour notre pays tous les trésors et les œuvres de notre patrimoine culturel et religieux dans quelque partie du monde qu'ils se trouvent. Nous condamnons avec force les efforts déployés par les forces d'occupation pour détruire ou altérer nos monuments. Nous demandons aux peuples civilisés, en Europe, aux Etats-Unis, d'exercer toute leur influence sur la Turquie pour que soit restaurée notre liberté religieuse dans la partie occupée et pour protéger et mettre fin au pillage de nos monuments. A notre sens, ceci ne sera possible qu'avec le retrait de toutes les forces d'occupation et de tous les colons. Nous remercions les agences compétentes de la république de Chypre qui inventorient et répertorient méthodiquement nos monuments religieux et culturels chypriotes sur l'île et à l'étranger, contribuant ainsi à leur protection et à leur retour.

En conclusion, je voudrais féliciter le ministère des Affaires étrangères et l'Ordre Souverain de Malte pour leur initiative d'organiser cette conférence. Nous aime-

rions remercier également les participants et exprimer la certitude que leur présence sera bénéfique car elle va permettre d'échanger les savoirs et les expériences pour promouvoir la protection des trésors religieux et culturels. Nous souhaitons un grand succès à cette rencontre. Que Dieu vous bénisse.

L'entrave à la liberté de religion

Si vous me permettez un mot personnel, en tant qu'évêque de la région de Karpas, je voudrais vous faire part d'un grave problème auquel je suis confronté.

Karpas, c'est la péninsule du Nord-Est occupée, seul endroit où vivent encore 350 chypriotes grecs orthodoxes chrétiens enclavés dont je suis le pasteur. Jusqu'au mois de mars 2012, les forces d'occupation me permettaient de me rendre dans la région et de participer à la messe sans avoir le droit de la célébrer ni de prêcher l'Évangile.

Depuis mars, sans aucune raison, je me suis vu interdire d'aller à Karpas. Malgré les efforts par l'intermédiaire du gouvernement, des Nations unies et même du Vatican et d'autres autorités, nous n'avons obtenu aucun résultat. Comprenez ma peine et ma tristesse de ne plus pouvoir, en tant que prêtre ou évêque, être auprès de mes ouailles qui souffrent sous la férule de l'occupation turque. Je ne peux être aux côtés de mes fidèles pour les consoler, les guider, et leur inspirer l'espoir de rester là jusqu'au jour du retour de la liberté. Si vous pouvez m'aider pour mettre fin à cette injustice, à cette violation de ma liberté religieuse, à cette impossibilité d'être libre chez moi, d'y avoir le droit de libre circulation, de libre accès à mes fidèles, si vous pouvez y contribuer, ce serait un soutien extrêmement important de la part de votre forum. Je vous remercie.

S.Exc. Jean-Pierre MAZERY, *grand Chancelier de l'Ordre Souverain de Malte*

Merci Eminence. Nous sommes tous conscients des entraves à la liberté de religion qui est attaquée partout dans le monde, en particulier, mais pas seulement, en ce qui concerne les chrétiens. C'est le thème de ces deux demi-journées que nous allons passer chez vous, à Limassol.

Il est prévu que le grand Chancelier de l'Ordre de Malte s'exprime sur ce thème. Je prononcerai ce discours en anglais car nous avons préparé l'ensemble des documents dans cette langue, le grand maître de l'Ordre étant lui-même Anglais. Il y avait de ma part une responsabilité morale de le prononcer dans cette langue. Je suis heureux de savoir que le représentant de la Commission européenne qui prendra la parole tout à l'heure, Jean-Claude Thébaud, le fera en français.

J'aimerais exprimer notre gratitude au Président de la République de Chypre, au Gouvernement de la République de Chypre, représentés par Son Excellence Vassos Shiarly et Monsieur Iacovou pour avoir organisé ici à Limassol la première rencontre du Forum de Chypre qui a lieu à l'occasion de la Présidence du Conseil de l'Union européenne par Chypre.

Le thème que nous avons choisi de traiter, « *La protection et la conservation du patrimoine culturel de la région méditerranéenne* », s'intègre précisément dans le cadre de la quatrième priorité que Chypre a établi pour sa présidence de l'Union européenne. C'est-à-dire le développement des relations avec les pays de la Méditerranée, avec l'objectif de porter une attention particulière à la dimension Sud de la politique européenne de voisinage.

Malheureusement, au cours des récentes années, le patrimoine culturel, les lieux saints ou sacrés, les monuments de culte, ont été attaqués, pillés ou détruits. Les autorités politiques avec les organisations internationales et la société civile ont tous et toutes la responsabilité et l'obligation politique de sauvegarder le patrimoine culturel et de contribuer au développement pacifique de la région.

L'Ordre de Malte et la protection du patrimoine religieux et culturel

Aujourd'hui, outre sa mission originale au service des pauvres et des malades, l'Ordre de Malte a entrepris de contribuer à la protection de ce patrimoine universel, dans le but de maintenir le caractère multiculturel et multireligieux de la Méditerranée tout en promouvant la paix et la stabilité dans la région. C'est avec cette intention, et fort des liens anciens qui rapprochent l'Ordre de Malte et l'île de Chypre, que le ministre des Affaires étrangères de la République de Chypre, l'Ordre de Malte, l'UNESCO et la Commission européenne ont décidé d'inaugurer un nouveau Forum à Chypre et de vouer sa première rencontre à ce sujet fondamental. L'idée d'organiser ce Forum sur la protection du patrimoine culturel de la Méditerranée est une excellente initiative du ministre des Affaires étrangères, Madame Kozakou-Marcoullis, que l'Ordre de Malte a partagée avec grand enthousiasme.

Je suis heureux de saluer les experts de haut niveau et les invités présents ici dans ce lieu historique qui est la toile de fond de notre discussion sur la région méditerranéenne.

C'est un plaisir d'accueillir Takis Hadjigeorgiou, membre du Parlement européen, et la délégation de la Commission européenne. C'est un plaisir d'accueillir la délégation de l'UNESCO et les organisations membres de la famille UNESCO et je

remercie leurs représentants pour leur participation à l'organisation de cette rencontre. Nous sommes très honorés d'accueillir les représentants de l'Eglise orthodoxe de Chypre, du patriarcat de la Russie et du Saint-Siège. En particulier, je tiens à remercier Monseigneur Sanchez Sorondo, Chancelier de l'Académie pontificale des sciences et de celle des sciences sociales à Rome, d'avoir accepté le défi d'introduire cette conférence, alors qu'il doit participer demain à une rencontre avec le Saint Père.

Ce travail à long terme sur la préservation du patrimoine culturel et religieux, qui est l'épisode le plus récent d'un projet ambitieux coordonné par le Professeur Silvio Ferrari de l'Université de Milan sur la protection des patrimoines culturels et religieux, peut se développer grâce à la contribution et au soutien de la Fondation Française de l'Ordre de Malte et de la Fondation Baldi de l'Ordre de Malte. Merci également à la Fondation Futur 21 pour ce forum.

Nous sommes confiants que l'échange d'idées et de connaissances pendant ces deux journées produiront des résultats importants pour les communautés de la Méditerranée, les Etats qui devraient adopter des principes et des règles communes pour la protection et la préservation de leur patrimoine culturel, comme cela a été écrit dans la déclaration finale proposée à cette Assemblée. Un projet de déclaration a, d'ores et déjà, été remis à chaque participant. Ce projet doit être étudié de près à partir des discussions qui vont avoir lieu. Vous êtes prié de remettre vos remarques et propositions d'amendements à l'ambassadeur Ugo Leone qui présentera demain le texte final de la déclaration afin de l'envoyer par la suite à tous les grands acteurs institutionnels majeurs et à tout homme de bonne volonté.

Je vous souhaite bonne chance et je tiens aussi à remercier les interprètes.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'UNESCO, Christian Manhart, directeur de la section des musées du département culturel de l'UNESCO.

Christian MANHART, responsable de la Section des musées et de la créativité à l'UNESCO

Messieurs les représentants de la République de Chypre, de l'Ordre Souverain de Malte, de l'Union européenne, de l'Académie pontificale des sciences, de l'ALEC-SO, de l'ICCROM, de l'ICOMOS, de l'ICOM et de toutes les autres remarquables institutions.

Excellences,

C'est un grand privilège pour moi que de représenter l'UNESCO dans cet important Forum pour la protection et la conservation du patrimoine culturel en Méditerranée. Je souhaite vous transmettre les plus cordiales félicitations au nom de Francesco Bandarin, sous-directeur général de l'UNESCO pour la Culture.

Je voudrais également saisir cette occasion pour saluer la collaboration continue, croissante et fructueuse entre l'UNESCO et l'Ordre Souverain de Malte, de même que le niveau élevé des personnalités et des experts distingués qui sont présents, en provenance de plusieurs pays et organisations. La présence de vous tous est une claire indication de la grande importance que la communauté internationale attribue à la préservation du patrimoine culturel.

Les principales conventions internationales pour la protection de la culture

La préservation du patrimoine culturel fait partie, à plein titre, des priorités de l'UNESCO, qui est la seule organisation des Nations Unies dotée d'un mandat concernant la culture. L'UNESCO, vous le savez, a élaboré un ensemble d'instruments juridiques dans le domaine de la culture. Permettez-moi de vous présenter brièvement ceux de ces instruments qui peuvent avoir une importance aux fins de notre réunion.

Encore sous l'effet causé par les conséquences dévastatrices de la Seconde Guerre mondiale et dans le contexte d'une conscience accrue de la nécessité de protéger le patrimoine en temps de guerre, la Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé fut adoptée à La Haye, Pays-Bas, en 1954. Ce traité international a introduit l'expression de "propriété culturelle" couvrant une catégorie exhaustive et homogène de biens mobiliers et immobiliers dignes de protection en raison de leur valeur culturelle unique. Ce patrimoine comprend les monuments et les sites d'architecture, d'art ou d'histoire, les sites archéologiques, les musées, les bibliothèques et les archives, les œuvres d'art, les manuscrits, les livres et autres objets d'intérêt artistique, historique ou archéologique.

Il était clair, toutefois, qu'il n'y avait pas les moyens nécessaires pour protéger tout le patrimoine dans le monde entier et qu'il fallait opérer un choix. Par conséquent, en 1972, la Conférence générale de l'UNESCO adopta la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel. Cet instrument concerne le patrimoine culturel et naturel "de valeur universelle exceptionnelle" et introduit également la notion de "patrimoine de l'humanité". À l'heure actuelle, 962 sites culturels, naturels ou mixtes de 157 États membres sont inscrits dans la Liste du patrimoine mondial. Chypre a trois sites inclus dans la Liste, à savoir Paphos, les églises peintes dans la région de Troodos et le site archéologique de Choirokoitia.

Je voudrais souligner que l'inscription dans la Liste du patrimoine mondial suit un processus totalement démocratique : 21 membres élus du Comité du Patrimoine mondial, représentant équitablement toutes les régions du monde, votent pour l'inscription d'un site dans la Liste – ou également pour son effacement, comme cela a été le cas à deux reprises dans le passé. Le label du patrimoine mondial est devenu une dénomination respectée dans le monde entier, qui accorde aux sites inscrits une reconnaissance internationale, protège les sites sensibles et attire le tourisme. Les sites du patrimoine mondial jouent un rôle de catalyseur pour faire prendre conscience de la nécessité de la préservation du patrimoine et pour encourager la compréhension interculturelle à travers l'appréciation de la valeur de la culture des autres.

La Convention de 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites de biens culturels ne vise pas à protéger le patrimoine en raison de sa valeur culturelle unique mais à reconnaître la propriété d'un bien. Cette Convention a acquis une valeur de plus en plus universelle à travers les années et compte aujourd'hui 122 États parties, parmi lesquels les États-Unis, le Canada, l'Allemagne, la France, le Japon et la Russie, autant de vastes plateformes pour le commerce des antiquités. Toutefois, l'application de cette Convention est plutôt limitée, du fait qu'elle ne renferme pas le concept de rétroactivité et qu'elle ne contient pas de mesures efficaces de droit civil.

Ces problèmes ont été abordés par la création, en 1995, de la Convention UNIDROIT, qui est complémentaire à la Convention de 1970 et qui contient de puissantes mesures permettant de confisquer les biens culturels illicitement exportés. Toutefois, cette Convention n'a été ratifiée que par un nombre relativement restreint de pays : 33. Il existe, notamment dans les pays développés "riches", un important lobbying contre la ratification de la part du marché de l'art.

En 1978, l'UNESCO a institué un Comité Intergouvernemental en vue de faciliter la coopération réciproque entre les États pour la restitution des biens culturels lorsque les négociations bilatérales ne donnaient pas de résultats. Deux cas ont été récemment résolus par le Comité – après de nombreuses années de discussions : le Masque Makondé a été restitué par un musée suisse privé au Musée national de Tanzanie et le Sphinx de Bogazkoy a été restitué à la Turquie par le Musée de Pergame à Berlin. Toutefois, le cas des frises du Parthénon qui se trouvent actuellement au British Museum et qui sont réclamées par la Grèce est encore en cours de négociation et cela risque de durer encore longtemps.

Toutes ces questions sont traitées dans le cadre des thèmes de notre Forum actuel, qui examinera le rôle fondamental de la culture en tant que vecteur de réconciliation dans les situations de conflit, qu'instrument pour les processus de démocratisation dans le Printemps arabe et que facteur économique, notamment pendant la crise financière actuelle.

J'attends donc nos débats d'aujourd'hui et de demain et je souhaite complimenter et féliciter le Gouvernement de la République de Chypre et l'Ordre Souverain de Malte pour avoir pris l'initiative d'organiser ce Forum si actuel.

S. Exc. Jean-Pierre MAZERY

Je passe maintenant la parole à Jean-Claude Thébault qui représente Monsieur Barroso, président de la Commission européenne.

Jean-Claude THÉBAULT, *directeur général du Bureau des conseillers de la politique européenne (BEPA) de la Commission européenne*

Merci tout d'abord de me permettre de m'exprimer en français alors qu'à la Commission européenne, ce n'est pas toujours le cas. Je suis très honoré et heureux d'être parmi vous aujourd'hui pour représenter la Commission européenne à ce premier forum de Chypre et ceci pour plusieurs raisons. Outre l'excellent accueil que nous avons reçu et j'exprime ma gratitude au Gouvernement de Chypre et à nos amis de l'Ordre, j'ai deux grandes raisons de me réjouir :

- la première est de constater que la démarche que nous avons initié avec le Président Barroso et le grand Chancelier Jean-Pierre Mazery, depuis le séminaire du 6 mars 2012 à Bruxelles continue de porter ses fruits sur un sujet d'une grande importance, et d'une importance encore plus grande dans le contexte actuel que nous connaissons;
- la seconde raison est que cette démarche trouve un nouvel élan avec des parrains prestigieux, la République de Chypre et l'Unesco que je salue.

Nos échanges d'aujourd'hui et de demain seront de nature à enrichir et compléter le travail entrepris depuis des années sur cette question de l'accès et de la protection du patrimoine culturel du pourtour méditerranéen, travail impulsé par le Professeur Silvio Ferrari à qui je tiens à rendre hommage.

Les valeurs partagées des institutions européennes et de l'Ordre de Malte : de la dignité à la solidarité

Permettez-moi également de saluer à travers la personne du grand Chancelier, son Altesse éminentissime, le Grand Maître Fra Matthew Festing. Ce dernier avait en effet signé en février 2009, aux côtés du président Barroso – que je représente aussi à titre personnel - un protocole d'accord mettant en exergue les valeurs fondamentales qui forment un trait d'union entre l'Ordre de Malte et les Institutions européennes. C'est-à-dire le respect de la dignité humaine, la démocratie, l'état de droit, la solidarité, la justice, la tolérance. La liberté de religion faisant évidemment partie de ces principes majeurs. L'organisation du forum de Limassol s'inscrit dans la mise en œuvre de ce protocole.

L'un des grands engagements que nous partageons, qui est lié à celui qui nous réunit aujourd'hui et qui est plus que jamais d'actualité à l'heure où nous affrontons une crise économique et financière sans précédent en Europe et dans le monde, est celui du combat contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Sans faire l'histoire de l'Ordre de Malte, rappelons qu'il y a bientôt mille ans, l'Ordre hospitalier s'est voué à la mission de soigner les malades et de secourir les nécessiteux et les défavorisés. Il le fait aujourd'hui dans des conditions de conflits armés ou de catastrophes naturelles comme en Haïti. Dans plus de 120 pays, l'Ordre de Malte vient en aide à des réfugiés, des personnes déplacées, des personnes âgées, des enfants pauvres. Il tend la main à tous ceux qui sont vulnérables et laissés au bord du chemin ont besoin de trouver un soutien. La rive sud de la Méditerranée qui connaît aujourd'hui des bouleversements importants n'est nullement épargnée. Je sais que l'Ordre est un acteur essentiel pour venir en aide les populations déplacées et qui sont aujourd'hui en souffrance.

Ce Forum ne peut pas, à travers les discussions sur la préservation des sites du patrimoine culturel, faire l'impasse sur cette situation préoccupante. Car elle est partout autour de cela. Nos débats nous permettent, je le pense, d'amener un peu de sérénité et de prendre un peu de recul afin de trouver des solutions adéquates et équitables pour tous, Que l'on se trouve au nord, au sud ou au milieu de la Méditerranée, nous sommes tous concernés par ce combat.

L'importance du dialogue entre les cultures de la Méditerranée

J'en arrive à cet autre engagement qui est commun à nos institutions, à nous tous ici, et qui est au cœur de ce Forum : la promotion du dialogue entre les cultures pour préserver et conserver cet héritage culturel commun méditerranéen.

La Méditerranée est un espace géoculturel unique par la diversité de ses identités et la richesse de son histoire ou par son patrimoine qui nous a été légué. Ce patrimoine, sacré ou non, témoigne de la fécondité des échanges entre les peuples durant des siècles. Ces passerelles restent plus nombreuses que les sources de conflit. J'en suis persuadé et ne suis pas seul à porter cette certitude. Ce dialogue entre les cultures de la Méditerranée pourrait évoluer notamment à la faveur des événements liés aux printemps arabes qui feront l'objet d'une de nos sessions. Ce dialogue est un socle pour notre avenir à tous, des deux côtés de la Méditerranée, pour promouvoir nos valeurs culturelles et spirituelles liées directement à notre patrimoine historique.

La crise économique, aussi rude soit-elle, ne doit pas remettre cela en cause. Même si les tentations sont grandes, le repli sur soi n'est pas une option. Ce message doit être relayé par nous tous non seulement à l'occasion des débats mais après lorsque chacun rentrera chez lui. Vous êtes tous ici des femmes et des hommes de cultures, des juristes éminents, des écrivains, des responsables religieux ou politiques, en un mot des personnalités dont l'expérience ne peut qu'enrichir le débat en vue de contribuer à améliorer le dialogue entre les cultures méditerranéennes à travers la valorisation du patrimoine culturel.

Les valeurs universelles que vous portez sont aussi celles qui fondent, vous le savez bien sûr, la construction européenne depuis son premier jour. C'est notre devoir d'acteur de la société européenne - je parle aussi ici en citoyen européen -, de protéger ces valeurs et de les promouvoir. Mais c'est aussi pour reprendre le titre de cette conférence, « une responsabilité commune » qui va bien au-delà de l'Europe. C'est donc le devoir de tout citoyen et responsable engagé dans la préservation du patrimoine universel, de lutter contre la tentation du chacun pour soi, en particulier face aux contraintes de la crise économique ou pire, face à tous les extrémismes ayant pour but de détruire cet héritage et donc de détruire cette longue histoire qui nous unit et nous relie dans le pourtour méditerranéen. Je vous remercie.

INTRODUCTION

Mgr Marcelo SANCHEZ SORONDO
Chancelier de l'Académie pontificale des sciences
et de l'Académie pontificale des sciences sociales



S. Exc. Jean-Pierre MAZERY, *grand Chancelier de l'Ordre Souverain de Malte*

Monseigneur Sanchez Sorondo, Chancelier de l'Académie pontificale des sciences et de l'Académie pontificale des sciences sociales a publié tant de livres et d'articles que je ne peux les citer – vous les trouverez sur internet. Il est par ailleurs un Chapelain et un ami fidèle de l'Ordre de Malte. Monseigneur, vous avez la parole pour introduire ce grand débat.

Mgr Marcelo SANCHEZ SORONDO, *chancelier de l'Académie pontificale des sciences et de l'Académie pontificale des sciences sociales*

Que la paix soit avec vous. C'est un grand plaisir pour moi de me trouver parmi vous aujourd'hui. J'aimerais exprimer ma gratitude au Gouvernement de la République de Chypre et à l'Ordre Souverain de Malte pour m'avoir invité à ce forum important organisé en coopération avec l'Unesco et la Commission européenne. Je tiens à remercier le grand Chancelier de l'Ordre hospitalier de Saint-Jean de Jérusalem, de Rhodes et Malte, Son Excellence Jean-Pierre Mazery, de son invitation qui est un grand honneur pour moi.

Chypre, un symbole de ce que nous voudrions faire aujourd'hui

Chypre se trouve au carrefour de l'histoire, des cultures et des religions. La République de Chypre, récemment devenue membre de l'Union européenne, commence à constater les avantages des liens économiques et politiques plus étroits avec d'autres Etats européens. L'adhésion a donné déjà à votre pays l'accès aux marchés, aux technologies et aux savoir-faire. Nous espérons que cette adhésion apportera la prospérité à votre île et que d'autres Européens, à leur tour, seront enrichis par votre patrimoine spirituel et culturel qui reflète votre rôle historique au carrefour de l'Europe, l'Asie et l'Afrique.

Dans le Casina Pius IV, le siège des Académies dont je suis Chancelier, il y a plusieurs représentations d'Aphrodite. On dit, d'habitude, qu'elle est née près de Paphos sur cette île de Chypre. Dans le Banquet de Platon, Aphrodite représente l'amour profane et sacré, Aphrodite Pandemos et Ourania. Probablement les idéologues de Casina Pius IV ont vu en Aphrodite une anticipation mythologique de ce principe sacré : rassembler avec amour en un seul volume ce qui est dispersé en pages ou feuilles dans l'univers.

La vérité est que Chypre était la première étape des voyages missionnaires de l'apôtre Paul. C'est à partir de cet endroit que le message de l'Evangile a com-

mencé à se répandre à travers l'Empire, et que l'Eglise, construite sur les sermons apostoliques, fut capable de s'enraciner. Ce moment décisif de l'histoire de Chypre doit être un symbole de ce que nous devrions faire aujourd'hui. Si vous voulez cultiver la paix, il faut protéger la création, a dit le Pape. Nous pouvons ajouter le patrimoine culturel.

La culture, comme la nature, a besoin de protection

Malgré beaucoup de succès dans la création d'un monde plus stable et plus intégré, le nouveau rapport du Groupe de haut niveau du Secrétaire général des Nations unies sur la durabilité mondiale, « Pour l'avenir des hommes et de la planète : choisir la résilience »² reconnaît l'échec de cet ordre mondial qui n'est pas en mesure de mettre en œuvre les changements nécessaires pour une véritable durabilité.

Le rapport commence, en paraphrasant Charles Dickens, par ces mots : « Aujourd'hui, notre monde et notre planète vivent le meilleur et le pire moment de leur histoire ». L'humanité vit dans une prospérité sans équivalent dans son histoire, de grands pas en avant ont été faits pour réduire la pauvreté, les avancées technologie ont changé nos vies. Néanmoins, les inégalités demeurent très importantes et s'accroissent dans de nombreux pays.

Les stratégies politiques et économiques à court terme sont le moteur d'une consommation extrême et de lourdes dettes. Avec la croissance de la population qui atteindra 9 milliards en 2040, tout cela menace l'environnement naturel. Malgré les progrès importants de ces vingt-cinq dernières années, l'humanité n'a pas su préserver les ressources, ni sauvegarder les écosystèmes naturels, ni assurer sa viabilité à long terme, pas plus qu'elle n'a su protéger les biens sans prix que représente son patrimoine culturel, en particulier dans l'espace méditerranéen. C'est pourquoi l'humanité doit trouver de nouveaux moyens pour produire de l'énergie à faible émissions de CO², assurer la sécurité alimentaire, construire des villes à visage humain, encourager la biodiversité et protéger l'atmosphère. Et d'autre part, l'humanité doit sensibiliser le monde sur l'importance du patrimoine culturel sur toute la planète. Pour se développer, la nature a besoin de protection, la culture également. Sans préservation, il n'est pas facile d'obtenir le développement. La créativité dépend aussi de la préservation de notre patrimoine culturel.

Que signifie « patrimoine culturel » et pourquoi le préserver?

La définition du patrimoine culturel par l'ONU est la suivante : Ce patrimoine est notre héritage du passé avec lequel nous vivons aujourd'hui et que nous transmet-

2 - Rapport du Groupe de haut niveau pour la viabilité mondiale, intitulé : « Pour l'avenir des hommes et de la planète : choisir la résilience » Février 2012. Sur internet en français : <http://www.un.org/gsp/sites/default/files/attachments/La%20synth%C3%A8se%20du%20rapport%20-%20FR.pdf>

tons aux générations futures. Nos patrimoines naturel et culturel sont une source d'inspiration irremplaçable. Des lieux aussi divers que peuvent l'être les pyramides d'Égypte, les cathédrales romanes et gothiques, les églises orthodoxes et byzantines de la Grèce et de Chypre ou les cathédrales baroques de l'Amérique latine, font tous partie de notre impressionnant patrimoine mondial. Le patrimoine culturel, le patrimoine national ou tout simplement patrimoine, c'est l'héritage d'artefacts physiques, attributs intangibles d'un groupe religieux ou laïque d'une société, venu des générations du passé qui est maintenu dans le présent, et doit bénéficier aux générations futures. Le patrimoine culturel inclut la culture tangible comme des bâtiments, monuments et sites, religieux ou non, fouilles archéologiques, musées, paysages, livres et objets d'art, et la culture intangible comme le folklore, les traditions religieuses et laïques, les langues, la liturgie, la connaissance...

Cet acte délibéré de maintenir le patrimoine culturel pour le présent et pour l'avenir, nous l'appelons « préservation » en anglais américain, ou « conservation » en anglais britannique, ces termes ayant des connotations plus techniques dans un même contexte mais d'autres langues. En préparant cette intervention, j'ai regardé si les classiques avaient envisagé ce concept. Je n'ai rien trouvé sinon la conservation des livres dans les grandes bibliothèques grecques. Le concept de patrimoine culturel est donc un élément nouveau très important.

Pourquoi préserver le patrimoine culturel ? Les objets figurent dans l'étude de l'histoire humaine car ils fournissent une base concrète des idées et peuvent les valider. Leur préservation démontre une reconnaissance de la nécessité du passé et des choses qui racontent son histoire. Nous pouvons dire que les objets préservés valident la mémoire comme les livres que nous avons dans les bibliothèques. Avec les techniques d'acquisition numérique, nous disposons d'une solution capable de fournir la forme et l'apparence d'un artefact avec une précision sans précédent. La réalité de l'objet, par rapport à sa reproduction, nous donne à tous un moyen littéral de toucher le passé.

Cela peut, malheureusement, se révéler dangereux car les sites et les objets sont détruits par les mains des touristes, et par les guerres. Ce risque réel renforce le fait que tous les objets d'art sont dans un état constant de transformation chimique. Ce qui est considéré comme étant préservé, de fait, se modifie.

De la même façon, la valeur que chaque génération attribue au passé et aux objets d'art qui les lient au passé change. Je pense que les universités et les écoles ont un rôle particulier à jouer dans le nouveau réseau global du savoir. Dans le passé, l'Église a créé les universités et les écoles monastiques pour répandre les connaissances et préserver le patrimoine gréco-romain. Aujourd'hui, nous avons

besoin d'universités sur toute la planète pour aider les sociétés à affronter les bouleversements sociaux, la pauvreté, le défi alimentaire, celui des énergies propres et celui de l'éducation intellectuelle et morale. Nous devons, en même temps les aider à améliorer la protection de leur héritage religieux. En reliant les programmes d'études en ligne, les universités du monde peuvent devenir toujours plus efficaces dans les découvertes et l'application des sciences à des problèmes complexes. Les universités et les écoles sont les centres où des légions de chercheurs et d'étudiants travaillent à résoudre de nombreux problèmes pratiques des communautés et des pays.

Les hommes d'affaires savent qu'ils ne peuvent prospérer, créer de la richesse, motiver les travailleurs et les consommateurs que si ceux-ci font partie de la solution. J'aime considérer qu'avec la nature et la culture, il y a une corrélation positive entre les biens religieux et les biens humains. La doctrine sociale catholique est convaincue que le défi de la mondialisation et du patrimoine culturel exige un grand nombre de mesures économiques, politiques, institutionnelles et culturelles mais, en même temps, elle croit que ces mesures doivent se fonder sur des principes éthiques et sur une profonde motivation.

Le besoin d'un nouvel esprit œcuménique ou d'un « consensus chevauchant »³

La question principale est ici celle des sources actuelles qui contribuent à ces valeurs éthiques. Il est important que dans ce contexte, la doctrine sociale catholique se réfère à un nouvel esprit œcuménique. Cela veut dire que l'Église catholique est convaincue que le défi de la mondialisation ne pourra être relevé que par un effort œcuménique de la part des églises chrétiennes, des grandes religions du monde et de tous les hommes et les femmes de bonne volonté. La globalisation a accru le dialogue entre les grandes traditions et cultures religieuses qui se connaissent mieux et se reconnaissent. Ce dialogue devient de plus en plus essentiel en raison principalement de l'apparition de nouvelles formes de fondamentalisme qui cherchent à utiliser les religions pour promouvoir des intérêts égoïstes basés sur la haine. À l'inverse, ce dialogue peut aussi fournir les bases de l'établissement de principes éthiques et les valeurs éthiques d'une portée universelle basées sur la justice et l'amour.

De récentes recherches en sciences sociales suggèrent qu'il existe une corrélation positive entre le niveau de liberté religieuse et l'accès aux biens économiques et sociaux, alors que le déni de liberté religieuse est en corrélation avec le déni de ces biens. Conclusion : il y a un lien entre la présence de la liberté religieuse dans un pays d'une part, et la durée de vie de la démocratie d'autre part, avec la liberté civile

3 - « Overlapping consensus »

et politique, l'émancipation de la femme, la liberté de la presse, l'alphabétisation, la baisse de la mortalité des enfants et la liberté économique.

Tout ceci converge avec le concept nouveau du « consensus chevauchant » ou « consensus de recouplement », qui a été proposée par le célèbre philosophe John Rawls. Rawls dit que nous avons besoin d'un nouvel équilibre qui rassemble les différentes approches métaphysiques dans un monde globalisé. Dans le dialogue entre le cardinal Ratzinger et Jürgen Habermas⁴, des conclusions similaires étaient atteintes quand Habermas reconnaissait que la démocratie peut avoir des pathologies spécifiques comme l'individualisme exacerbé ou l'égoïsme du pouvoir et des lobbies. C'est pourquoi la tradition religieuse doit poser certaines limites. De plus, il maintient que la religion peut souffrir de ses propres pathologies - fanatisme et fidélité non rationnelle - contre lesquels il faut imposer des limites. Habermas comme Rawls suggèrent que l'esprit religieux et l'esprit laïc doivent apprendre les règles de la coexistence globale, chacun s'offrant comme remède aux pathologies des autres. Aujourd'hui, le cardinal Ratzinger, devenu le Pape Benoît XVI, entend poursuivre le travail engagé par le Pape Jean-Paul II en œuvrant à une réconciliation avec l'Islam lors de son récent voyage en Turquie et son dialogue avec le cardinal Tauran.

La liberté de religion affronte une période difficile

Mais attention ! La liberté religieuse fait aussi face, aujourd'hui, à des risques croissants. Malgré les progrès considérables accomplis depuis la Déclaration universelle, de mauvaises nouvelles proviennent des études récentes sur l'état de la liberté religieuse dans le monde. Les données de la plus grande étude transversale conduite dans le monde donnent une image très sombre : 70 % de la population mondiale vit dans des pays qui imposent de grandes restrictions à la liberté religieuse – les conséquences frappent essentiellement les minorités religieuses, surtout les minorités chrétiennes. Derrière ces chiffres abstraits, il y a une réalité quotidienne dure : intimidations, arrestations, persécutions et violences dont souffrent les croyants dans beaucoup de régions du monde. Elles sont parfois dues à des politiques gouvernementales, parfois aux comportements de la société et souvent à une combinaison des deux. Cette répression souligne les besoins d'une plus grande liberté et de plus de démocratie. Après trois décennies de solides progrès, la liberté démocratique dans ce monde a atteint un sommet en 1998. Puis elle a connu la stagnation et, depuis cinq ans, le déclin. C'est le déclin le plus long dans l'histoire des 40 ans de rapports de *Freedom House*. La répression religieuse et surtout les guerres sont les principales causes de cette tendance négative qui agit comme un frein au progrès mondial et qui ralentit la préservation du patrimoine culturel.

4 - « Raison et religion. Dialectique de la sécularisation » (débat de 2004)

L'appel de Benoît XVI et Chrysostomos II

A cet égard, il est utile de rappeler ici à Chypre la déclaration commune de Benoît XVI et Chrysostomos II en juin 2007. Cette déclaration n'est pas toujours bien connue. Elle examine la situation de division et de tensions qui ont marqué l'île de Chypre depuis plus de trente ans avec les tragiques problèmes quotidiens qui entravent la vie des communautés et des familles. De façon plus générale, la déclaration envisage « la situation au Moyen Orient où la guerre et les conflits risquent de se répandre avec de désastreuses conséquences ».

« Nous lançons, disent les signataires, un appel à tous ceux qui, partout dans le monde, lèvent la main contre leurs propres frères. Nous leur demandons de poser leurs armes et de prendre les voies qui permettent de remédier aux blessures causées par la guerre... Nous avons réaffirmé que nos Eglises ont à jouer un rôle pacificateur, dans la justice et la solidarité. Et afin que tout ceci advienne, nous entendons développer les relations fraternelles entre tous les chrétiens et un dialogue constructif entre toutes les religions de cette région ».

« Nous leur demandons aussi de ne ménager aucun effort pour garantir les droits de l'homme dans chaque nation. Le respect pour la personne humaine, pour l'image de Dieu est un devoir fondamental pour tous ».

Parmi les droits de l'homme qui doivent être sauvegardés, la liberté de religion doit se trouver en haut de la liste. « Ne pas la respecter serait une grave offense à la dignité humaine ». La déclaration mentionne aussi le patrimoine culturel : « Profaner, détruire ou saccager les lieux de culte de quelque religion que ce soit constituent les agressions à l'humanité et à la civilisation »...⁵

Nous voulons conclure sur l'idée que l'édification sociale du dialogue continu et la coopération entre les religions du monde est aussi fondamentale pour préserver la nature et pour conserver la culture.

S. Exc. Jean-Pierre MAZERY

Merci pour cette formidable introduction. Nous allons passer immédiatement à la première table ronde et le Professeur Bouchenaki pourra prendre toutes les libertés qu'il souhaite pour entrer dans le vif du sujet.

5 - Pour un résumé de la Déclaration :

http://www.orthodoxie.com/actualites/relations-occumeniques/dclaration_comm/

TABLE RONDE 1 :

**L'IMPACT DES CATASTROPHES
NATURELLES ET DES CONFLITS
SUR LE PATRIMOINE CULTUREL**



Prof. Mounir BOUCHENAKI, modérateur, conseiller de l'UNESCO, ancien directeur général de l'ICCROM

C'est un très grand honneur que nous fait l'Ordre de Malte que de pouvoir participer, pour la seconde fois cette année, à un séminaire portant sur la question de la protection et la conservation du patrimoine culturel en Méditerranée face aux défis auxquels ce patrimoine est confronté.

Dans cette table ronde, intitulée « l'impact des catastrophes naturelles et des conflits sur le patrimoine », nous écouterons successivement **Christian Manhart**, de l'Unesco, le Docteur **Maria Hadjicosti**, directrice du Département des Antiquités de la République de Chypre, le Docteur **Hayette Guermazi Guettat**, Directeur du Patrimoine à l'ALECSO (Organisation Arabe pour l'Education, la Culture et les Sciences), le Professeur **Rohit Jigyasu**, venu de l'Inde, qui est Président du Comité international sur la préparation aux risques (ICOMOS) et Professeur à l'université de Kyoto au Japon, et enfin, mon ami **Julian Anfruns**, Directeur général de l'ICOM (Conseil international des musées) et Président du Comité international du Bouclier bleu.

Le bassin méditerranéen, creuset de civilisation, vit de profonds changements

Pour introduire notre thème, je rappellerai simplement que s'il y a un domaine où des efforts ont été déployés depuis quelques années pour favoriser la compréhension entre les différents peuples et les différentes cultures autour du bassin méditerranéen, c'est bien celui de la préservation et de la mise en valeur du patrimoine culturel. Rappelez-vous les grandes campagnes internationales lancées par l'Unesco en Egypte pour la sauvegarde des monuments de Nubie, d'Abu Simbel et Philae, la campagne de sauvegarde du site de Carthage, la campagne de sauvegarde de Venise, celle de l'Acropole, et ainsi de suite, jusqu'à la dernière campagne lancée par Federico Mayor, quand il était Directeur général de l'Unesco, pour le site de Tyr au Liban.

La région méditerranéenne possède un patrimoine architectural et urbanistique unique au monde dont les caractéristiques ont été brillamment exposées dans les ouvrages de Fernand Braudel. Les liens entre la Méditerranée du nord et la Méditerranée du sud remontent à la plus haute antiquité avec les navigations transméditerranéennes, les Phéniciens, les Grecs, les Romains et, plus tard, avec la progression de l'Islam et l'influence arabe qui ont marqué de façon durable la façade sud de la Méditerranée. Par la suite, l'instauration de régimes coloniaux européens au XIX^e et au début du XX^e siècle a été l'occasion d'une perpétuation des contacts avec la rive sud de la Méditerranée. De ce fait, nombreux et variés sont les vestiges

laissés par les différentes civilisations qui se sont développées, non sans déchirements parfois, sur cette aire méditerranéenne. Certains de ces vestiges constituent jusqu'à nos jours la trame urbaine, tissée au fil du temps, encore largement utilisée, mais souvent dégradée à cause des effets destructeurs d'un développement économique non contrôlé et d'une progression démographique sans commune mesure avec l'échelle de progression antérieure au XX^e siècle. C'est particulièrement le cas des villes historiques autour de la Méditerranée. La multiplicité de ces villes historiques avait conduit il y a quelques années le programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) à développer un programme intitulé « Les cent villes historiques de la Méditerranée ».

Ainsi, la région méditerranéenne se caractérise-t-elle par la présence de ruines étendues sur de grandes superficies et appartenant à des civilisations qui se sont développées indifféremment au nord et au sud de la Méditerranée. On trouve ainsi, en Libye, l'un des plus grands centres romains de la Méditerranée, à Lep-tis Magna et l'un des plus grands sites grecs de la Méditerranée, à Cyrène. Des sites d'époques grecque et romaine parsèment des pays comme l'Algérie, l'Égypte, Israël, le Liban, la Jordanie, la Libye, le Maroc, la Syrie et la Tunisie. Les fouilles archéologiques menées depuis plus d'un siècle par les écoles archéologiques des pays du nord de la Méditerranée ont permis d'accumuler dans des pays situés un peu partout dans le monde mais en particulier dans la région méditerranéenne, des collections d'objets de très grande valeur historique et esthétique.

Dans les musées du sud de la Méditerranée, la conservation et la gestion des collections, enrichies chaque jour par de nouvelles découvertes, posent problème et méritent une attention toute particulière. Depuis plus de deux décennies, les responsables du patrimoine culturel ont compris les avantages qu'ils pouvaient tirer du développement du tourisme en ouvrant les sites et les musées aux agences et organisateurs de voyage. Parallèlement, ils ont pris conscience du danger que représentait un tourisme insuffisamment contrôlé, avec la question de la surfréquentation touristique que l'on connaît bien, par exemple, à Athènes sur l'Acropole ou dans la ville de Venise.

La région Méditerranée, véritable creuset de civilisation, vit, en ce début de XXI^e siècle, de profonds changements, un développement urbain sans précédent et, malheureusement, beaucoup de destructions qui sont irrémédiables pour son patrimoine culturel. En même temps, on doit noter que le phénomène de changement climatique et les désastres naturels comme les tremblements de terre, les inondations – on l'a vu récemment en Italie à l'Aquila – portent atteinte au patrimoine et risquent d'altérer les témoins immobiliers et mobiliers du passé qui font partie du cadre de vie des populations méditerranéennes. Des collections entières,

abritées dans des musées, des bibliothèques, des archives ou des monuments historiques sont menacés de disparition ou de dégradation, victimes de conditions climatiques non contrôlées, de réserves malsaines, d'expositions mal préparées, d'un manque d'entretien, de personnel insuffisamment préparé, et surtout, hélas !, depuis une trentaine d'années, dans notre région méditerranéenne, de conflits armés. Après la seconde guerre mondiale, on a cru que le temps des guerres était fini. Malheureusement, depuis trente ans, on a vu la ville de Dubrovnik - déjà inscrite sur la liste du patrimoine mondial - bombardée. On a vu le pont de Mostar détruit. On a vu des églises et monastères en Bosnie-Herzégovine dévastés, ce dont j'ai, hélas, été témoin, puisque j'étais sur place pour l'Unesco pour examiner la situation de ces monuments. Je suis entré à Vukovar qui était dévastée, aussi bien l'église orthodoxe que l'église catholique et le musée de Vukovar entièrement détruit.

Là est l'un des volets de la coopération internationale que l'Unesco a mené à travers le monde. L'Unesco a créé une institution qui s'appelle l'ICCROM, à Rome, pour assurer la formation notamment des architectes, des conservateurs de musée, dont l'un des programmes phares, ces dernières années, s'est attaché à la conservation préventive et à la gestion des risques.

Le patrimoine culturel comme instrument de rapprochement entre les peuples

Quelques mots pour terminer et ouvrir le débat sur ces questions. L'intégrité du patrimoine culturel sous ses aspects tangibles et intangibles joue un rôle important dans l'édification nationale d'un pays. Très souvent, le patrimoine devient une cible en raison de sa valeur. Nous avons écouté, tout à l'heure, le discours très émouvant de son éminence Monseigneur Christoforos. Nous croyons toujours que le patrimoine peut devenir un instrument de rapprochement entre les peuples, un point de départ pour le retour du dialogue et la construction d'un avenir commun. Tel est le défi que nous avons, pour toutes les institutions qui sont responsables de la protection du patrimoine culturel : l'Unesco, le Conseil de l'Europe, ICOMOS, ICOM, la Fédération internationale d'archives et de bibliothèques, Europa Nostra, l'Institut pour la préservation, le Fonds mondial, les Comités du patrimoine mondial, ou d'autres récemment créés comme Patrimoine sans frontières ou le Comité international du Bouclier bleu... Dans la préface de son livre « La protection des biens culturels en cas de conflit armé » le professeur Jiri Toman⁶ a écrit : « La guerre est l'ennemie de l'homme. Elle est aussi l'ennemie de ce que ce dernier a pu produire de meilleur : l'art, la culture, les monuments, tout son patrimoine culturel et historique. Nombre d'œuvres d'art ont été détruites au cours des siècles passés, œuvres que nous n'avons jamais connues et que nous ne verrons plus. »

6 - Jiri Toman, *The Protection of Cultural Property in the Event of Armed Conflict* (Paris: UNESCO, 1996)

C'est pourquoi cette table ronde est importante pour analyser l'impact des catastrophes naturelles sur le patrimoine culturel ainsi que l'impact des conflits que nous avons vu se développer autour de la Méditerranée particulièrement au cours des trois dernières années. Nous avons vu le Musée égyptien attaqué et pillé au Caire ; nous avons vu et voyons en Libye de nombreuses excavations illégales ; nous voyons en Syrie les destructions de sites importants comme Alep, le Krach des Chevaliers, la vieille ville de Damas ou des villages de la période byzantine dans le nord-est du pays. De ces préoccupations cruciales, nos collègues vont parler.

La parole est à Christian Manhart, qui fut mon collègue pendant longtemps à l'Unesco et représente cette institution à notre forum.

Christian MANHART, responsable de la Section des musées et de la créativité à l'Unesco

Je dirai quelques mots au sujet de la stratégie de l'UNESCO pour la préservation du patrimoine culturel dans les situations de conflit et de post-conflit.

Patrimoine culturel : porteur de paix, de réconciliation et de cohésion sociale

Le préambule de l'Acte constitutif de l'UNESCO, qui proclame que «les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix...», et l'Article premier, qui attribue la tâche de «la conservation et protection du patrimoine universel de livres, d'œuvres d'art et d'autres monuments d'intérêt historique ou scientifique...», confient à l'Organisation le double mandat du maintien de la paix et de la conservation du patrimoine. La protection de tous les aspects du patrimoine culturel, aussi bien matériel qu'immatériel, y compris les musées, les monuments, les sites archéologiques, la musique, l'art et l'artisanat traditionnels, revêtent une importance particulière pour le renforcement de l'identité culturelle et le sens de l'intégrité nationale après des périodes de désordres civils ou de conflit armé. Ces dernières années, le patrimoine culturel est devenu de plus en plus la cible de destruction délibérée, militaire et non militaire, visant à léser l'identité culturelle de l'adversaire ou à essayer de briser les liens interculturels entre différents groupes ethniques.

Toutefois, le patrimoine culturel peut aussi devenir un point d'intérêt partagé pour d'anciens adversaires, leur permettant de reconstruire des liens, de s'engager dans le dialogue et de travailler ensemble dans la formation d'un avenir commun. Sur la base de sa double mission pour assurer le maintien de la paix et la protection du patrimoine culturel, la stratégie de l'UNESCO est d'apporter son soutien pour

le rétablissement de liens entre les populations concernées et leur histoire culturelle, en les aidant à développer un sens de propriété commune des monuments qui représentent le patrimoine culturel de différents segments de la société. Cette stratégie est donc directement liée au processus d'édification de la nation dans le cadre du mandat des Nations Unies et des efforts internationaux concertés pour la réhabilitation des pays après les conflits armés.

Quatre éléments de la stratégie pour le patrimoine culturel de l'UNESCO

Au cours des dernières décennies, l'UNESCO a acquis une vaste expérience en matière d'activités post-conflit dans de nombreux pays, immédiatement après l'arrêt des hostilités. Cela a conduit à l'élaboration d'une stratégie post-conflit pour le patrimoine culturel qui comprend quatre volets complémentaires et simultanés:

- Conservation et restauration de monuments de grande importance symbolique.
- Réconciliation des groupes en conflit dans les processus culturels.
- Mise en exergue de l'importance socio-économique des projets pour le patrimoine.
- Reconstitution et renforcement de l'identité culturelle d'un peuple.

En ce qui concerne la Constitution de l'UNESCO et la Convention de 1972 concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, les politiques et les activités visant à la protection du patrimoine culturel portent essentiellement sur des activités de formation et de renforcement des compétences en matière de préservation du patrimoine culturel. L'une des activités les plus importantes à la suite de conflits armés est peut-être la conservation – et dans de rares cas même la reconstruction – de monuments symboliques.

Conservation et restauration de monuments de grande importance symbolique.

L'un des exemples les plus frappants de la reconstruction d'un monument chargé d'une grande importance symbolique est sans doute celui du vieux pont de Mostar. Le pont, conçu par le célèbre architecte Sinan, relie les zones croate et bosniaque de Mostar et a été détruit en 1993 pendant le conflit armé. Depuis 1998, plusieurs projets de restauration ont été réalisés, et notamment la reconstruction du vieux pont sous l'égide de l'UNESCO et de la Banque mondiale. Le pont reconstruit a été solennellement inauguré le 23 juillet 2004 par le Directeur général de l'UNESCO, Koïchiro Matsuura. L'année suivante, le pont et la vieille ville de Mostar ont été inscrits dans la Liste du patrimoine mondial en vertu du critère (vi): "Avec la 'renaissance' du vieux pont et de son environnement, la force et la signification symboliques de la ville de Mostar – en tant que symbole universel

et exceptionnel de coexistence de communautés d'origines culturelles, ethniques et religieuses différentes – sont renforcées et confortées, soulignant les efforts illimités de la solidarité humaine pour la paix et une coopération solide face à des situations catastrophiques écrasantes.” L'acte symbolique d'unir les deux zones de Mostar grâce au pont marque un premier pas vers le renforcement de la paix et de la confiance réciproque dans la communauté locale, jetant ainsi les bases, c'est l'espoir, pour une réconciliation durable entre les deux groupes.

Un autre exemple récent est celui de Bamiyan en Afghanistan. Immédiatement après la chute du régime taliban en décembre 2001, l'UNESCO a commencé la consolidation des niches où se trouvaient auparavant les statues de Bouddha, des falaises tout autour et des restes des statues. Toutes ces activités ont été généreusement financées par le gouvernement japonais avec plus de 5 millions de dollars et par le gouvernement allemand avec plus d'un million d'euros, sous la coordination de l'UNESCO. Pendant la première session plénière du Comité international de coordination pour la sauvegarde du patrimoine culturel afghan (CIC), organisé en juin 2003, il fut recommandé d'accorder la priorité à la consolidation des restes et de ne pas reconstruire les statues de Bouddha. À l'heure actuelle, tous les fragments des statues des Bouddhas géants, y compris les décorations, ont été récupérés dans les deux niches, triés, documentés et conservés dans des abris temporaires. Le projet du Fonds-en-dépôt UNESCO-Japon a réalisé avec succès la consolidation d'urgence des deux niches et des falaises adjacentes. Le projet s'est poursuivi pour documenter les nombreuses grottes bouddhistes et conserver les peintures murales à l'intérieur des grottes, classées par ordre de priorité.

Réconciliation des groupes en conflit

Même si des organisations et des spécialistes internationaux sont impliqués, toutes les mesures de protection sont mises en œuvre en étroite collaboration avec les communautés locales qui sont en même temps directement engagées dans les activités sur le site. La participation locale dans les activités de sauvegarde devient fréquemment un facteur important pour l'économie locale, contribuant ainsi à la régénération économique globale et à la stabilisation politique d'une région.

En 1999 et en 2000, pendant la guerre, l'UNESCO a été en mesure d'installer des gabions pour la consolidation de la base du Minaret de Djam. Avec la précieuse assistance du Professeur Andrea Bruno et de deux ONG, SPACH (Society for the Preservation of Afghanistan's Cultural Heritage) et HAFO (Help to Afghan Farmer's Organization), il a été possible de négocier un cessez-le-feu d'une semaine et les combattants en guerre, des factions aussi bien des moudjahidines que des talibans, ont été employés pour installer des gabions en bois et métal autour de la

base du minaret. Ils ont arrêté de combattre pour travailler ensemble à ce projet et ont repris leur combat après une semaine. Cela montre que les groupes en guerre peuvent même, dans certaines conditions, travailler ensemble pour la protection du patrimoine culturel. Du fait que la protection du patrimoine culturel est essentiellement considérée comme étant apolitique, des efforts de protection communs sont souvent à même de réunir les groupes belligérants, en leur faisant laisser de côté, pour l'occasion, leurs différences politiques. Ces efforts communs peuvent donc servir de point de départ pour des initiatives de réconciliation et de paix.

Mise en exergue de l'importance socio-économique des projets pour le patrimoine.

Les missions de l'UNESCO pour la sauvegarde des biens culturels essaient de trouver localement le matériel et la main d'œuvre afin de réduire les coûts du projet et apporter un revenu aux communautés locales. Ces considérations concernant le financement ont une grande importance socio-économique pour la communauté locale, à court, moyen et long terme. Les travailleurs et les gardes locaux sont payés directement à partir des fonds du projet et ce sont souvent, dans certaines régions, les seuls membres de leurs familles qui bénéficient d'un revenu régulier. Les salaires versés aux travailleurs locaux contribuent donc directement à la subsistance de la communauté locale, constituant une importante source de revenu pour l'économie locale à court terme.

Même si leur portée est limitée pour ce qui est du financement et de la durée des projets, les projets de conservation du patrimoine culturel ont d'importants effets à long terme sur l'économie locale. Qui plus est, la reconstruction et la réhabilitation de sites appartenant au patrimoine culturel créent, de leur simple existence, une valeur ajoutée pour le tourisme culturel. Les monuments restaurés attireront des visiteurs alors que les monuments détruits ne le feraient pas. La conservation du patrimoine est en mesure de mettre ensemble des groupes en conflit et de faire redémarrer un dialogue constructif entre les parties en cause, contribuant ainsi à la stabilisation d'une région après un conflit.

Reconstruction de l'identité culturelle d'un peuple

L'inscription d'un site dans la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO est sans doute, au niveau international, la forme la plus visible de reconnaissance de l'identité culturelle d'un peuple. Toutefois, ces mesures dans un contexte international doivent être accompagnées d'activités dans le pays qui visent l'objectif ultime de reconstruire l'identité culturelle d'un peuple.

L'identité culturelle d'un peuple a souvent pour but, dans les guerres révolutionnaires ou dans les conflits armés entre groupes ethniques, d'établir un nouvel ordre social, politique ou religieux. Ces conflits servent fréquemment de prétexte pour la destruction délibérée du patrimoine culturel, le pillage des musées et des fouilles illicites sur les sites archéologiques, affectant de ce fait directement l'intégrité et l'identité culturelle d'un peuple. Étant donné que la prévention des fouilles illicites et du trafic illicite constitue un problème important dans de nombreux pays, l'UNESCO soutient les efforts fournis par les gouvernements locaux et nationaux pour interdire les fouilles illégales et pour contrôler les frontières afin de prévenir le trafic d'objets culturels mobiles acquis illégalement. En tentant d'assurer le rapatriement des objets acquis illégalement, l'UNESCO essaie de soutenir la reconstruction de l'identité culturelle d'un peuple.

Conclusion

Les éléments décrits précédemment de la stratégie post-conflit de l'UNESCO peuvent contribuer à restaurer des biens symboliques de même que les bases sociales et économiques de la coexistence pacifique. Même si les stratégies de gestion post-conflit mises en œuvre par l'UNESCO ont remporté des succès remarquables dans des conditions souvent précaires, les conflits armés et les désordres civils continuent à menacer le patrimoine mondial, culturel et naturel. Les stratégies de gestion post-conflit mises en œuvre par l'UNESCO, tout en ayant été testées et ayant donné leurs preuves, ne peuvent pas éviter que des conflits explosent encore, notamment à la lumière de l'implication multinationale fréquente et de la nature hautement politisée de certains conflits. La gestion post-conflit opère invariablement dans un contexte plus large, qui ne peut pas être contrôlé par les gestionnaires du patrimoine. De nombreux défis restent donc à relever. En complément des activités opérationnelles de l'UNESCO, l'Organisation encourage l'application des instruments réglementaires existants et l'élaboration de nouveaux instruments visant à la protection du patrimoine culturel, aussi bien matériel qu'immatériel.

Je voudrais apporter ces éléments à titre de contribution à notre débat.

Prof. Mounir BOUCHENAKI

Merci Christian. Peut-être parlerons-nous dans le débat de quelques actions entreprises actuellement avec la seule femme Gouverneur au sein du gouvernement d'Afghanistan, en charge de la vallée de Bamian. La parole est à Madame Hadjicosti.

Dr Maria HADJICOSTI, *directrice du Département des antiquités de la République de Chypre*

Des slides illustreront mon propos sur le trafic illégal d'antiquités chypriotes et des efforts faits par le gouvernement pour les rapatrier.

Chypre, la troisième plus grande île de la Méditerranée, a le privilège d'une position géographique dans l'Est méditerranéen. L'île a développé une grande civilisation depuis l'Antiquité, au cœur de l'ancien monde civilisé, au point de rencontre entre l'Orient et l'Occident.

Le Département des antiquités de Chypre et la lutte contre le trafic illicite

Le corps responsable pour les antiquités à Chypre est le Département des Antiquités du Ministère de la Communication et des Travaux. Il est responsable de tous les sites archéologiques, des anciens monuments et musées publics sur l'île ; ainsi que d'autres activités culturelles. Nous sommes responsables des fouilles ainsi que de la préservation et conservation des sites archéologiques et anciens monuments, du néolithique au XX^e siècle ainsi que l'a défini la loi sur les antiquités. Le Département est également responsable de l'entretien, et de l'expansion des musées archéologiques et de la création de nouveaux musées. Nous promouvons et utilisons les sites pour des buts éducatifs et le développement du tourisme culturel. Notre Département organise des séminaires, des expositions, et cherche toujours à promouvoir le patrimoine culturel de l'île de Chypre.

La découverte des trésors archéologiques de Chypre a commencé au milieu du XIX^e siècle quand les diplomates et archéologues amateurs ont transporté des œuvres en Europe et aux Etats-Unis qui font maintenant partie des collections les plus importantes dans des musées prestigieux, comme le British Museum, le Metropolitan Museum of Art, le Musée de Berlin ou Le Louvre, et chez des collectionneurs privés. La création du Département en 1935 a mis fin à ces activités illégales. Des fouilles scientifiques menées à Chypre, telles que celles effectuées par le « Swedish Cyprus Expedition » entre les années 1927 et 1931 ont beaucoup contribué au développement de l'archéologie chypriote. Nous avons organisé des expositions de pièces chypriotes en Europe ou aux USA, qui ont suscité un grand intérêt de la part du public, attirant sur l'île de jeunes universitaires pour faire de la recherche.

Depuis sa création, le Département des antiquités est conscient de la nécessité de compiler des inventaires des biens culturels et prendre des mesures pour leur protection. Surtout depuis que Chypre a signé la convention de La Haye de 1954

pour la protection des biens culturels pendant les conflits armés. La liste des monuments a été organisée dans une base de données permanente. Aujourd'hui, plus de 150 monuments et sites archéologiques sont enregistrés sous forme numérisée à travers le système GIS. Des collections et des objets privés provenant des musées nationaux sont également enregistrés sous forme numérisée. En 3 nominations, treize monuments chypriotes, sont entrés dans la liste du patrimoine mondial de l'Unesco entre 1980 et 2006.

Outre l'Unesco, le Département a une relation très étroite avec l'ICOM, l'ICOMOS, l'ICCROM, le Conseil de l'Europe et l'Administration des bases militaires britanniques Souveraines ainsi qu'avec les Nations unies. Pour prévenir les pillages et trafics illicites des antiquités, nous travaillons en étroite collaboration avec le ministère des Affaires étrangères, le département juridique, le département des Douanes et le Bureau de la Police pour l'héritage culturel.

Les efforts des autorités chypriotes pour récupérer les œuvres d'art

Les sources principales du trafic illicite sont le pillage de tombes, de musées, de monuments ecclésiastiques dans la partie nord occupée de l'île, et le vandalisme qui se sont produits en parallèle avec la guerre de 1974 et de l'occupation qui l'a suivie. Après 1974, malgré les traités internationaux, les fouilles illégales ont lieu, des monuments sont détruits, les collections privées ont été pillées. Les destructions les plus graves et à plus grande échelle ont touché les églises et les monastères.

De nombreuses pièces - icônes, fresques, mosaïques - sont repérées sur le marché illégal dans le monde entier. Nous tentons de rapatrier ces biens en collaboration avec d'autres agences gouvernementales et la Chambre des représentants de Chypre. Nous faisons appel aux organisations internationales afin de sauvegarder le patrimoine culturel de l'île. Le gouvernement chypriote déploie des efforts continus pour rapatrier les objets disséminés. Nous connaissons des cas juridiques complexes, de longs procès, comme pour l'église de Kanakaria, du VI^e siècle après JC, dont les mosaïques ont été rapatriées le 30 août 1991. Autre exemple, le 10 octobre 1997 la police de Munich a arrêté un Turc habitant la ville et dans l'appartement duquel ont été retrouvés des trésors ecclésiastiques volés, aujourd'hui en cours de restitution. Des peintures des murailles du district de Famagouste du XIII^e et XIV^e siècle, détachées en 1984, ont été retrouvées aux Etats-Unis. Conformément au protocole signé en 1992, la Fondation Menil au Texas a retourné les fresques à Chypre en mars 2012. Rechercher et rapatrier nos antiquités est un processus sans fin.

Depuis 1974, à la suite des efforts du Département des Antiquités, des diplomates chypriotes dans les pays européens ont pu retracer beaucoup d'antiquités et objets volés dans la région occupée : poteries, bijoux d'or et d'argent, figurines, et autres objets précieux datant du néolithique jusqu'au XIX^e siècle, qui avaient tous été volés au Musée de Famagouste, au Musée du naufrage des vaisseaux de Kyrenia, au musée Folk Art de Kyrenia, ou dans des collections privées.

Des objets de la collection Hadjiprodromou, collection privée enregistrée au Département des antiquités conformément aux dispositions de la loi de 1973, furent transportées en France, puis mises aux enchères à Londres ; d'autres, acquises par le Haut commissaire des Nations unies pour les réfugiés et finalement rendues à leurs propriétaires légaux.

En 1974-76, des biens de la même collection ont été confisqués par les autorités de douane de Douvres et Harwich, retrouvées par la suite au Royaume Uni, rendus au gouvernement de la République de Chypre. Seize objets d'art de cette collection incluant des poteries aux motifs géométriques, des figurines de terre cuite et de bronze, ont été rapatriés et se retrouvent dans la collection du musée de Chypre. Beaucoup d'autres objets retrouvés dans des ventes aux enchères et dans des brocantes des capitales européennes sont ainsi revenus.

Important : la coopération internationale et la sensibilisation du grand public

La coopération internationale est essentielle sinon pour stopper du moins pour réduire le trafic illicite et le transport d'antiquités de la partie occupée de notre pays. La localisation des antiquités volées est un processus à développer pour que leur rapatriement devienne plus efficace, en collaboration avec d'autres pays.

Pour atteindre cet objectif, Chypre a initié en 2002 un mémorandum d'entente (memorandum of understanding ou MOU) avec les Etats-Unis, mémorandum renouvelé en 2007 et en 2012. Des accords similaires ont également été signés avec la Chine, la Russie, l'autorité des antiquités d'Israël, l'autorité des antiquités palestinienne et la Suisse.

Nous essayons aussi de sensibiliser le grand public à la sauvegarde des biens culturels, action très importante. Des dépliants et affiches d'alerte en cinq langues sont diffusés dans les musées, hôtels, aéroports, ports et autres espaces publics, pour prévenir le trafic illicite et renforcer la sensibilisation à la protection du patrimoine. Des documents ont également été développés pour la protection du patrimoine sous-marin.

Toutes les mesures que nous ne cessons de prendre ont pour objectif la protection et la conservation du patrimoine naturel de la Méditerranée. Les Etats méditerranéens devraient prendre toutes les mesures nécessaires afin d'établir et de financer des départements au niveau national qui lutteraient de manière spécifique contre le trafic illicite d'antiquités. De même, les autorités législatives devraient demander que les musées et les collections refusent d'acquérir des objets de nature culturelle importés illégalement et acceptent les politiques visant à faciliter la restitution de ces objets dans leurs pays d'origine.

Prof. Mounir BOUCHENAKI

Merci Madame. Nous devons saluer le travail accompli par votre pays. Nous avons pu voir ces œuvres importantes qui ont été victimes de ces trafics illicites.

Je donne la parole à ma collègue, Hayet Guettat Guermazi, directrice du patrimoine de l'ALECSO.

Dr Hayet GUETTAT GUERMAZI, *directrice du programme de sauvegarde du patrimoine, ALECSO*

Permettez-moi d'abord de vous transmettre les salutations de son Excellence le Professeur Mohamed El Aziz Ben Achour, Directeur général de l'Organisation Arabe pour l'Education, la Culture et les Sciences, l'ALECSO, qui a été empêché d'être aujourd'hui parmi vous dans ce forum de grande importance. C'est en ma qualité de Directrice du programme de sauvegarde du patrimoine à l'ALECSO, qu'il m'a octroyé l'infime honneur de le représenter. Aussi dois-je saisir cette opportunité pour adresser mes vifs remerciements aux organisateurs de cette rencontre et particulièrement au Gouvernement de la République de Chypre, pays hôte, pour le chaleureux accueil qui nous a été réservé dans cette merveilleuse île carrefour de l'histoire de l'humanité.

Des situations dramatiques comme à Jérusalem

L'ALECSO, en tant qu'organisation intergouvernementale spécialisée des Etats de la Ligue des pays arabes, n'a pas arrêté de s'inquiéter de la conjoncture d'instabilité politique et sociale qui prévaut depuis quelques temps dans certains pays arabes situés sur la rive orientale du bassin méditerranéen. Je citerai, sans trop m'attarder, la situation alarmante en Palestine, en Cisjordanie et l'ensemble des Territoires occupés, la ville de Jérusalem classée patrimoine de l'humanité qui continue à subir les graves conséquences de la décision politique de non-retour, prise par le gouvernement israélien, de judaïser la ville en utilisant les pires moyens: destruction de quartiers historiques, enclavement par un mur de séparation, fouilles anarchiques sous l'esplanade des mosquées.

Permettez-moi ici d'ouvrir une parenthèse pour attirer l'attention qu'il n'y a pas ici que la pierre, les monuments ou la décoration architecturale qui est mise en péril, mais il y a toute une culture citadine fondée sur des valeurs de tolérance, de cohabitation des croyances et des religions, sur le respect des uns envers les autres qui se trouve aujourd'hui malmenée et menacée. Les pays arabes avoisinants souffrent aussi des troubles liés à cette situation. Je citerai le Liban et, un peu plus loin, l'Irak.

L'ALECSO : un rôle d'alerte et de mise en œuvre de programmes

L'ALECSO est consciente qu'il est largement au-dessus de ses moyens et hors de ses compétences de prétendre indiquer la voie à suivre pour une solution juste de la question. Il est en revanche de son ressort et de son devoir d'alerter l'opinion sur les dangers qui pèsent sur un patrimoine qui, de l'avis unanime des spécialistes, constitue un joyau de la civilisation universelle. Dans ce cadre, une mesure d'ordre structurel à déjà été prise au sein de l'ALECSO par la création de ce programme de sauvegarde du patrimoine, fin décembre 2010. La nouvelle unité fut chargée de l'exécution d'un ensemble de projets à moyen et à long terme dans l'objectif d'assurer la sauvegarde du patrimoine archéologique, historique et culturel. Sa mise en valeur et son intégration dans le processus du développement durable dans les pays arabes et ceci par le biais de certains moyens dont – je cite – l'inventaire et la numérisation du patrimoine, la formation des capacités des professionnels en gestion des risques, l'éducation, la communication et la sensibilisation sur l'importance du patrimoine comme symbole de l'identité mais aussi comme vecteur du développement, d'où le devoir commun de le défendre.

La création de ce programme a coïncidé avec le développement en 2012 sur la rive opposée de la Méditerranée des événements connus sous le nom de « printemps arabe ». Ils se sont propagés de la Tunisie à l'Égypte, en Libye, pour atteindre la Syrie où les nouvelles quotidiennes font état d'immenses souffrances humaines et de graves dégâts causés au patrimoine culturel. Les récentes révolutions arabes ont quelquefois causé un état d'anarchie qui a favorisé la commission de certains actes qualifiés de crimes irrémédiables contre le patrimoine : pillages de musées, destructions des lieux et monuments historiques, scientifiques, religieux et culturels, destructions de livres, d'archives, de manuscrits, etc.

L'ALECSO, tout en continuant à condamner et dénoncer à voix haute ces crimes commis à l'encontre du patrimoine, joint ses efforts à ceux déployés par l'Unesco et les autres organisations internationales et régionales et aux institutions spécialisées pour participer à tout projet et à tout programme qui vise à la protection du patrimoine et sa restauration dans les régions à risque.

Mesdames et messieurs, notre rencontre qui se tient sous les auspices du Gouvernement de Chypre, de l'Ordre Souverain de Malte, de la Commission européenne et de l'Unesco, est une occasion pour convier les responsables et les experts à formuler des propositions et des recommandations autour de certains axes cités dans mon intervention.

Je finirai en rappelant deux principes chers à l'ALECSO : premièrement, favoriser le travail collectif ; deuxièmement, œuvrer et sensibiliser les décideurs pour prendre des décisions et des mesures de nature à faciliter l'action des professionnels et spécialistes du patrimoine culturel. C'est ce que nous avons essayé de faire lors de la dernière réunion des Ministres Arabes de la Culture qui s'est tenue à Bahreïn, les 13 et 14 novembre dernier. Merci de votre attention.

Prof. Mounir BOUCHENAKI

Merci beaucoup pour la qualité de ces informations. C'est au tour de Jigyasu, Président du Comité scientifique de l'ICOMOS, de s'exprimer.

Prof. Rohit JIGYASU, *président du Comité international sur la préparation aux risques à l'ICOMOS*

Comme les orateurs précédents l'ont dit, le patrimoine culturel est victime de désastres naturels croissants. Le changement climatique a modifié l'ampleur et la fréquence des événements liés au climat et pose des risques toujours plus grands aux patrimoines culturels, surtout lorsqu'ils sont localisés sur des rives. Ces événements sont de plus en plus complexes et ne peuvent plus être considérés comme des événements isolés, comme une inondation ou un séisme.

Comment s'organiser contre les risques encourus par le patrimoine culturel ?

Remarquons qu'un processus de développement mal conçu contribue à une plus forte exposition du patrimoine culturel aux dangers. Le lien important avec le développement doit être regardé de près.

Paradoxalement, le patrimoine est encore plus exposé aux risques dans la période qui suit un désastre naturel, avec les démolitions faites en l'absence de prise de conscience et de lignes de conduite claires au sein des Agences en charge pour évaluer immédiatement les réponses adéquates.

A la lumière de ces défis, il ne suffit plus que les spécialistes se parlent entre eux. La réduction des risques pour le patrimoine culturel demande que l'on place ce

sujet au sein d'un ordre du jour plus large de préparation aux risques de catastrophes. Cela demande de resserrer les liens entre le champ du patrimoine et celui du management des risques. Cela implique d'inclure le patrimoine culturel dans un cadre politique plus large et dans un schéma planifié de réduction des risques et de développement durable. Une plus grande coordination entre les organisations responsables de la gestion du patrimoine et les agences d'aide humanitaire est nécessaire dans la phase de reconstruction. Malheureusement, cela manque aujourd'hui. Les agences responsables des actions humanitaires n'ont pas toujours une bonne coordination avec les managers du patrimoine culturel.

Je voudrais citer le Professeur Herb Stovel, spécialiste de la préparation aux risques du patrimoine culturel, qui fut un membre important de l'ICCROM, récemment décédé. D'après lui, le plus important pour réduire les pertes est d'inclure le patrimoine dans la chaîne de commandement, de s'assurer qu'un protocole est en place, que chaque communauté définisse une autorité en charge de la préservation du patrimoine culturel immédiatement après les désastres. La préservation doit être intégrée dans la chaîne de commandement.

Le patrimoine culturel, facteur de résilience : en mai 2013 à Genève

On entend souvent des critiques dire que lorsque des vies humaines sont en cause, ce n'est pas le moment de s'occuper de la préservation du patrimoine culturel. Il est néanmoins important de comprendre que le patrimoine culturel n'est pas seulement une victime des catastrophes mais qu'il peut être un facteur de résilience pour les communautés. Cela doit être souligné. Beaucoup d'exemples montrent le rôle du patrimoine culturel dans l'édification des savoirs traditionnels, dans les systèmes de gestion et d'organisation territoriale indigènes, dans les réseaux sociaux, tout ceci contribuant largement à la réduction des risques de catastrophes.

Pour éclairer ce problème et développer une communauté plus large de spécialistes de réduction des risques pour protéger le patrimoine culturel, ICOMOS, à travers son Comité scientifique et en partenariat avec l'Unesco et l'ICCROM, coordonne une session spéciale sur la résilience et le patrimoine culturel, qui se tiendra durant la Global Platform for Disaster Risk Reduction à Genève, en mai 2013⁷, qui est organisée par la Stratégie internationale des Nations unies pour la réduction des risques naturels. C'est la première fois que le patrimoine figure comme un des thèmes importants dans l'ordre du jour de la communauté des experts de réduction des risques. Je voudrais inviter les participants et les institutions présentes à ce forum à participer à cette initiative.

7 - <http://www.preventionweb.net/globalplatform/2013/>

ICOMOS-ICORP, à travers ses membres représentant 50 institutions, 25 pays, est prête à entreprendre des activités scientifiques et de développement d'outils et de lignes directrices en partenariat avec des institutions comme ICCROM, ICOM, etc.

Nous travaillons actuellement sur une initiative de développement de formations pratiques destinés aux gestionnaires de patrimoine pour sécuriser le patrimoine culturel en des temps difficiles. C'est très difficile, mais il nous faut poursuivre.

Prof. Mounir BOUCHENAKI

Merci pour ces aspects très important que vous développez au centre de l'Unesco pour l'héritage mondial. Un livre a déjà été publié sur la prévention si nécessaire. La parole est à Julien Anfruns.

Julien ANFRUNS, *directeur général de l'ICOM, président du Comité international du Bouclier bleu*

Je reviens sur l'articulation des thèmes abordés par les différents orateurs :

Christian Manhart a souligné l'arsenal juridique qui existe à travers différentes conventions internationales - 1954, 1970, 1972, 1995, même si cette dernière est assez peu ratifiée -, conventions qui permettent de donner une toile de fond sur les sujets qui touchent cette première session sur les impacts notamment de conflits armés et de catastrophes naturelles, mais qui sont incomplètes et qui ne résolvent pas tous les points de discussions.

D'où une deuxième strate qui existe dans le dialogue intergouvernemental, principalement à l'Unesco mais également à l'ALESCO pour les organisations intergouvernementales régionales, qui est tout à fait essentielle pour résoudre au cas par cas ces points-là.

Troisième strate : l'implémentation. C'est plus à ce titre que je m'exprime. Le Comité international du Bouclier bleu, au titre de la convention de 1954, se veut la Croix rouge du patrimoine dans les aspects de monitoring, dans les aspects de réponse (qui est sans doute un des points de faiblesse que nous avons aujourd'hui : comment répondre rapidement à un conflit armé et une catastrophe naturelle en termes de patrimoine ?), tout comme de différentes missions d'évaluation et de restauration. De la même façon pour l'ICOM : une des conséquences des conflits est le trafic d'œuvres d'art, notre collègue chypriote en a parlé. Tout le travail effectué avec les polices du monde, notamment Interpol, et les listes rouges que fait l'ICOM sur les catégories d'œuvres d'art à risques dans les différents pays est très important pour œuvrer à leur récupération.

Six questions concrètes à poser

- 1. La première question est celle de l'anticipation.** Lorsqu'il y a un conflit armé ou une catastrophe naturelle, si nous n'avons pas anticipé, nous n'avons plus que nos yeux pour pleurer. Aujourd'hui, il y a des combats dans les théâtres culturels, à Palmyre, au Krach des Chevaliers, à Bosra. Ce sont des sites qui ne sont pas protégés, ce qui n'a pas été le cas en Libye. S'il n'y a pas eu de documentation, de photographies, d'inventaires, on est relativement désarmé. Une bonne partie de l'action sur cet aspect, est d'avoir un programme d'anticipation, de prévention, de formation des professionnels ou des intervenants du secteur. C'est essentiel. Un exemple : le comité américain du Bouclier bleu a eu un partenariat avec le Département de la Défense et toutes les troupes qui sont parties en Irak et en Afghanistan ont été sensibilisées aux enjeux patrimoniaux.
- 2. Quel est le levier ?** On voit bien qu'il faut protéger, mais est-ce toujours facile ? Dans le cas de la Libye, nous avons pu donner à l'Otan toutes les coordonnées géopositionnées des sites qu'il fallait protéger. Il y a eu des frappes chirurgicales, nous avons fait deux missions pour le confirmer. Cela a pu fonctionner dans ce cas, parce que l'Otan est adossé à des démocraties qui sont sensibles à ces sujets. Dans le cas de la Syrie, l'on n'est pas du tout dans une même facilité de levier et l'on est tributaire d'une analyse pointue de la géopolitique du lieu. Il n'y a aucune comparaison possible en fonction des sujets.
- 3. Quelle organisation ?** Sans doute faut-il que l'on améliore les méthodes d'un point de vue international. On agit souvent post-crise. Haïti, l'émotion, puis des conférences de parties, le temps passe... Un an après, on commence à avoir des possibilités d'action. En fait, sur ces sujets de crise, justement parce qu'il s'agit de crise, il faut être prêt pour la crise qui n'existe pas. Dès qu'une crise nouvelle arrive, on prépare la suivante, y compris financièrement. Sur tous les sujets des conférences de parties, il faudrait travailler sur la constitution de fonds qui permettraient d'avoir une rotation pour agir vite non seulement pour un problème sur le terrain, mais aussi pour la crédibilité de ces actions. On met là le doigt sur la question de réponse à l'urgence.
- 4. Les fonds ?** On en manque. A Haïti, sur 2 000 dollars dépensés, un seul l'a été sur la culture. Il y a des questions de proportions à envisager dans des secteurs où il n'y a pas qu'un seul sujet : on a des problèmes sanitaires, des problèmes économiques, des problèmes d'infrastructures, et donc la culture vient parmi d'autres priorités.
- 5. Les sujets post-conflits.** On citait Mostar tout à l'heure. Aujourd'hui, les accords de Dayton ont trouvé une architecture institutionnelle qui s'appuie

sur une rotation extrêmement rapide de l'exécutif. Lorsque l'on décline cela sur le seul sujet culturel, on arrive à une impossibilité de gérer les institutions culturelles. Aujourd'hui à Sarajevo, huit musées viennent de fermer. Et donc la préservation de ce patrimoine, y compris lorsque le conflit est terminé, n'est toujours pas assurée. C'est un vrai questionnement : que faire après ?

6. **Enfin, quel choix ?** La restauration arrive toujours en tête. Dresde a été reconstruite, le Pont de Mostar a été reconstruit. Mais ce sont aussi des situations qui peuvent se voir dans l'absence. Dans les niches des Bouddhas de Bamian, peut être que, et c'est le choix qui a été fait à ce stade, c'est l'absence qui pourrait être le meilleur témoignage de l'indicible vis-à-vis des attentats sur la culture.

Prof. Mounir BOUCHENAKI

Merci de la concision avec laquelle vous avez résumé la problématique qui s'est posée au cours de cette table ronde, où nous avons écouté avec beaucoup d'attention la situation propre à Chypre, mais aussi la situation que l'on retrouve dans la région arabe dont nous a parlé Guettat, ou encore l'action internationale de l'Unesco par des textes normatifs et par les actions opérationnelles. Nous avons maintenant le temps pour un court débat et quelques commentaires.

Prof. Michel VEUTHEY, *vice-président de l'Institut international de droit humanitaire*

Je voudrais relever deux points :

- Un exemple du patrimoine comme outil pour la réconciliation est l'église de la ville de Dresde Frauenkirche, détruite par les bombardements anglais en 1945 et qui a été restaurée avec l'aide des donateurs américains, britanniques et du duc de Kent, membre de la famille royale britannique, qui a participé à l'inauguration de la cathédrale reconstruite. C'est un exemple où un geste, informel mais effectif, a contribué à la réconciliation.
- Je serais très intéressé à discuter avec le président du Bouclier bleu. Quantité d'expériences ont en effet été faites par le Comité international de la Croix Rouge (CICR) pour trouver un effet de levier. L'un vient de l'utilisation d'images satellites. L'UNITAR a développé, notamment avec UNOSAT, un instrument qui pourrait servir à surveiller les monuments culturels et à engager une réaction dès qu'il y a menace de destruction. Il faut évidemment identifier, que ce soit dans des conflits internationaux ou nationaux, les Gouvernements, entreprises multinationales, responsables religieux et autres représentants de la société civile (enseignants, journalistes, artistes) locale, régionale et internationale, qui pourraient influencer les acteurs étatiques ou non étatiques.

Christian MANHART

L'exemple de Dresde est un très bon exemple qui souligne mon propos.

Julien ANFRUNS

Merci de votre remarque sur les images satellites.

L'importance des images satellitaires

Lorsqu'on ne peut pas envoyer de mission, comme c'est le cas en Syrie aujourd'hui, la constitution et le suivi d'images satellitaires sont très utiles. C'est pourquoi, il y a un peu plus d'un an, j'ai engagé des discussions avec l'UNOSAT. Un pré-projet fonctionne déjà, en Syrie, qui permet de regarder les zones de risques avec une qualité d'intelligence militaire. Tout cela a un coût puisque UNOSAT est géré selon un modèle d'affaires autofinancé, mais c'est un coût qui est relativement faible par rapport à la capacité d'information sur ces sujets et qui pourrait être d'utilité publique internationale puisque les chancelleries ne sont pas forcément équipées sur ce plan d'une capacité d'analyse pour ces patrimoines.

Prof. Mounir BOUCHENAKI

Je compléterai la réponse de Julien en rappelant que des photos satellites ont été prises sur le plateau des Pyramides en 2009 puis en 2011. Les différences que l'on voit correspondent aux trous creusés par des fouilleurs clandestins sur le site. En Syrie, nous savons par différents contacts que des fouilles clandestines importantes sont en cours, en ce moment, et que des objets sont déjà sortis du pays. Je participais lundi dernier à une réunion organisée au ministère des Affaires étrangères italien sous la présidence de son directeur général, l'ambassadeur Melani, et où étaient présents non seulement l'ancien ambassadeur d'Italie en Syrie, mais tous les chefs de missions archéologiques italiennes en Syrie. Chacun de ces chercheurs a des contacts avec ses partenaires syriens, avec les gardiens des sites. Tous ont été unanimes pour dire que la situation est catastrophique, qu'il fallait lancer un appel pour que les pays frontaliers renforcent la surveillance le long des frontières pour empêcher les objets de sortir.

C'est un peu ce que nous avons fait lors de la guerre en Irak quand nous avons envoyé, avec l'aide d'Interpol, une circulaire à tous les pays voisins de l'Irak. Nous avons obtenu des résultats. En Jordanie, par exemple, plus de 2 000 objets ont été saisis à la frontière qui provenaient soit de fouilles clandestines soit de vols dans les musées irakiens.

Mgr CHRISTOFOROS, évêque de Karpas, représentant Sa Béatitude CHRYSOSTOMOS II, archevêque de Chypre

Une question sur l'éducation. Tous les leaders, vous-mêmes, les grandes organisations, sont bien convaincus que la situation est critique. C'est une situation analogue à celle que l'on voit sur la question du climat : les spécialistes sont convaincus mais pas le grand public... Un grand effort doit donc être fait pour une plus large diffusion de ces idées nouvelles.

Prof. Mounir BOUCHENAKI

Je répondrai au nom de mon successeur à l'ICCROM, le Professeur Stefano de Caro. La semaine dernière nous avons justement travaillé ensemble sur ce thème. Nous avons lancé avec l'aide du Ministère de la Culture italien un cours que l'on a appelé « Premiers soins au patrimoine culturel en situation de conflit ». Nous avons associé l'Université La Sapienza, l'Université Roma III. De la même façon, à l'Unesco, nous avons monté depuis quelques années avec l'Université Polytechnique de Séville, un groupement d'universités, « University Heritage », qui comprend aujourd'hui plus de 200 universités.

Le besoin d'un fond d'urgence

Au niveau des experts qui sont en général des professeurs d'architecture, d'histoire de l'art, d'archéologie, la sensibilisation est réelle. Le problème est que, lorsqu'il faut intervenir, des moyens sont nécessaires. Or, dans les budgets que les Etats mettent à disposition des ministères de la culture, la partie réservée à des situations non prévues est inexistante. Même à l'Unesco, nous l'avons senti à plusieurs reprises. Il faudrait être en mesure de créer un fond d'urgence qui permettrait aux universitaires et à tous ceux qui ont des compétences dans les domaines de la conservation et de la sauvegarde, de pouvoir intervenir quand cela est nécessaire.

Kelia KOSKELIAKOU

Je représente les partis verts de Chypre et je voudrais vous féliciter pour la tenue de ce forum. Nous espérons que les conclusions en seront publiées pour que les Chypriotes puissent savoir ce qui se passe ici, à Chypre, mais aussi dans le monde.

Nous étions très intéressés par les propos de Julien Anfruns : comment essayer d'anticiper ce qui va arriver dans les différents pays ? Ma question porte sur la création de ce comité que j'appellerais, si l'on utilisait des termes militaires, Task Force du Bouclier bleu. J'étais à Jérusalem, il y a une semaine, à l'invitation des Palestiniens pour les cinq ans du décès de Yasser Arafat. Nous avons eu des rockets, des explosions. Nous ne savions pas ce qui se passait. Comment prévoir ce qui va se passer ?

Julien ANFRUNS

Nous ne pouvons pas prévoir de tels événements. Mais ce que l'on peut faire est de se doter d'un large réseau de préparation. Cela signifie de s'appuyer sur des comités, y compris ceux du Bouclier bleu, dans les différents pays, qui maintiennent un réseau au niveau local. Ensuite, de disposer d'une plateforme de volontaires qualifiés déjà prête, et d'avoir une capacité de projection, comme une armée, pour aller sur de multiples sites. Dans une année donnée, nous pouvons avoir à répondre à huit cas de conflits militaires ou de catastrophes naturelles. Si nous avons cette organisation prête, face à la survenue d'une crise, nous pouvons réagir. Et il y a, bien sûr, les points chauds du monde auxquels une grande attention doit être portée.

Prof. Mounir BOUCHENAKI

Jérusalem est sur la liste du patrimoine mondial mais aussi sur celle du patrimoine mondial en péril. A chaque rencontre du Comité pour le patrimoine mondial de l'Unesco ou du Comité exécutif, nous parlons de ce problème et des actions qui sont prises. Mais il est vrai que pendant des périodes de crise, comme la période actuelle, l'Unesco n'a pas pu être sur les lieux et assurer une présence comme ce serait nécessaire.

Dr Asma-Hoda KASSATLY, *Université Saint-Joseph, Beyrouth*

Je voudrais juste apporter un témoignage sur le Liban. Je pense qu'il y a un consensus sur la préservation du patrimoine et des biens religieux. Mais il y a d'autres aspects de la vie culturelle, comme le patrimoine architectural, pour lesquels les ravages de l'après-guerre sont beaucoup plus importants que ceux de la guerre. C'est le cas du Liban où il n'y a pas eu de sensibilisation à la préservation des spécificités culturelles. Il y avait urgence à reconstruire vite et à répondre à des nécessités vitales. Et l'on a oublié le patrimoine architectural. La conséquence sur la ville se fait sentir aujourd'hui avec le phénomène de gentrification, qui est en train de créer une crise sociale à Beyrouth.

Prof. Mounir BOUCHENAKI

Merci pour ce témoignage. Immédiatement après les accords de Taëf, nous avons organisé des missions au Liban, puis la reconstruction a commencé. Vous avez raison, nous avons eu des problèmes. J'avais à la demande d'un des ministres de la culture, Michel Eddé en particulier, créé une commission d'experts avec des personnalités importantes comme le professeur Laronde, le professeur Weiss et

d'autres, qui ont été auprès du département des antiquités du Liban pour faire en sorte que la destruction notamment du centre-ville, soit une occasion pour mettre en lumière des vestiges de très grande importance. On a découvert à Beyrouth un mur phénicien que personne n'avait vu jusque-là. Mais en même temps, il y avait une poussée très forte de reconstruction notamment avec la société Solidere. J'ai été appelé personnellement au Parlement pour expliquer pourquoi nous proposons de maintenir ces vestiges tout en reconstruisant, bien sûr, pour que la vie continue, au centre-ville de Beyrouth.

S.Exc. Pierre MOREL, *ancien ambassadeur de France*

On a vu comment s'est développée, ces dernières années, une culture de la gestion de crise, notamment à l'Unesco, avec un certain nombre d'outils, tout en notant les limites. Ces progrès sont assez rapides et il est intéressant de voir que l'Unesco et tout ce qui s'y rattache, rejoint les organisations politiques, les Nations unies, l'Union européenne, l'OTAN, etc. Il y a ainsi une façon d'apprendre à partir des crises qui permet de mettre en place des structures auxquelles on n'avait pas pensé au départ. En matière de déploiement rapide, l'Union européenne a ainsi développé ce qu'on a appelé la gestion civile des crises.

Je crois qu'entre diverses organisations, il peut y avoir un partage de compétences. L'établissement de listes préalables d'experts, de personnes mobilisables que chaque pays s'engage à envoyer en une ou deux semaines, avec les moyens appropriés, car il ne s'agit pas seulement de personnes, toute la chaîne logistique doit suivre. Ce sont des réflexes qui doivent s'installer pour faire en sorte que là où il faudrait six mois pour négocier une force de Casques bleus, on mette en trois semaines 300 ou 400 personnes. Je l'ai vécu. On ne le sait pas forcément au départ, mais on peut y arriver.

La gestion de l'après-conflit est également importante. On le sait, l'actualité se concentre sur la crise, puis passe à la crise suivante; or, on l'a dit, les dégâts peuvent être aussi importants après le conflit ou la catastrophe que pendant.

Prof. Mounir BOUCHENAKI

Merci beaucoup Monsieur l'Ambassadeur. Je voudrais rappeler que sur proposition de la Belgique, il y a plus d'une vingtaine d'années, des réunions ont été tenues pour que l'on ajoute au mandat des Casques bleus dans leur mission de maintien de la paix, des missions de protection du patrimoine culturel. Cela a été très difficile à introduire de façon systématique. Mais nous avons beaucoup d'exemples où cela s'est fait. Au Cambodge, ce sont les unités de Casques bleus qui ont aidé à déminer les temples, et qui ont permis les missions de repérage puis de présentation des projets pour la réhabilitation. De même en Bosnie-Herzégovine.

Dans un conflit comme celui de la Syrie, on n'a malheureusement aucun moyen. Ce n'est un secret pour personne que Madame Bokova a organisé deux ou trois réunions à l'Unesco auxquelles tous les organismes que j'ai cité ont participé. Elle m'a demandé de conduire une mission en Syrie. J'ai le visa sur mon passeport mais nous n'avons pas actuellement d'assurance pour la sécurité pour pouvoir nous y rendre. Il y a des situations où il faut faire appel, en avance, à toutes les autorités qui peuvent apporter un soutien en matière logistique et en matière de sécurité. Nous avons connu deux crises récentes, celle du Yémen et celle de la Syrie où, malheureusement, aucune organisation, ni l'Unesco ni les ONG, n'ont pu intervenir.

S. Exc. Jean-Pierre MAZERY, *grand Chancelier de l'Ordre Souverain de Malte*

Merci à tous pour ce débat et en particulier au professeur Bouchenaki qui a su si bien animer le débat.

TABLE RONDE 2 :

**NOUVELLES PERSPECTIVES
POUR LE PATRIMOINE CULTUREL
À LA LUMIÈRE
DU PRINTEMPS ARABE**



Paul DUJARDIN, modérateur, directeur général artistique du Palais des Beaux-Arts, Bruxelles

Merci à Jean-Pierre Mazery. Merci à la République de Chypre qui préside l'Union Européenne pendant ces six mois et qui nous accueille pour cette réunion.

Le temps va vite, nous sommes presque deux ans après le déclenchement des printemps arabes. Le printemps arabe ouvre-t-il de nouvelles perspectives pour le thème qui nous préoccupe aujourd'hui, celui du patrimoine culturel ?

Nos orateurs pour cette table ronde seront :

- **Mona Khazindar**, qui est directrice générale de l'Institut du Monde Arabe à Paris après avoir été directrice de l'art contemporain,

- **S. Exc. James Moran**, ambassadeur, chef de la Délégation de l'Union européenne auprès de la République Arabe d'Egypte,

- **S. Exc. Frédéric Grasset**, ambassadeur de l'Ordre Souverain de Malte auprès du Royaume du Maroc, ancien ambassadeur de France,

- et le **Professeur Mounir Bouchenaki**, conseiller de l'UNESCO, ancien directeur général de l'ICCROM.

J'introduirais brièvement notre débat. Le patrimoine culturel est essentiel pour comprendre l'identité. Dans ce cadre, le réveil arabe a provoqué d'immenses changements politiques, sociaux et économiques dans ces pays. Il a donné la possibilité aux citoyens de mieux exprimer leur identité et de mieux reconnaître leur place dans le monde globalisé.

Les défis qu'affronte aujourd'hui le patrimoine culturel dans les pays arabes

Paradoxalement, le patrimoine culturel, un des éléments principaux pour aider les citoyens à reconnaître et comprendre leur identité et leur place à travers les siècles, fait face à des risques et des défis.

Même s'il y a des raisons d'espérer, le patrimoine culturel de la région méditerranéenne est resté en partie non exploité, malgré sa valeur ajoutée économique pour la société, pour les citoyens arabes et le développement du tourisme. Le patrimoine archéologique et culturel de la Méditerranée est unique par sa richesse et son abondance. Nous savons tous que le patrimoine culturel dans le monde arabe fait face aujourd'hui à une période d'incertitude. Les fouilles archéologiques, les bibliothèques, les musées, en Irak, en Egypte, en Syrie, sont sans protection et sans management efficace. En Syrie, l'impact de la guerre civile est visible dans la

ville historique d'Alep, au château médiéval des Chevaliers. Vingt-cinq musées du pays sont exposés au pillage. Et il n'est pas nécessaire de vous rappeler la situation des lieux saints soufis et des mosquées au Mali.

En même temps, nous avons de bonnes raisons de garder un certain espoir dès lors qu'un pays retrouve un peu de stabilité. En Irak, près de 9 000 objets d'art ont été retournés à leurs propriétaires grâce à la résolution des Nations unies et les efforts déployés par Washington. Et comme il était encourageant de voir les citoyens égyptiens se rassembler spontanément dans la rue ou à travers les réseaux sociaux pour collecter les archives dispersées dans l'air qui provenaient de l'Institut d'Egypte en flammes, cet institut créé par Napoléon Bonaparte !

A la lumière de ces quelques exemples, on voit que le réveil arabe entraîne de nombreux défis pour ce patrimoine culturel. Citons quelques-uns de ces défis : le besoin d'appui pour le personnel des administrations publiques et des organisations culturelles, l'aide à la prévention contre le trafic clandestin, au rapatriement des œuvres d'art, à la documentation, la valorisation des collections et l'engagement du public, l'importance de la cartographie et la documentation des sites du patrimoine culturel et les collections des musées, le besoin de visibilité de ces objets d'art et des sites pour les citoyens de ces pays, le rôle de la communauté internationale pour soutenir ce processus de réveil arabe. La liste des défis est longue...

« Bozar » à Bruxelles, un large éventail interculturel

Depuis 80 ans, le Centre des Beaux-Arts⁸ à Bruxelles, « Bozar », a présenté le monde arabe et le monde méditerranéen à travers un grand nombre d'événements culturels et intellectuels majeurs. Comme voisin de l'Europe, le monde arabe méditerranéen est une région clé, non seulement en raison de son histoire culturelle et diverse, mais également au niveau politique et au niveau économique.

En tant que maison de culture belge, mais aussi européenne voire internationale, le Centre a toujours pu s'orienter depuis 2002 vers un modèle de projets multilatéraux impliquant des partenaires internationaux de haute qualité avec qui nous travaillons main dans la main. Le champ de ses activités s'est étendu pour couvrir un large éventail de disciplines artistiques, dont le patrimoine culturel. L'un de nos récents projets en ce domaine était le open air exhibition of « Visionary Africa : Arts at work » présentée cette année au parc Al Azar au Caire avec la Commission européenne et des centres d'art contemporains locaux tels que Darb 1718.

Ces défis demandent une coopération internationale pour explorer les nouvelles directions dans le domaine du patrimoine culturel et pour soutenir les principaux opérateurs dans le monde arabe, de la société civile aux décideurs. C'est essentiel pour que toute la région préserve sa mémoire collective et la rende visible à tous ses citoyens et au reste du monde.

8 - <http://www.bozar.be/home.php?>

Cela soulève aussi la question de savoir comment s'assurer que le printemps arabe ne bénéficie pas seulement aux citoyens arabes mais, plus généralement, au riche patrimoine culturel qui a eu un impact très profond sur toutes les civilisations à travers les siècles.

Éléments à inclure dans notre Déclaration : éducation, formation, échanges

Il me semble que la différence entre les grandes institutions internationales et le Palais des Beaux-Arts est l'élément de plateforme. Dans le souci que nous avons d'arriver aujourd'hui à une déclaration, les éléments que j'aimerais personnellement y ajouter concernent en premier lieu la présentation et la mobilité des œuvres. Quand la France a créé l'IMA il y a plus de 25 ans, le projet comportait trois éléments importants : un élément de plateforme, un élément d'éducation et un élément de communication. Ce sont trois éléments que l'on devrait ajouter dans notre programme de sensibilisation vers la communauté internationale.

- Il serait intéressant de discuter de l'éducation de la classe moyenne dans le monde arabe, ces personnes qui travaillent durement et à qui cela peut donner une plus-value. C'est une nouvelle communauté que nous voyons émerger en Chine, en Corée du sud, dans les BRICs et qui manifeste du respect vis-à-vis des autorités et du patrimoine culturel.
- Un aspect de l'éducation de la classe moyenne est l'éducation des plus jeunes. Nous savons que le tiers de la population est jeune, qu'au Caire 250 000 étudiants vont à l'université. C'est le concept d'Erasmus que d'échanger et d'apprendre nos cultures réciproques, les racines communes entre le nord et le sud du monde méditerranéen.
- Un autre élément de la discussion doit être l'éducation de la société civile internationale qui visite ces pays, avec le tourisme mais aussi les affaires, dans le respect du patrimoine culturel et avec le soutien des diplomates et des politiciens pour un dialogue entre les secteurs culturels et le nouveau régime.
- La préservation et la promotion du patrimoine culturel des minorités est un autre élément à prendre en compte.
- J'aimerais voir aussi comment le patrimoine culturel peut être maintenu et rendu plus accessible aux citoyens. Là aussi, nous avons besoin d'éducation et de formation. Nous connaissons les défis à ce niveau et peut-être Bouchenaki pourra donner des réponses sur l'éducation, la formation, l'apprentissage tout au long de la vie de ces communautés qui doivent sauvegarder le patrimoine culturel.
- Un grand sujet pour notre discussion concerne les échanges, les fellowships, les visas qui permettent de venir dans nos universités étudier l'archéologie

et l'histoire. Il est important de ne pas se limiter à l'archéologie mais, pour mieux comprendre les relations d'aujourd'hui, d'étudier également l'histoire moderne. J'ai vu le projet d'un nouveau musée en France, à Marseille, où l'on essaye voir ce qui est fait dans d'autres régions du monde où existent des tensions, en Corée, dans les Balkans, en mer noire, pour faire un exercice de benchmarking.

- L'expérience personnelle que j'ai avec Chypre, pour une exposition que nous avons organisée à Bruxelles, concerne la narration commune. D'habitude, on considère seulement les œuvres et leur protection, mais pour intéresser la société civile, il faut une narration. C'est ce que nous avons fait dans l'exposition qui est maintenant au Louvre. Nous avons souligné l'universalité des icônes des XII^e, XIII^e et XIV^e siècles, certes du fait de leur beauté mais aussi en raison de l'importance de notre histoire commune à l'époque des croisades et du dialogue culturel entre les différentes communautés religieuses de la Méditerranée. Nous plaçons cela dans un contexte plus contemporain. La pédagogie de la présentation du patrimoine culturel est importante pour les deux rives de la Méditerranée.
- Il serait important d'introduire dans notre discussion la question éthique par rapport au patrimoine culturel. Nous ne nous posons pas toujours cette question dans le monde de l'art. Elle est importante en particulier quand nous comparons l'art contemporain et le patrimoine culturel. Nous savons qu'aujourd'hui, avec les Balkans et les différentes communautés turques, nous avons 25 millions de musulmans en Europe, et des racines communes entre les chrétiens et les autres communautés.
- Deux plateformes comme l'IMA et Bozar ont vingt-cinq ans et huit ans d'interdisciplinarité. Je n'ai pas entendu ce terme dans la discussion. Rassembler des personnes avec des talents différents pour porter ce patrimoine culturel à un autre niveau et une plateforme. La plateforme des musées, pas seulement pour montrer mais aussi pour comprendre nos images communes. Dans la dernière exposition au Metropolitan, il y a six mois, sur l'art Copte et l'art islamique pendant la période copte, il était intéressant de voir toutes les passerelles iconographiques et de raconter une même histoire. Construire des passerelles entre les différentes organisations en Europe est un élément de collaboration.

... Budget, multilatéralisme, nouveaux acteurs...

- Le sommet européen, demain à Bruxelles, doit parler du budget de l'Union européenne. Comment ce budget sera-t-il sauvegardé pour le patrimoine culturel des pays de voisinage au sud ? Ce sera un très grand défi. Il serait très important de faire du lobbying auprès l'Union européenne pour qu'elle continue à appuyer le travail qui est en cours. Ce sont des questions pour nos col-

lègues qui représentent ici l'Union européenne. La crise économique aggrave les risques ; la question de solidarité se pose. Certes, il y a le printemps arabe mais, déjà, il nous est difficile de garder notre patrimoine culturel en bon état dans les pays du sud de l'Union européenne, comment pourrions-nous le faire dans les pays arabes ? Un grand défi s'ouvre pour l'Union européenne dans ses efforts de soutien.

- La diplomatie est plutôt multilatérale que bilatérale. Mais dans les pays arabes, on voit surtout des relations bilatérales - britanniques, allemandes, françaises... Il faut rassembler le monde de façon plus multilatérale, construire des passerelles et de le faire localement, dans chaque pays, afin de créer une plus grande solidarité entre les organisations européennes dans leur travail sur le terrain. Un des problèmes est que chaque organisation lance ses propres actions et qu'il n'y a pas de stratégie commune.
- De nouveaux pouvoirs locaux sont apparus avec force, après le printemps arabe. De nouveaux musées, de nouveaux collectionneurs, de nouveaux marchés, de Doha à Abu Dhabi ou Dubaï, qui rassemblent des œuvres de façon croissante. Une question est de savoir si cela est un élément positif ou négatif pour le patrimoine culturel. Nous venons juste d'inaugurer une exposition à Doha, ce vendredi, qui comporte des œuvres importantes en provenance de musées du monde méditerranéen. LIMA et Bozar travaillent ensemble sur un important programme de recherche. Il y a vingt ans, cela n'était pas même envisagé. Il est donc important de mesurer l'influence du Moyen-Orient, et de nouveaux acteurs comme les émirats.

...Information, communication, démocratie...

- Et puis nous devons être mieux informés. Nous ignorons trop de choses. Nous avons besoins de données statistiques. Quand on est informé, on a aussi le pouvoir d'agir.
- La communication et les médias sont très importants. Comment doivent communiquer ces deux communautés ? A mon sens, le président de l'Égypte a essayé, récemment, de bien faire. Lorsqu'il est venu à Bruxelles, il a donné aux différents présidents trois livres : un sur l'archéologie, un sur la culture copte, un sur la culture arabe. Cela donne une perception différente. C'est peut-être un bon début pour un dialogue culturel entre les différentes communautés de la Méditerranée.
- Les industries culturelles, ce nouveau paradigme que nous défendons en Europe, comment peut-il fonctionner ?
- Enfin, last but not least - et j'ai entendu le discours du Président de la Commission européenne sur l'état de l'Union - : la prise en compte du citoyen

dans le monde méditerranéen. Dans quelle mesure les citoyens sont-ils responsables de leurs actions ? Les intellectuels, les enseignants, les artistes... Comment peuvent-ils avoir un impact sur le patrimoine culturel, à côté des organisations qui sont représentées ici ? Comment nous pouvons travailler avec les communautés de façon ascendante - du bas vers le haut ? C'est une façon de construire la démocratie et c'est sans doute là un domaine où l'Europe fait, aujourd'hui, la différence.

Je conclurai avec ces mots que le Président de la Commission a prononcé à Tripoli en décembre 2010 : « Vous devez accélérer quand il y a du danger, mais quand vous devez aller loin, vous devez aller ensemble » Ce proverbe africain peut être un élément de discussion pour notre panel. Il nous faut travailler ensemble pour que cela change.

Mona KHAZINDAR, *modératrice, directrice générale de l'Institut du monde arabe, Paris*

J'aimerais tout d'abord remercier la République de Chypre, l'Ordre Souverain de Malte, l'Union européenne et l'Unesco de m'avoir invitée. Je parlerai de l'Institut du Monde Arabe, et ne traiterai pas en détail des conséquences sur le patrimoine culturel des événements qui ont pu survenir à l'occasion des printemps arabes, en Tunisie, en Egypte, au Yémen....

Les axes de travail de l'Institut du Monde Arabe

L'Institut du Monde Arabe est une institution dont l'objectif est de promouvoir et faire connaître le patrimoine ainsi que la culture, la langue et l'art du monde arabe. Nous sommes un institut interdisciplinaire, résultat d'une co-fondation entre la France et les Pays de la Ligue Arabe. Nous nous attachons à rendre compte du passé, du présent et d'anticiper l'avenir. Comme dans toute aire de civilisation, il a une continuité entre le passé et le présent. Je citerai des exemples pour souligner que la continuité entre le passé et le présent. J'en citerai des exemple pour souligner que, dans le monde arabe, la continuité avec notre passé est essentielle et que cela justifie pleinement la préservation du patrimoine culturel.

Les équipes de l'Institut du Monde Arabe travaillent sur de multiples aspects du patrimoine, selon des axes différents.

- **Il y a tout d'abord le musée** dont la collection demeure modeste ; il faut rappeler ici que l'institut a été fondé au début des années 1980 et avait pour vocation principale la présentation des collections nationales françaises d'art islamique, à l'époque peu mises en valeur dans les musées, complétées par une approche ethnographique des sociétés arabes et, une innovation alors, une introduction à la création contemporaine arabe. Dès 1995 était initié

un programme intitulé 'le musée des musées arabes' dont l'ambition était de montrer à Paris la richesse du patrimoine du monde arabe à travers des dépôts d'œuvres choisies en concertation avec les responsables des collections sur place, sélections faites en priorité dans les réserves des musées afin de ne pas le départir de leurs pièces maîtresses. En 2008 a été prise la décision de procéder à une refonte du musée de l'Institut du Monde Arabe en posant la question de sa pertinence au sein de l'institution. Ce projet a été mené avec pour ambition de souligner toute la diversité – ethnique, linguistique, confessionnelle, culturelle et patrimoniale – qui, au travers des âges, a contribué à la formation d'une identité arabe. A cette occasion, nous avons demandé et obtenu de différents pays arabes des prêts d'œuvres d'une durée comprise entre 4 et 5 ans : la Tunisie, l'Arabie Saoudite, le Bahreïn, la Syrie, la Jordanie et, prochainement le Yémen, ont généreusement contribué au nouveau programme muséal, sachant que pour chaque œuvre prêtée, l'IMA se fait un devoir de la restaurer et de la documenter de la manière la plus précise possible, notamment sur le plan photographique. De cette façon, sur échelle modeste, nous contribuons à recenser les artefacts du monde arabe.

- **un deuxième axe de travail est celui de l'éducation.** L'Institut a un devoir vis-à-vis des pays arabes qui nous prêtent des œuvres, puisqu'il s'engage à former des personnels. Des stagiaires des musées ou des directions du patrimoine sont accueillis en formation au sein des différents services de l'Institut où ils passent quelques mois.
- **un troisième axe de l'étude du patrimoine du monde arabe** sur lequel nous travaillons est le site Web «Qantara»⁹, patrimoine méditerranéen, traversées d'Orient et d'Occident'. Il s'agit d'un projet développé dans le cadre du programme Euromed Heritage financé par l'Union européenne. Ce site, dont l'enrichissement est constant, a pu être élaboré grâce au concours actif de pays partenaires parmi lesquels l'Algérie, la Jordanie, la Maroc, la Tunisie, le Liban, l'Egypte et la Syrie, ainsi que l'Espagne. Il promeut le dialogue interculturel et inventorie le patrimoine culturel sur l'ensemble du pourtour de la Méditerranée. Sont documentées avec des données textuelles, images (fixes et animées) et graphiques, plus de 1500 entrées, qui ont fait appel à des spécialistes de tous horizons : écrivains, historiens, historiens d'art, archéologues, etc. On peut le retrouver sur internet¹⁰.

J'insiste sur la continuité qui doit être tissée entre le patrimoine historique et la création des artistes contemporains. Cela est particulièrement mis en avant dans notre musée qui a adopté un parcours thématique plutôt que chronologique afin de dresser un panorama de la civilisation des Arabes. La genèse de l'identité arabe dans son berceau géographique, la péninsule Arabique, le rapport au sacré et les figures du divin, la ville arabe dans ses fonctions et son organisation, l'expression de

9 - En arabe, Qantara signifie "passerelles"

10 - http://www.qantaramed.org/qantara4/public/page.php?page=1_le_projet&lang=fr

la beauté, le rapport au corps et à l'Autre à travers les valeurs de l'hospitalité, constituent les cinq étapes du parcours du musée qui occupe une superficie de 2000 m². Dans les vitrines du parcours sont associés des objets et des œuvres de diverse nature: archéologie, art médiéval, ethnographie, œuvres modernes et contemporaines qui dialoguent entre eux et ainsi rendent sensible une pensée, une vision du monde, un imaginaire de la civilisation arabe qui n'a cessé d'évoluer au fil des siècles. Ainsi, dans l'évocation de la relation que les Arabes ont de tous temps entretenu avec leurs mers bordières, les témoignages archéologiques de la culture de Dilmun cohabitent dans une même vitrine avec les outils des pêcheurs perliers du siècle dernier et l'œuvre d'un artiste yéménite d'aujourd'hui, Fuad al-Futaih, justement intitulée *Le pêcheur* qui fait référence aux légendes si présentes le long des côtes de la péninsule, creusets d'échanges. La continuité du lien avec le passé est nécessaire pour comprendre le présent et dessiner un avenir.

La coopération demeure essentielle et profite à tous, à part égale. Les institutions et l'ensemble de la communauté savante doivent travailler ensemble afin d'encourager les échanges de compétences, la formation aux métiers de la conservation et la sauvegarde des patrimoines culturels de nos pays. Cette coopération internationale est rendue d'autant plus nécessaire qu'elle est le socle sur lequel repose l'action du Comité du Patrimoine mondial. Je vous remercie pour votre attention.

Paul DUJARDIN

Merci de cette présentation d'un dialogue interculturel qui s'inscrit dans une vision contemporaine.

S. Exc. James MORAN, *ambassadeur, chef de la Délégation de l'Union européenne auprès de la République Arabe d'Égypte*

L'Union européenne apprécie la diversité et promeut le dialogue à tous les niveaux, en particulier au niveau culturel, et le respect de la diversité culturelle est consubstantiel aux valeurs qui nous tiennent à cœur. C'est quelque chose que nous avons testé en ces temps de grands changements dans le monde arabe. Depuis le lancement du processus de Barcelone en 2005, nous n'avons pas cessé de promouvoir la collaboration dans le domaine du patrimoine culturel. Cette préoccupation se voit au niveau le plus élevé de notre dialogue. Il y a quelques mois, le thème a été débattu par le Président Barroso. Ce n'est pas inhabituel, nous avons chaque année des exemples de ce que le sujet est pris sérieusement en considération, au niveau politique aussi. Le thème du patrimoine culturel est intégré dans la coopération culturelle, dans nos relations avec nos partenaires méditerranéens.

La situation actuelle présente des défis, de nombreux périls, mais elle offre en même temps une opportunité, pour autant que la coopération est concernée. Au Moyen-Orient, à moyen terme, lorsque les dangers se seront éloignés, peut-être aurons-nous une approche nouvelle dans ce domaine, une approche plus durable que dans le passé...

Renforcer le dialogue et sensibiliser les nouveaux pouvoirs émergents

Nous avons accru notre collaboration particulièrement avec les pays qui ont vécu le réveil arabe. Nous avons créé une série de Task forces (à ne pas confondre avec des task forces militaires), en Tunisie, en Jordanie. La semaine dernière, nous avons eu un événement semblable en Egypte, très ambitieux, sur des questions politiques et économiques mais aussi de coopération culturelle – en particulier dans ses liens avec l'économie. Nous pensons qu'il est primordial, dans ce contexte, de renforcer ce dialogue. Il est particulièrement important d'approfondir les échanges avec les autorités et forces politiques émergentes.

J'ai l'impression qu'en Egypte la tendance est de dire que se poursuit le business as usual. Mais bien sûr, il ne s'agit pas de business as usual. Ce que nous voyons, c'est un grand bouleversement politique, et dans certains pays, une reconstruction de la bureaucratie incluant les ministères des antiquités mais ils travaillent sur du vide. Il est nécessaire de couvrir tous les différents aspects si nous voulons avoir un authentique dialogue avec les nouvelles autorités et nous essayons à notre niveau de le faire. Mais je crois qu'il faut faire plus. Dans le contexte égyptien, peut-être faudrait-il que la communauté internationale fasse plus d'effort plus que par le passé, pour impliquer les islamistes dans le dialogue.

Un patrimoine menacé, un tourisme effondré

La situation est très fragile. Cette déconnexion entre le pouvoir politique et la bureaucratie affecte tous les aspects de la transition. C'est une contrainte qui est, me semble-t-il, très sous-estimée. Mis à part la construction de la démocratie, ce problème particulier va hanter les nouvelles autorités, et nous-mêmes, pendant des années, il est important de le comprendre.

Vous avez parlé précédemment des périls affrontés par le patrimoine culturel. En 2011, j'étais en Libye pour installer la mission de l'Union européenne, j'ai visité deux ou trois sites dont Leptis Magna. Il est très alarmant de voir à quel point le patrimoine était négligé. Bien sûr, il l'était pendant la période de Kadhafi, mais cela semblait pire. Les lieux étaient grand ouverts. Il y a quelques mois, personne ne prenait vraiment en considération ce patrimoine. Très peu semblait avoir été fait pour la sécurité des biens culturels.

Les médias nationaux et internationaux donnent des images très négatives. Cela est très préoccupant car cela affecte le tourisme – l'interface entre patrimoine culturel et tourisme est bien connue. L'insécurité créée par les événements a eu un impact énorme sur le tourisme, en particulier sur le tourisme archéologique. Louqsor, Assouan, etc. ont beaucoup souffert depuis deux ans.

Les services publics déjà fragiles qui doivent protéger ces sites magnifiques subissent une pression énorme. Les revenus sont très faibles, la bureaucratie qui était déjà sans moyen, est encore moins bien financée. De nombreux dangers surgissent. Ce n'est pas une situation facile à résoudre, mais c'est une situation dont il faut être conscient.

La valeur ajoutée de nos réponses et de nos collaborations

Quelles peuvent-être nos réponses ? Nous avons depuis plusieurs années différentes approches. Le programme Euromed Heritage de l'Union européenne est un excellent exemple de ce que nous devons faire. Mais le programme de 2005 arrive à échéance en février 2013. Il faut espérer qu'Euromed Heritage continue dans la prochaine période de programmation. Mais je ne veux pas entrer dans ce débat sur les finances européennes qui risque d'être un débat très long. Le fait est qu'il va être de plus en plus difficile de trouver des fonds pour des actions extérieures. De ce point de vue, je pense que les programmes de la région Méditerranée resteront sans doute les plus protégés, pour des raisons évidentes, mais, en leur sein, la coopération et le patrimoine culturel seront les domaines sur lesquels on fera plus d'économies que dans le passé. D'un autre côté, on peut dire qu'on n'en fait pas assez. On voit qu'il peut y avoir un débat.

Dans une telle situation, nous devons être très attentifs à montrer la valeur ajoutée que ce type de collaboration peut produire. Nous en avons de nombreux exemples, il est important de les rendre visibles. La déclaration que nous adopterons demain peut attirer l'attention et nous aider. Pour nous, cela est important et peut avoir un résultat positif.

Nous avons d'autres programmes. La fondation Anna Lindh, sise à Alexandrie, fait du bon travail. Sans entrer dans les détails, je dirais à Paul Dujardin qui a parlé de la jeunesse que, justement, le programme de la Fondation, « Jeunes voix arabes », en Egypte et maintenant au Maroc, fait un travail formidable. Il y a aussi des aspects culturels et nous allons renforcer notre financement.

Nous avons d'autres programmes régionaux et des coopérations bilatérales. Nous venons juste de décider d'un financement de 21 millions d'euros en Algérie pour la protection du patrimoine culturel.

J'insiste sur le fait qu'il est très important pour l'avenir de montrer clairement la valeur ajoutée de ces collaborations. Je sais que chacun dans cette salle en est convaincu mais il y a beaucoup de monde à l'extérieur qu'il nous faut convaincre.

J'ai donc deux messages :

1. Tout d'abord sur le dialogue et sur l'engagement : faisons tous les efforts possibles pour impliquer pleinement les nouvelles autorités émergentes

dans ces pays, en Egypte, en Tunisie, et dans d'autres pays où des personnes sont restées isolées très longtemps mais il est nécessaire de les faire participer pleinement pour l'avenir.

2. Nous devons faire de notre mieux pour montrer à quel point ce type de collaboration est bénéfique. Je vous remercie.

Paul DUJARDIN

Merci d'avoir apporté ses éléments. Des chiffres récents du côté égyptien indiquent que la baisse du revenu du secteur touristique était de 2 milliards de dollars US. Si l'on veut conserver le patrimoine culturel vivant, quel peut être le rôle de l'Europe ? Une déclaration peut avoir une certaine importance, mais aussi la valeur ajoutée, le retour sur investissement, qui n'est pas toujours mentionné. Beaucoup d'économistes n'en parlent pas car il a beaucoup d'autres domaines où l'on peut investir. Et c'est la valeur qui compte plus que le retour sur investissement. C'est un débat très sensible. Nous devons investir dans ce monde méditerranéen et pas seulement pour des raisons économiques.

S. Exc. Frédéric GRASSET, *ambassadeur de l'Ordre Souverain de Malte auprès du Royaume du Maroc, ancien ambassadeur de France*

Héritage culturel : nouvelles perspectives à la lumière du Printemps arabe

Ayant l'honneur de représenter l'Ordre Souverain de Malte au Royaume du Maroc, je m'inspirerai de cette expérience pour donner un éclairage particulier sur les enseignements que le Maroc apporte depuis longtemps sur les sujets sensibles mais déterminants qui nous préoccupent.

Le Printemps arabe

Quand on observe depuis Rabat, depuis Al Maghreb Al Aqsa, le monde arabo-musulman en pleine ébullition, on est frappé à la fois par la similitude des situations et l'hétérogénéité des résultats, mais on est peu enclin à parler d'un Printemps arabe. On observe plutôt la résurgence d'un courant très ancien, de ferments puissants et souterrains qui ont toujours traversé ce monde. Une île isolée, un volcan en éruption n'apparaissent pas d'un seul coup ! Que ces forces anciennes et profondes créent un univers nouveau, tout le monde en a l'intuition ! Mais personne ne sait encore quel en sera le point d'équilibre, entre tradition et modernité, entre partis d'expression religieuse et partis de coloration plus séculière.

Le Maroc était-il mieux préparé que d'autres pour étaler cette tempête qui a touché l'Algérie à ses frontières dans les années 1990, puis l'ancienne Ifriqià, Tunisie-Lybie,

l'Égypte, phare du monde arabe, avant d'arriver à Damas au cœur du Machrek ? Sans même parler de la Révolution Islamique en Iran et des bouleversements irakiens ! Comme on le voit, ces enchaînements ne sont pas récents. Ils se sont accélérés au fur et à mesure qu'émergeaient l'usure et le discrédit de régimes en bout de course. En contrepoint, on constate que le Maroc a bénéficié d'une Monarchie bien installée et qui, après une phase très autoritaire, s'est avérée plutôt organisatrice, voire visionnaire, quand bien même elle était confrontée aux mêmes problèmes que les autres pays du pourtour proche-oriental.

Une transition réussie parce qu'elle s'appuie sur un Islam fondateur, multiforme, urbain et montagnard, issu à la fois de grands centres civilisateurs, Kairouan, Cordoue, Fès, Marrakech, qui plongent leurs racines dans une histoire profonde et sur des confréries dont le mysticisme a toujours rayonné. La Monarchie est encore le garant de ce compromis, car les fils remontent vers elle.

Transition réussie également parce que ce sentiment d'appartenir à une vieille Nation n'a pas empêché le renouvellement des élites et leur arrimage à la modernité, autrefois importée de l'extérieur puis assimilée, aujourd'hui produit d'une lecture propre d'un monde en évolution. Cette modernité est liée à l'ouverture. A l'enfermement du siècle passé, générateur de déclin a succédé une politique affirmée d'ouverture vers les prolongements naturels de l'ancien Royaume Chérifien, les rivages atlantiques, la Méditerranée, l'Europe, les solidarités musulmanes. Une palette diversifiée et assumée.

Transition réussie enfin parce que le Maroc n'en ignore ni la fragilité ni les limites qu'imposent pesanteurs sociales et misères économiques. Un consensus existe. Avancer pour éviter de sombrer, absorber en continu les forces de revendication, s'affirmer pour ne pas prêter le flanc aux pressions contraires. Avec des ressources naturelles mesurées, sans manne pétrolière et gazière, avec une population dure à la peine et inventive, le Maroc est un spécialiste confirmé et brillant de la survie et d'une continuité pluriséculaire. Autrement dit, la situation du moment avec un gouvernement de coalition dirigé par le PJD est plus le résultat d'un équilibre identitaire marocain qu'un précipité médiatique de la Place Tahrir.

Transition politique et héritage culturel

Ce contexte général permet au fond de mieux comprendre les ressorts possibles d'une conciliation entre des impératifs souvent opposés des populations hostiles, des religions dressées les unes contre les autres, des situations de guerre entraînant la destruction des symboles fondateurs. Le Maroc a connu cette phase dont il a tiré des enseignements exploitables.

Ces enseignements tiennent en deux principes :

- Respect des spécificités, gestion précise de l'esprit de tolérance. Respect de la spécificité musulmane, garante du sacré, source de la société, respect des autres croyances, chacune cantonnée dans son univers particulier.

- Esprit de tolérance nécessaire à la vie spirituelle et précaution politique pour assurer le fonctionnement et la prospérité de la cité.

Je voudrais rappeler qu'à un moment de son histoire le Maroc a été confronté à la poussée militaire française suivie d'un Protectorat de 44 années et rappeler aussi ce que furent sur ces points particuliers la pensée et l'action du Maréchal Lyautey, l'homme qui incarna cette période. Une citation d'avril 1925, à la fin de sa mission : « en 1912, je me suis trouvé dans le vide absolu à Fès, les gens se détournaient, on crachait à mon passage... Je me suis attelé dès le premier jour à briser ce mur. Je disais au Marocains « Nous avons le respect complet de votre foi, de vos mœurs, de vos institutions, de vos places sociales et protocolaires. Je n'ai pas cessé d'espérer créer un état d'âme une satisfaction intime, une amitié qui durera ». Au-delà des péripéties politiques, la suite a montré que cette démarche avait été la bonne. Elle s'était appuyée sur le respect scrupuleux des lieux de culte, des lieux sacrés du Maroc et sur la perception par les Marocains que ceci était leur histoire, leur identité, et leur avenir. Dans cet esprit, Lyautey a été lui-même l'initiateur d'un grand programme de rénovation et de construction de mosquées auquel il a fait participer des architectes français et les meilleurs artisans marocains ! Un style original a été adopté avec des synthèses élégantes traduisant fidélité et invention.

Ce rappel, non pour revenir sur le passé colonial de la France, mais pour montrer que la gestion du patrimoine religieux et culturel, et au Proche-Orient en particulier, les deux aspects sont inséparables, est probablement le meilleur fondement de la paix entre individus, religions et nations. Le Maroc en a donné une illustration dont les effets se prolongent encore. Bien sûr personne ne peut éluder les questions fondamentales du prosélytisme et des libertés. Néanmoins le préalable à toute entente sur la protection est bien celui de l'existence même du respect et de la tolérance y compris et surtout dans les conditions pratiques de leur exercice. De nos jours, la question ne se posera pas exclusivement dans les zones de conflit traditionnel. Avec les immigrations massives, elle gagne peu à peu des régions qui étaient protégées de ces débordements et qui avaient réglé au XIX^e, chacune à leur manière, la question délicate des rapports des religions avec la société. Alors se pose inévitablement la question de la réciprocité des fondements de la protection c'est-à-dire le respect et la tolérance. On ne peut exiger d'autres ce que l'on ne leur accorde pas. Ceci valant autant pour les musulmans dans le monde que pour toutes les religions du Livre en Orient.

Paul DUJARDIN

Merci Monsieur l'Ambassadeur honoraire. Vous avez parlé avec passion d'un pays que vous aimez. Il est très important qu'à côté du travail des hauts fonctionnaires, à côté de la technicité, de la complexité de faire des choix, il y ait des citoyens qui apportent un témoignage important dont peuvent bénéficier les organismes internationaux. On a parlé de plateformes qui créent la contemporanéité comme

l'IMA, du travail des individus, du travail de l'Europe. Nous écoutons maintenant Bouchenaki qui connaît le travail des organisations internationales qui sont importantes dans ce printemps arabe.

Prof. Mounir BOUCHENAKI, conseiller de l'UNESCO, ancien directeur général de l'ICCROM

Je voudrais aller dans le sens d'une vision optimiste de la situation en dépit des événements extrêmement graves et parfois révoltants comme lorsque des éléments attaquent les symboles de leur propre religion comme cela est le cas au Mali. Lorsque l'Unesco a inscrit Tombouctou sur la liste du patrimoine mondial en péril, la réaction des groupes extrémistes a été de commencer à détruire un certain nombre de mausolées qui appartiennent à la religion islamique. Il s'agit ici d'un conflit à l'intérieur d'une même religion.

Les réticences à l'acceptation de la totalité d'un patrimoine

Lorsque j'étais jeune et que je m'occupais du patrimoine en Algérie, une question importante s'est posée à moi : Comment les communautés prennent-elles en compte l'ensemble, la totalité, de leur patrimoine ?

J'ai senti ce problème parce que je fais partie de la génération qui a commencé à fouiller et à publier sur le patrimoine en Algérie après le départ des Français. Mais ce sont les Français qui nous ont instruits... La réaction initiale des ouvriers, des populations des villages – parce qu'on ne travaille pas essentiellement dans des zones urbaines quand on fait de l'archéologie –, était de dire, par exemple à une de mes collègues qui travaillait sur des mausolées de l'époque byzantine : « mais pourquoi faites-vous ce travail ? Ce n'est pas pour nous, c'est pour les Français... ».

De la même façon, j'ai eu la chance de découvrir à Tipasa un site qui avait été fouillé pendant plus de 100 ans par d'éminents chercheurs français qui sont nos références, Gsell, Albertini, Leschi.

J'ai eu la chance, à cause d'un projet de construction d'un hôtel par Fernand Pouillon, de découvrir une nécropole paléochrétienne que j'ai fouillé pendant quatre ans. J'y ai découvert des éléments nouveaux qui ont permis de mieux connaître le développement de la religion chrétienne en Afrique du nord au IV^e et au V^e siècle. J'ai reçu immédiatement la visite de personnalités spécialisées dans l'étude du monde chrétien, comme le Professeur Henri René Marrou, comme Monseigneur Saxer, de l'Institut pontifical, comme le Professeur Noël Duval, un des grands spécialistes de cette période, ou encore Georges Duby.

Ce n'est que lorsque j'ai soutenu ma thèse que le ministre de la Culture, Ahmed Ibrahim, m'a appelé – c'est un homme de grande culture, fils d'un grand savant

et dont la maison est une véritable bibliothèque – pour me dire : « mais pourquoi avez-vous travaillé sur la période antique, romaine ? Vous ne voyez pas tout le patrimoine islamique que nous avons ici ! » C'est là que j'ai compris qu'à un niveau politique, surtout en Algérie (c'est moins visible au Maroc ou en Tunisie), la colonisation française et les savants français qui ont travaillé à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle ont écrit dans leurs ouvrages qu'ils étaient là pour assurer la continuité de l'époque romaine, c'est-à-dire de la colonisation, de la présence romaine et du rôle civilisateur que les Romains avaient eu en Afrique du Nord.

Cela est, hélas, passé dans les mentalités des dirigeants politiques. Lorsque j'étais directeur du patrimoine en Algérie, j'ai eu beaucoup de mal à faire arrêter des destructions, par exemple d'une muraille byzantine de Tebessa, l'antique Theveste, une des stations de la 3^e légion d'Auguste. Le sous-préfet (aujourd'hui il s'agit d'une préfecture) voulait élargir la route et pour cela démolir les murailles. Je suis venu arrêter cela.

Plus tard, lorsque je suis arrivé à l'Unesco en 1982 où j'ai travaillé pendant 25 ans, notamment sur des projets en Libye, en Egypte, au Yémen, au Liban, en Syrie, en Jordanie, comme responsable de projets dans la région arabe, j'ai constaté que dans tous ces pays, la période préislamique n'est pas ressentie comme faisant partie du patrimoine. J'ai mis dix ans, avec les autorités de l'Arabie saoudite à présenter le dossier de Madain Salih (Al-Hijr) pour qu'il soit reconnu comme site du patrimoine mondial, car c'est un site nabatéen, que les religieux traditionnels ne considéraient pas comme faisant partie du patrimoine du pays.

Mieux connaître son patrimoine et mieux connaître la culture des autres

Nous avons donc un travail important à faire dans ce renouveau, ce mouvement où les jeunes du monde arabe bougent, se révoltent contre certaines structures, un travail à faire avec les Organisations non gouvernementales, avec l'Union européenne – comme Euromed Heritage qui fait un très bon travail de sensibilisation des populations, des communautés à leur patrimoine.

Cette année, le Japon a organisé deux réunions importantes, l'une en février la seconde en novembre qui vient de se terminer au cours desquelles l'accent a été mis sur le rôle des communautés dans la préservation du patrimoine mondial. Il s'agissait là d'une vision mondiale et non limitée à telle ou telle région.

- Le premier point sur lequel nous devrions travailler pour avancer sur ce que le Forum propose est de faire participer tous ceux qui peuvent apporter quelque chose sur le plan interdisciplinaire et sur le plan inter-régional, nord et sud de la Méditerranée, pour faire en sorte que les populations se sentent concernées par l'ensemble de leur patrimoine. A l'époque, j'avais écrit un livre, *Cités antiques d'Algérie*, dans lequel

j'essayais de démontrer que tous les patrimoines laissés en Algérie, depuis le patrimoine préhistorique jusqu'au patrimoine laissé par la colonisation, faisaient partie du patrimoine de toutes les communautés.

- Le deuxième point, l'archéologie, la restauration, la mise en valeur des musées, nécessite un personnel compétent. Dans le monde arabe, jusqu'à ces dernières années, il n'y avait pas de tradition d'étude, de formation dans le domaine de la conservation du patrimoine culturel. Nous voyons donc que pour créer un réel dialogue entre les chercheurs, les spécialistes et les responsables du patrimoine dans un pays du Nord quel qu'il soit, et les chercheurs spécialistes et responsables des pays du Sud, il faut qu'il y ait une véritable base de formation.

Quand je suis arrivé à l'ICCROM, en 2006, l'Italie avait lancé un programme de formation pour le patrimoine dans trois pays, le Liban, la Jordanie, la Syrie. Je me suis dit qu'il faudrait que ce programme soit élargi à l'ensemble du monde arabe car il serait anormal de former dans quelques régions et d'abandonner les autres. Nous avons travaillé avec l'ALECSO - Mme Guettat a fait partie de ce processus de discussion avec les universités arabes - et organisé une réunion à Sharjah avec les universités arabes qui ont un enseignement en matière de patrimoine -, il n'y en a pas beaucoup ! L'émir de Sharjah a considéré que le travail que nous avons engagé était intéressant. Lui-même a fait un gros effort dans l'Emirat de Sharjah de création de musées dont un musée d'art contemporain très intéressant ainsi qu'un festival d'art contemporain – n'oublions pas qu'il faut considérer tous les aspects du patrimoine : patrimoine ancien, patrimoine contemporain et patrimoine immatériel...

Depuis l'année dernière, l'ICCROM a signé un accord avec l'Emirat et ses deux universités, l'université américaine et l'université de Sharjah, pour former dans tous les domaines de la conservation du patrimoine de jeunes fonctionnaires, de jeunes experts qui viennent de la région arabe.

C'est dans ce sens que nous devons agir : d'une part, dans la sensibilisation des communautés - c'est là un travail de fond que doivent faire les médias, que doivent faire les spécialistes en sociologie etc. et d'autre part, un travail de formation de longue haleine qui ne se voit pas... Je regarde Thébaud et je me dis que ce serait formidable qu'Euromed Heritage continue car, déjà, beaucoup de gens ont pu être formés grâce à ces programmes... Nous travaillons avec Jean-Louis Luxen qui est une locomotive en ce domaine, lui-même ancien secrétaire général de l'ICOMOS.

C'est de cette manière que nous pourrions sortir de deux écueils :

1. Le premier écueil est la non connaissance de la part des communautés locales de tout leur patrimoine. Je suis souvent étonné de voir que ce n'est qu'en 2003 que l'Algérie a organisé un séminaire international sur Saint Augustin. Or, Saint Augustin est né à Thagaste, il a été évêque à Annaba (Hippo Regius), évêque à Carthage. Bien sûr, il est resté longtemps à Milan mais il est revenu alors que les Vandales arrivaient à Hippo Regius, pour supplanter les autorités en place. L'enseignement dans nos écoles et nos universités n'a pas pris en compte l'ensemble du patrimoine. Ce déficit de connaissance fait que les populations ignorent une partie de leur patrimoine...
2. Mais on ne connaît pas non plus le patrimoine de l'autre ! Interrogez des étudiants, même avancés, sur ce que sont les fondements du christianisme, sur la façon dont cette religion s'est développée, sur ses valeurs. Ils ignorent tout. De même pour la religion juive. Si l'on veut profiter de ce qu'on appelle le printemps arabe, il est extrêmement important d'ouvrir les esprits C'est en faisant connaître l'autre que l'on empêchera les débordements, le terrorisme en particulier, et la méconnaissance. La connaissance de l'autre est la clé pour comprendre les valeurs partagées et pour obtenir ce que le titre de notre colloque annonce, « une responsabilité commune en ce qui concerne le patrimoine ». Je vous remercie.

Paul DUJARDIN

Chacun devra transmettre ce message dans son organisation, à l'Unesco, en Europe et dans la société civile. Je reprendrai un mot que le Président de la Commission utilise dans tous ses speeches, l'agora, pour désigner cette rencontre interdisciplinaire d'aujourd'hui entre diplomates, spécialistes du patrimoine, gestionnaire de centres culturels... L'enseignement devrait être fondamental dans notre déclaration de demain. Education à tous les niveaux, et respect de l'éducation. Comprendre ensemble. Ne pas exporter un musée selon la muséologie traditionnelle occidentale, européenne. Nous devons essayer de créer pour le patrimoine culturel des « maisons du peuple » avec un langage propre : éducation, citoyenneté, dialogue, communication, compréhension, tous éléments que l'on trouve sur une place. Et l'on peut dire que la façon dont vous avez organisé ce colloque est une forme d'agora !

S. Exc. Frédéric GRASSET

Permettez-moi d'ajouter le mot « réciprocité ». Dans le respect des traditions de chacun. Car l'échange ne peut être à sens unique. Cela touche les minorités chrétiennes en Orient, cela touche l'ensemble des mouvements migratoires qui vont s'établir autour de la Méditerranée et vont concerner des millions de personnes.

Paul DUJARDIN

Et contre toute forme de récupération et de propagande... On peut restaurer un patrimoine dans les Balkans à la demande de la diaspora mais dans un cadre de respect mutuel.

J'ai ici le texte qui a été décidé, ce qu'a dit James Moran sur le dialogue avec le monde politique, la nouvelle communauté politique, la nouvelle génération des décideurs. Je lis : « The Task force propose to launch the European Union-Egypt Cultural Platform of discussion to all regular meetings and design a joint strategy in this respect ». Ce serait aussi important pour toutes les autres relations multilatérales et bilatérales dans le bassin méditerranéen.

J'espère que nous avons pu contribuer modestement cet après-midi à vos conclusions de demain.

Vendredi 23 novembre 2012

TABLE RONDE 3 :

**LES THÈMES SPÉCIFIQUES
DU PATRIMOINE SACRÉ**



Prof. Silvio FERRARI, modérateur, Université de Milan, coordinateur du projet des lieux sacrés et du dialogue interculturel de l'Ordre de Malte

Au mois de mars 2012, lors de la rencontre organisée à Bruxelles par l'Ordre de Malte et la Commission Européenne qui avait pour thème : « la protection des lieux sacrés de la Méditerranée, une contribution au dialogue interculturel », nous avons partagé trois conclusions :

1. Les lieux sacrés sont un patrimoine vivant qui contribue à créer un sens de l'identité et peut jouer un rôle crucial dans le maintien de la diversité culturelle et la cohésion sociale.
2. Les lieux sacrés sont une manifestation du droit fondamental de la liberté religieuse collective et individuelle. Ils devraient être protégés comme tels et faire partie du patrimoine culturel mondial lorsque c'est le cas.
3. Les lieux sacrés de la Méditerranée partagent des antécédents culturels et religieux communs qui se reflètent dans la vie quotidienne et qui permettent d'identifier un cadre spécifique de protection.

Ces conclusions sont cohérentes avec les recommandations générales élaborées il y a deux ans lors de la rencontre de Kiev sur les rôles des communautés religieuses dans la gestion des biens culturels mondiaux qui a été organisée par le Ministère de la Culture de l'Ukraine, en collaboration avec l'Unesco. La déclaration finale soulignait, je cite, que « la sauvegarde du patrimoine religieux d'une valeur exceptionnelle et universelle pour les générations futures, exige de nouvelles formes d'actions. » Le document affirme que l'importance des religions et l'intérêt des communautés religieuses associées doivent être dûment reconnus dans le processus, pour une gestion à long terme. Il plaide pour le développement d'un programme thématique du patrimoine mondial sur le patrimoine religieux, au sein duquel un plan d'action pour la protection des biens culturels au niveau international doit être préparé.

Le retour du religieux rend plus urgent d'identifier les caractéristiques des lieux sacrés

A la lumière de cette convergence d'intentions, un des objectifs de cette table ronde pourrait être de chercher à identifier, dans le cadre beaucoup plus large de la Convention pour le patrimoine mondial, quelques lignes directrices qui reflèteraient les caractéristiques spécifiques des lieux sacrés de la Méditerranée et permettraient de leur donner une protection adéquate. Ceci implique de parler de sujets tels que : la définition d'un lieu sacré ; le droit d'accès à ces lieux et ses limitations légitimes ; l'harmonisation des utilisations culturelles et religieuses d'un lieu sacré ; la relation entre les croyants d'une communauté religieuse et la sauvegarde du lieu religieux ;

le cas des lieux qui sont sacrés pour plus d'une religion, etc. Ces questions sont spécifiques aux lieux sacrés. Les traiter de façon homogène dans un cadre comme celui de la Méditerranée peut aider à trouver des réponses qui servent de point de repère au niveau mondial.

Répondre à ces questions est bien plus urgent aujourd'hui qu'il y a quelques décennies. La religion est revenue dans l'espace public et, à la suite du printemps arabe, dans l'espace politique. Les organisations internationales hésitaient, par le passé, à traiter de questions religieuses. Peut-être parce qu'elles craignaient d'ouvrir une boîte de Pandore. Cette réserve avait parfois pour résultat de négliger les particularités de ces questions et de sous-estimer l'impact des religions dans les relations internationales.

Hier, j'ai entendu des remarques extrêmement intéressantes. Le Professeur Bouchenaki a souligné que le patrimoine culturel devient une cible car il est une expression de l'identité. Je suis pleinement d'accord. Le patrimoine religieux est encore plus exposé à ce péril, comme on l'a vu avec la destruction des bouddhas de Bamian. L'ambassadeur Grasset nous a dit que la restauration des mosquées avait été une première étape pour moderniser le Maroc. C'est une attitude remarquable, car on était habitué à concevoir la religion et la modernité comme des catégories qui s'excluaient l'une l'autre. Ces exemples montrent que nous sommes confrontés à une réalité nouvelle qu'il nous faut comprendre.

Pour revenir au thème de cette table ronde, je vous invite à explorer les aspects particuliers du patrimoine sacré. Sont-ils réellement spécifiques ? Quels sont-ils ? Demandent-ils à être traités dans des termes spécifiques au sein du contexte plus large de la protection du patrimoine culturel ? Et si c'est le cas, quels sont les meilleurs outils pour le faire ?

Je donne maintenant la parole aux intervenants qui sont au nombre de cinq :

- le **Professeur Gerhard Robbers**, qui enseigne à l'Université de Trèves et qui est Président du Congrès allemand de l'Eglise protestante ;

- **Monseigneur José Manuel del Rio Carrasco**, sous-secrétaire de la Commission pontificale pour le patrimoine culturel de l'Eglise ;

- le **Professeur Ismini Kriari**, qui est vice-recteur de l'Université des sciences sociales et politique de Panteion, à Athènes ;

- **Marina Zlobina**, secrétaire générale adjointe de la Commission ukrainienne nationale pour l'UNESCO ;

- et le **Révérénd Père Savvas Hadjionas**, secrétaire du Comité synodal pour les monuments de l'Eglise de Chypre.

Prof. Gerhard ROBBERS, *Université de Trèves, président du Congrès allemand de l'Église protestante*

A première vue, l'Allemagne n'a guère de raisons de participer à une conférence qui traite de la Méditerranée, mais je ressens ma présence comme légitime car les Allemands ont toujours eu soif de la Méditerranée. Je suis donc ravi de me retrouver aujourd'hui parmi vous.

Je soulèverai trois points : Quelles sont les fonctions de la religion et du patrimoine sacré ? Ces fonctions sont-elles prises en compte dans les traités internationaux sur le patrimoine ? Enfin, quels principes sont nécessaires pour la protection du patrimoine religieux ?

Le rôle du patrimoine religieux dans la construction de l'identité

Quelles sont les fonctions du patrimoine religieux ? Je ne peux toutes les mentionner et je citerai celles qui me semblent les plus importantes face au défi de protéger ce patrimoine.

Les religions et les sites religieux sont une expression de l'identité individuelle. Ils sont un facteur qui participe également à l'expression de l'identité nationale. Les identités des peuples, au-delà des nations, sont, elles aussi en jeu. Les lieux sacrés sont un facteur de construction transnationale. Beaucoup de religions ont une dimension mondiale.

Au-delà du domaine séculier, les religions atteignent à l'univers de la transcendance, au sens de la vie. Cette dimension s'exprime dans l'architecture, dans les bâtiments et les œuvres d'art qui sont liées à la religion.

La religion n'est pas liée à une seule fonction, un seul centre d'intérêt dans la vie. Elle touche à tous les aspects de la vie, publics et privés, passés, présents et à venir. C'est une caractéristique de la religion et des lieux religieux. Ils portent aussi le développement de la vie et c'est une fonction importante.

Les lieux sacrés sont menacés parce qu'ils sont religieux

Les façons de protéger et de percevoir les lieux de culte et le patrimoine religieux doivent prendre en compte la multiplicité de leurs fonctions. Les lieux sacrés ne sont pas menacés au même titre que d'autres lieux ou objets du patrimoine culturel, par négligence ou parce qu'on ignore leur importance, mais précisément parce qu'ils sont religieux, en raison même de leurs fonctions. Ils sont au centre des périls parce qu'ils sont des lieux sacrés et religieux et non parce qu'ils ont été oubliés ou négligés. Là est le cœur du problème et cela doit être pris en compte lorsque l'on traite de ces questions.

Avec tout le respect pour ce qu'ont accompli les organisations internationales, il faut dire que le droit international n'a pas réellement affronté ces problèmes. Si la Convention de la Haye parle des lieux sacrés, c'est sur le même plan que d'autres biens. La Convention du patrimoine mondial de l'Unesco n'en parle même pas. Si l'on regarde de près les critères qui permettent d'inclure un élément sur la liste des sites, monuments et objets protégés, on ne trouve qu'une remarque accessoire sur le contenu religieux de tel objet ou de tel lieu.

Prendre en compte l'aspect religieux des lieux, une responsabilité

Je voudrais, dans les quelques minutes qui me restent, lancer un appel à la communauté internationale pour que soit développés et élaborés des documents qui prennent en compte, plus que cela n'a été fait dans le passé, l'aspect religieux des lieux et du patrimoine.

Lorsque l'on recherche quels doivent être les principes fondamentaux pour élaborer les instruments internationaux sur le patrimoine religieux, il faut bien voir qu'il ne s'agit pas seulement d'objets ou de lieux matériels. C'est quelque chose de vivant, quelque chose qui se développe, qui prend en compte les personnes qui les entourent. Il ne s'agit pas seulement d'un mur, de pierres, il s'agit des êtres humains. C'est pourquoi des approches spécifiques sont nécessaires. Ces approches doivent prendre en compte la liberté de religion, le respect des religions les unes envers les autres, le développement pacifique, enfin, elles doivent impliquer les religions elles-mêmes. On ne peut pas toujours agir pour les religions, il est aussi de la responsabilité des religions elles-mêmes que de s'occuper de ces questions. Au lieu de remettre les problèmes entre les mains des organisations internationales, il leur faut travailler elles-mêmes. Une idée pourrait être de demander aux religions de développer des instruments en leur sein pour répondre à ces questions.

Pour résumer, nous devons être conscients et respectueux du contexte religieux des problèmes qui surgissent. Le professeur Ferrari a parlé du droit d'accès aux lieux sacrés. Viennent ensuite des questions difficiles comme les utilisations religieuses de ces objets. Elles peuvent être antagonistes et engendrer des troubles au sein des religions. Il est essentiel que nous ayons une claire conscience de ces défis.

Mgr José Manuel DEL RÍO CARRASCO, *sous-secrétaire de la Commission pontificale pour le patrimoine culturel de l'Eglise*

Je précise que je ne suis plus sous-secrétaire pour le patrimoine culturel car le Pape a regroupé la Commission Pontificale pour les Biens Culturels de l'Eglise et le Conseil Pontifical pour la Culture, qui sont devenus une organisation unique au sein du Vatican. Je vous parlerai des biens culturels de l'Eglise catholique.

Les trois finalités des biens culturels de l'Eglise catholique : la liturgie, la catéchèse et la charité

Les biens de l'Eglise ont été produits tout au long des siècles et le sont, aujourd'hui encore, dans un but essentiellement pastoral. Comme tels, ils doivent être maintenus, protégés et mis en valeur. Les finalités pour lesquelles ces biens culturels ont été créés sont pour nous très importantes. Elles sont au nombre de trois : pour le culte et la liturgie, pour la catéchèse, et pour la charité. L'Ordre de Malte a beaucoup travaillé pour la charité, en s'occupant des malades. C'est une expression qui a produit beaucoup de biens culturels dans tout le monde.

Nous pensons que les biens culturels de l'Eglise, surtout les biens sacrés, doivent être préservés avec la finalité originale pour laquelle ils ont été construits. Ce problème est très important en Europe aujourd'hui. Il concerne, par exemple, la désacralisation des églises. Que faut-il faire des églises qui ne remplissent plus la fonction d'église ? Dans certains pays d'Europe, nous travaillons avec d'autres confessions religieuses et pouvons faire une communication de biens, ainsi avec les musulmans. Une église fermée peut devenir un lieu de culte pour une autre religion.

Pour nous, les biens de l'église sont porteurs d'une valeur culturelle profonde. Ils sont représentés par les processus de transformation de l'environnement que la communauté humaine a effectué au cours des siècles. Ils se révèlent spécifiques car ils ont été produits pour exprimer la liturgie, l'instruction et la charité, dans l'esprit et l'inspiration chrétienne.

L'Eglise a en effet été chargée d'annoncer l'Évangile à travers une œuvre d'acculturation de la foi qui avait soin des moyens appropriés, à savoir les biens culturels de l'église. C'est dans ce contexte que le Pape a voulu créer un dicastère pour prendre soin des biens culturels de l'Eglise et les mettre en valeur au niveau mondial, pour avoir des contacts avec toutes les Eglises du monde et donner des orientations en ce qui concerne l'art, les archives, les bibliothèques, la musique, les musées, les représentations sacrées.

Nous parlons souvent du patrimoine bâti. Mais la définition des biens culturels est bien plus large.

Les actions de l'Eglise *ad intra* et *ad extra* : connaître le patrimoine, former et coopérer

Comme le temps est très court, je parlerai brièvement ce que nous faisons, *ad intra*, au sein de l'Eglise catholique et, *ad extra*, de l'action que nous menons avec les organismes internationaux et les autorités civiles.

- *Ad intra*, chacun a dit, hier, l'importance de la formation. La Commission pontificale pour les biens culturels a beaucoup travaillé en ce domaine. Nous pensons qu'il est très important de sensibiliser les membres du peuple de Dieu au sein de l'Eglise, sur ces questions surtout en ce qui concerne la valorisation du patrimoine sacré. Nous devons faire ce travail de sensibilisation parce que nous qui formons l'Eglise, avons le devoir de valoriser notre patrimoine, non seulement dans les situations critiques mais tous les jours.

La première action à engager est d'avoir une véritable connaissance de ce patrimoine. En 2012, nous n'avons pas encore fini l'inventaire de tous les biens de l'Eglise. J'ai demandé hier à mon collègue du patriarcat de Moscou si, lui, avait fait cet inventaire. Sa réponse était non. Je pose la question à toutes les autres religions. Nous devons approfondir la connaissance de notre patrimoine car si nous ne connaissons pas notre patrimoine, nous ne pouvons pas le protéger. Nous devons former en premier lieu les personnes qui travaillent directement avec le patrimoine : les prêtres et les curés qui gèrent directement le patrimoine dans les paroisses, les diocèses et les monastères. Il nous faut former également toutes les personnes qui travaillent dans ce domaine : les volontaires, les spécialistes qui travaillent directement avec le patrimoine. Donc, formation et connaissance.

- *Ad extra*, nous avons d'abord l'obligation de travailler avec les autorités civiles. L'Eglise dans le monde respecte les lois de chaque pays. Nous ne pouvons faire ce que les lois ne permettent pas. Mais nous avons aussi le droit de l'Eglise et nous pouvons avoir notre patrimoine, le patrimoine de l'Eglise qui doit être respecté dans le monde entier. Et l'Eglise catholique collabore avec grand intérêt avec tous les organismes internationaux qui travaillent en ce domaine.

Prof. Ismini KRIARI, *vice-recteur de l'Université des sciences sociales et politique de Panteion, Athènes*

Au-delà ce qui a été déjà dit sur la protection des lieux sacrés de la Méditerranée, je voudrais ajouter des idées concrètes qui sont liées à deux questions :

Créer un registre de toutes les données sur le patrimoine méditerranéen et les diffuser

Tout d'abord, la création d'un registre ou d'un observatoire qui rassemblerait les informations sur tous les lieux sacrés de la Méditerranée, devrait être obligatoire. Comment sont-ils préservés ? Quels sont leurs problèmes spécifiques ? Quel est le nombre de visiteurs ? Comment la vie spirituelle y est-elle pratiquée ? Quelle est leur influence ? etc.

La création d'un tel registre servirait un objectif de transparence et donnerait une vue générale de ce qui se passe dans l'ensemble de ces lieux. Actuellement certaines personnes savent ce qui se passe dans des lieux comme Chypre, ou les monastères du Kosovo, ou le Vatican ou Israël mais ne connaissent quasiment rien sur le mont Athos ou d'autres endroits. Un tel registre donnerait la possibilité d'avoir une information en profondeur sur tous les lieux. Cette information serait alors plus facile de diffuser. Car s'il est important d'avoir des données, il est également important de les diffuser au sein du public.

Ce registre pourrait servir deux objectifs :

- Reconnaître l'importance des lieux sacrés pour l'identité européenne et leur contribution à notre sentiment commun européen. Par la suite, il pourrait témoigner du fait que la protection de ces lieux contribue au multiculturalisme et à la tolérance. Comme le dit la Cour européenne des droits de l'Homme : l'interaction harmonieuse des personnes et groupe d'identités différentes est essentiel pour atteindre la cohésion sociale.
- Le registre peut servir comme un centre pour diffuser les informations, organiser des actions communes, rassembler les archives et organiser les échanges entre scientifiques et universitaires. Et, à travers le web, les inventaires multimédias pourraient intégrer les éléments tangibles et intangibles du patrimoine. Ces connaissances faciliteraient la diversité et la documentation de tous ces lieux.

Former l'opinion publique à l'importance du patrimoine et à l'histoire commune

Le deuxième type d'action que nous devrions engager serait de prendre des mesures permettant d'influencer l'opinion publique. Nous savons qu'il y a une prise de conscience dans certains cercles sur ces lieux. Mais il ne faut pas se leurrer. Beaucoup de gens n'ont aucune idée concrète de l'importance de ces lieux, de leur contribution à l'histoire de l'Humanité. Ce qui a été dit dans ce magnifique séminaire devrait être très largement diffusé dans l'opinion publique. Il y a quelques années une conférence intéressante au Caire sur l'image des croisés dans les livres du monde musulman. Nous avons discuté également de l'image du monde musulman dans les livres des pays de l'Union européenne. Mais je me demande combien d'étudiants, combien d'enseignants en histoire dans le monde arabe, en Jordanie, en Egypte, en Syrie ou en Algérie ont profité des résultats de cette conférence !

Il existe beaucoup de matériel sur ces questions. Le Conseil de l'Europe a initié l'histoire de cinq pays de la Mer noire, la Russie, la Roumanie la Turquie la Géorgie, et la Bulgarie, écrite en commun à partir de différents points de vue. Il existe des livres d'histoire communs entre la France et l'Allemagne ou, en préparation, entre l'Allemagne et la Pologne. D'autres initiatives sont lancées par l'Unesco, sur

la route de la soie et la route du sel par exemple. Mais combien de ces initiatives sont connues du grand public ? Il me paraît essentiel de prendre des mesures formelles et informelles pour que le public puisse y accéder. Cela passe par le biais de la formation des enseignants qui peuvent être des multiplicateurs de ces initiatives.

Un autre élément intéressant serait de trouver une façon de réconcilier des mémoires qui s'opposent. Car il est difficile de restaurer des murailles et des icônes quand les mémoires des peuples sont encore en conflit. Ce sont des questions majeures pour l'Humanité. Il faut porter plus d'attention aux valeurs communes partagées, à l'histoire commune partagée, au passé et à l'avenir commun. Cela doit être enseigné. Nous ne pouvons pas nous fier à de seules initiatives individuelles. Nous devons prendre en considération que l'Europe n'est pas une unité, mais une fragmentation de nations, de pays, de peuples, de systèmes politiques et de perceptions de vie avec un point principal de référence, l'Etat national.

L'Europe, une communauté culturelle

L'histoire de la modernité en Europe recoupe l'histoire des nations, l'histoire nationale, les intérêts nationaux, l'économie nationale. Néanmoins, un sentiment de communauté existe. Nous parlons d'histoire européenne, de la formation d'une conscience européenne qui existe parallèlement à la conscience nationale. Cette conscience commune doit beaucoup de ses caractéristiques aux doctrines religieuses qui ont émergées et ont été nourries en Méditerranée. L'Europe doit élaborer de nouveaux principes capables de rassembler ces pays, non comme une Nation – ce que l'Europe n'est pas – mais comme une communauté culturelle, une *Kulturgemeinschaft*. Elle l'est grâce à son passé politique et philosophique gréco-romain, ses croyances religieuses qui proviennent des trois religions monothéistes. Je pense que les traditions culturelles qui ont été créées par les idées et le droit, et pratiquées dans ces lieux sacrés, doivent servir de base pour la mise en place des politiques pour leur protection. C'est seulement par l'intermédiaire des valeurs culturelles que nous pourrions surmonter l'Etat national et créer notre identité européenne commune, laisser derrière nous les fragments nationaux et avancer vers l'unité européenne.

Thomas Jefferson a dit que la finalité de toute pensée était l'action. Khalil Gibran l'a dit encore : le savoir en action est préférable à plus de connaissances cachées. Ce qu'il nous faut faire est définir nos objectifs et mettre en place des procédures pour agir car le temps presse.

Maryna ZLOBINA, *secrétaire générale adjointe de la Commission ukrainienne nationale pour l'UNESCO*

Chacun de nous est venu pour partager son expérience, faire part de ses préoccupations et travailler aux solutions, recommandations ou mécanismes efficaces pour

mieux protéger ce trésor sans prix que constitue le patrimoine culturel mondial. Notre ordre du jour montre que beaucoup de questions demeurent sans réponses tandis que d'autres apparaissent sous l'effet de nouvelles menaces et de nouveaux défis.

Si vous visitez l'Ukraine, vous verrez que parmi les trésors du pays se trouvent les églises. Leur histoire remonte au IX^e et XI^e siècle. Elles sont reconnues pour leur beauté architecturale et leur valeur artistique. Elles racontent l'histoire de la nation, le dialogue entre les cultures et les générations, les souffrances et les épreuves. Qu'advierait-il si ce patrimoine venait à être négligé, mal soigné et disparaissait ? Que font les communautés, y compris les communautés religieuses, pour maintenir ces lieux et leur signification spirituelle face aux défis d'un monde globalisé en développement rapide ?

C'est avec ces questions en tête, et en suivant les décisions du Comité pour le Patrimoine mondial sur l'état de conservation de l'un de nos lieux sacrés (l'ensemble de l'église Sainte-Sophie et les bâtiments monastiques Kiev-Pechersk Lavra, que les autorités ukrainiennes ont proposé à l'Unesco d'accueillir le séminaire international « Le rôle des communautés religieuses dans la gestion des biens du patrimoine mondial » dans le cadre de l'année internationale des Nations unies pour le rapprochement des cultures, en 2010.

Le séminaire qui s'est tenu à Kiev du 2 au 5 novembre 2010, a établi une plateforme pour le dialogue et l'échange de connaissances entre les parties prenantes de la protection du patrimoine commun. Le séminaire a soutenu l'idée de créer un nouveau programme thématique sur le patrimoine religieux. Outre les 50 nationaux, 45 participants représentaient de nombreuses institutions mondiales, gouvernementales, autorités religieuses et ONG¹¹.

Le document final « la Déclaration de Kiev » reflète l'intention de ses promoteurs de consolider la mise en œuvre de la Convention sur le patrimoine mondial de l'Unesco de 1972, d'intensifier le dialogue entre les parties dans le but d'identifier préserver et promouvoir le patrimoine religieux local et mondial et de les accompagner par une gestion durable et leur garantir une protection juridique. Le Forum a lancé un nouveau sujet de discussion sur le rôle des communautés religieuses dans la protection des sites.

Les suites du Forum de Kiev

Les idées soulevées pendant le forum de Kiev ont suscité des initiatives similaires en Europe, en Afrique, en Amérique du nord et du sud, la région de l'Asie et du Pacifique. Le clergé représentant différents groupes s'est joint à ce dialogue inter-culturel pour une meilleure préservation culturelle historique et spirituelle, des lieux sacrés. Ce mouvement grandit et mûrit. Le séminaire de Kiev a, dans ce contexte, son propre apport. Nous analysons actuellement les retombées du séminaire de 2010 au regard de ses perspectives.

11 - Initiative du Gouvernement de l'Ukraine avec le soutien de l'Unesco, ce séminaire fut organisé conjointement par le ministère de la Culture de l'Ukraine, le Domaine National de Kiev-Pechersk Lavra et la Commission nationale ukrainienne pour l'Unesco.

1. La discussion « online » sur la protection et la gestion des biens religieux et sacrés lancé avec le soutien du ministère de la Culture de l'Ukraine à l'issue du Forum a prouvé son efficacité. Nous espérons que ce forum internet se renforcera en relançant les rencontres des experts en patrimoine religieux.
2. Les recommandations du séminaire de Kiev sur le rôle des communautés religieuses dans le management des propriétés du patrimoine culturel aussi bien que la déclaration de Kiev approuvée par les participants ont été incluses dans les résolutions des 35 et 36^e sessions du Comité pour le Patrimoine mondial de l'Unesco. D'autres développements de l'initiative de Kiev se voient dans la création d'un programme thématique sur le patrimoine religieux et sacré dans le cadre de la Convention du patrimoine mondial. Avec la montée en puissance de mouvements mondiaux pour protéger ce patrimoine religieux, l'idée devient plus facile à réaliser et pourrait être relancée.
3. L'idée de tenir un deuxième round du séminaire de Kiev à Rabat en 2013 a été soulevée à Vienne, en juin de cette année lors de la Conférence internationale sur « le dialogue entre l'Europe et le monde arabe ; le concept d'un nouvel humanisme ». L'initiative ukrainienne a reçu le soutien de la Ligue arabe pour l'Education la Culture et la Science. Nous espérons à l'avenir collaborer de façon productive et contribuer à renforcer le rôle des communautés religieuses dans leur travail de protection des sites religieux.
4. Le Comité scientifique international pour le patrimoine religieux et sacré, s'il est créé, pourrait aider à unifier les savoir scientifiques et les diriger vers l'accompagnement, l'évaluation et le contrôle de leur état.
5. La création d'un ensemble de programmes de formation intégrés dans la gestion des lieux sacrés, en coopération avec l'ICCROM, l'ICOMOS, l'Union internationale pour la conservation de la nature, contribuerait à renforcer les talents de gestionnaires des représentants des communautés religieuses. L'Ukraine pourrait, en ce domaine, devenir un partenaire actif en partageant son expérience dans la gestion du patrimoine religieux et en s'enrichissant du savoir des autres. C'est avec l'objectif de promouvoir le dialogue inter-religieux et de renforcer la cohésion sociale, que l'Ukraine poursuit cette initiative et se réjouit d'accueillir tout nouveau participant.

Le lancement d'un questionnaire thématique

Notre compréhension de la nécessité d'élaborer des principes, des normes générales et des méthodes concrètes pour la protection et la gestion des lieux sacrés ainsi qu'une meilleure implication de la communauté religieuse dans ce processus, se renforcent. Le travail fait dans cette direction contribuera à élargir l'éventail de la Convention sur la protection du patrimoine naturel et culturel de 1972 et

pourrait ajouter de nouvelles protections autour des monuments culturels, y compris religieux, uniques par leur signification historique et leur valeur symbolique.

Un premier pas pour faciliter le développement d'une plateforme méthodologique de gestion des lieux sacrés pourrait se faire avec la création d'un questionnaire thématique.

En prenant en compte que le travail correspondant peut être en cours et sous la supervision du secrétariat de l'Unesco et du Comité du Patrimoine Mondial, le document pourrait être diffusé parmi les pays signataires de la Convention quand ses résultats incorporés dans le rapport du Comité seront remis lors de sa 37^e session, en juillet 2013, à Phnom Penh. Une fois les activités sur le questionnaire en place, le côté ukrainien pourrait contribuer à son élaboration et soumettre des propositions pertinentes sur le concept et des méthodes de management des lieux sacrés.

Dans ce but, l'Ukraine pourrait inclure le savoir et l'expertise du gouvernement, des institutions académiques, spirituelles et à but non lucratif dont la mission est de protéger le patrimoine culturel, matériel et intangible, séculier et religieux.

Ce travail pourrait être envisagé comme une invitation aux Etats membres de l'Unesco de regarder quels sont les meilleurs moyens de garantir la protection du patrimoine religieux ainsi que d'impliquer les communautés religieuses dans le processus.

La fin de l'année du jubilé de la Convention pour le Patrimoine mondial approche. Quarante ans ont passé depuis la signature de ce document. C'est une longue période qui permet de juger des résultats de sa mise en œuvre, de réfléchir aux difficultés rencontrées par les Etats pour assurer une protection efficace de leurs lieux sacrés et de travailler à de nouvelles approches afin de mieux garantir la protection de notre héritage commun.

Nous espérons que ce Forum de Chypre deviendra une plateforme effective pour élaborer de nouvelles techniques méthodologiques qui aideront à protéger le patrimoine culturel de la Méditerranée et du monde entier. Les initiatives auxquelles nous réfléchissons ensemble accroissent notre sens des responsabilités et notre compréhension du monde fragile dans lequel nous vivons. Merci.

Prof. Silvio FERRARI

Révérénd Père Hadjionas, vous avez la responsabilité de clore cette table ronde. Nous sommes entre vos mains. A vous la parole.

R.P. Savvas HADJIONAS, secrétaire du Comité synodal pour les monuments de l'Eglise de Chypre

Je voudrais tout d'abord vous remercier pour votre aimable invitation à participer à cet événement. En tant que directeur de la représentation de l'Eglise de Chypre auprès de l'Union européenne, l'Evêque Porfirios de Neapolis a été retenu à Bruxelles et j'ai l'honneur de le remplacer. Mon approche vis-à-vis de la question de la protection de l'Héritage Culturel de Chypre, dans le contexte de cette brève présentation, sera de vous donner en premier lieu un bref aperçu de l'histoire de l'île en référence aux tragiques événements de l'invasion turque de juillet 1974 et la destruction culturelle qui en a découlé. Nous verrons ensuite les démarches entreprises par l'Eglise pour protéger, restaurer et faire revivre les monuments religieux des territoires occupés de la République de Chypre.

La situation stratégique de l'île à l'Est de la Méditerranée, au carrefour entre l'Europe, l'Afrique et l'Asie, entre leurs peuples et leurs civilisations, sont la raison principale pour laquelle Chypre a été conquise par différents empires tels que les Hittites, les Assyriens, les Egyptiens, les Perses et les Romains. En 395 avant Jésus-Christ, quand l'Empire romain s'est divisé entre Orient et Occident, Chypre est devenue une part de l'empire Byzantin jusqu'à l'époque des croisades, quelques 800 ans plus tard. Sous la loi byzantine, l'identité grecque de l'île, née de l'antiquité, s'est développée en un tronc grec et chrétien solide qui continue de nos jours à caractériser la communauté chypriote grecque. Dans les siècles suivants, Chypre s'est retrouvée sous la férule des Lusignans, des Vénitiens et des Ottomans. En 1878, l'île est passée sous la tutelle britannique jusqu'à son indépendance en 1960.

L'invasion militaire turque de juillet 1974 et l'occupation constante de 37 % de l'île a eu, et a toujours, des effets désastreux, aussi bien sur les milliers de Chypriotes devenus réfugiés dans leur propre pays que sur les bâtiments et le patrimoine culturel de la zone occupée.

Les victimes de la tentative planifiée des forces de l'occupation d'extirper nos racines historiques sont les musées et les sites archéologiques, les collections privées, pillés ou détruits par l'armée turque.

Le patrimoine religieux de Chypre reste toutefois la plus grande victime de la destruction et du pillage, qui n'ont eu de cesse. Plus de 570 églises et monuments religieux, chrétiens, byzantins, datant du Moyen-Age ou plus récents, ont été gravement désacralisés, pillés sans merci, laissés à l'abandon. Beaucoup ont été détruits par l'invasion des forces turques (19 au total). Certains d'entre eux sont totalement inaccessibles, enclavés dans des zones militaires. D'autres se sont effondrés. D'autres encore risquent de devenir des ruines s'ils ne sont pas restaurés convenablement très rapidement. Ceux qui sont encore relativement dans de

bonnes conditions sont utilisés comme mosquées – 85 au total -ou transformés en musées, en logements pour touristes, en étables, en entrepôts, en ateliers d'artiste, espaces d'exposition ou installations militaires. Une église est même utilisée comme dépôt mortuaire. La majorité de nos cimetières a été désacralisée et détruite, les croix et les tombes cassées et éparpillées. Toute tentative de les restaurer est strictement interdite.

Certains de ces monuments appartiennent aux groupes religieux de Chypre : les Arméniens, les Latins, les Maronites, les Protestants et les Juifs.

Jusqu'à nos jours, nous ne sommes autorisés à visiter que quelques rares monuments. L'exercice de toute forme de culte est strictement interdit par le régime d'occupation. Cela n'est autorisé, après une demande écrite et transmise à la section des affaires civiles, qu'à moins de vingt églises, et ce à des dates spécifiques, généralement une fois par an ! Dans la plupart des cas, le régime d'occupation refuse la demande sans donner aucune raison.

Dans la majorité des monuments de la partie occupée par les Turcs, les objets meubles et immeubles qui peuvent être vendus ou être source de profit pour les pilliers ont été volés ou exportés à l'étranger illégalement. Cela inclut plus de 20 000 icônes, des fresques, des mosaïques, des Bibles, de la vaisselle en or et en argent, des chandeliers, des iconostases, des lampes à huile, des livres de prière et des objets d'art liturgique comme des encensoirs ou des croix. Ce commerce illégal a souvent été mené par des maisons de vente aux enchères. Des milliers de ces objets sont en possession de collectionneurs privés ou se trouvent dans des galeries d'art en Europe et aux Etats-Unis. Un très petit nombre de ces œuvres a été identifié et rapatrié par l'Eglise de Chypre, après de longues et coûteuses procédures légales.

Malheureusement, nos efforts pour proposer de l'aide pour le travail de restauration, urgent pour la majorité de nos monuments, ont très rarement portés leurs fruits. En quatre ans, malgré beaucoup de rencontres, d'accords et d'annonces, le Comité technique bicommunautaire sur le patrimoine culturel, mis en place en avril 2008, n'a pas accompli grand chose. Le tout premier projet entamé, la restauration de l'Eglise de l'Archange Saint-Michel à Lefkoniko est toujours en suspens. La restauration d'un certain nombre de monuments de dimensions inférieures a été annoncée et nous espérons qu'elle aboutira.

L'Union européenne est activement impliquée et soutient nos efforts en étroite collaboration avec le UNDP-PFF, le Partenariat pour l'avenir, et a contribué avec une somme d'environ 4,8 millions à la création d'un inventaire détaillé des monuments de Chypre ainsi qu'aux travaux de restauration d'un nombre relativement petit de projets. Nous sommes très reconnaissants pour ce soutien. En outre, nous demandons à l'Union européenne d'exercer son influence sur le gouvernement turc afin

qu'il permette un libre accès à tous les monuments et la liberté de culte sans limitation de fréquence de ces services. Nous demandons aussi que les monuments restaurés soient utilisés uniquement pour les fins pour lesquelles ils ont été construits, en accord avec la volonté de leurs propriétaires légaux, et jamais pour des utilisations qui y sont étrangères. Je pense à la restauration de l'église et du monastère arméniens de la zone tampon de Nicosie, financée par l'US AID à travers le UNDP-ACT¹². Au lieu d'en autoriser l'utilisation à leur propriétaire légal, l'Eglise Arménienne de Chypre, l'EVKAF a l'intention de les remettre aux mains de « l'Université du Proche-Orient ».

Nous sommes convaincus qu'à travers un effort coordonné de la part de l'Eglise et des services responsables au niveau de l'Etat, une collaboration étroite avec les autorités concernées d'autres pays européens, nous pourrions faire bien davantage afin d'assurer la protection du patrimoine religieux de Chypre, qui appartient à la culture européenne et, en fait, à la culture mondiale.

Prof. Silvio FERRARI

Avant d'engager le débat, le professeur Leanza voudrait intervenir.

Prof. Avv. Umberto LEANZA, *vice-président de la Société italienne pour l'organisation internationale (SIOI)*

En ce qui concerne la protection des lieux et des sites sacrés le droit international se caractérise par le concours entre régimes spéciaux et régimes généraux qui toutefois fournissent une protection seulement indirecte à ces lieux et ces sites. Cependant ce mélange entre régimes différents laisse des lacunes à remplir afin d'aboutir au résultat d'une protection effective pour les lieux ou les sites sacrés. Au niveau du droit international, les propositions à avancer en ce qui concerne la protection des lieux et des sites sacrés seraient d'envisager surtout les situations non encore résolues des lieux sacrés de Jérusalem, des monastères orthodoxes du Kosovo et des lieux sacrés de Chypre.

La solution la meilleure – en tant que la plus effective et la plus claire – serait de conclure des ententes bilatérales entre les Etats qui sont intéressés à garantir la liberté d'accès au lieu et au site sacré et à la gestion commune du lieu ou du site avec le but du maintien de la liberté de religion.

L'aboutissement de ces ententes bilatérales est très difficile. Une chance de réussite serait possible seulement grâce à l'action diplomatique des Nations Unies ou de l'Union européenne. Ces organisations deviendraient devenir des « Puissances garantes » du respect des obligations par les Etats concernés. De cette façon elles sauraient éviter le risque de formes de « juridiction rampante » qui proposeraient des nouveaux conflits sur le contrôle du territoire ou des conflits entre ethnies différentes.

12 - United Nations Development Program. Action for Cooperation and Trust.

Il serait avant tout opportun d'arriver à conclure un accord sous l'égide des Nations Unies, même par le truchement de l'Unesco, ciblé sur les lieux et les sites sacrés en tant que tels et à la lumière de leur fonction.

Cet accord ne devrait pas se pencher sur la Souveraineté, mais plutôt définir un régime spécifique pour les lieux et les sites sacrés, applicable soit en temps de paix soit en temps de guerre. Ce régime saurait garantir l'utilisation des lieux et des sites par les fidèles, sans restrictions ou conditions, la liberté de religion, la préservation de ces lieux et de ces sites pour les générations futures et la coexistence pacifique entre communautés locales et pèlerins.

L'organisation internationale ayant favorisé la conclusion de l'accord ou bien l'organisation régionale compétente à la lumière de la collocation géographique du lieu ou du site sacré, serait chargée de la gestion du lieu ou du site sacré. Elle serait aussi responsable de l'ordre public et de la sécurité.

Une autre solution serait de conclure un protocole annexé à la Convention Unesco de 1972 qui ciblerait expressément la protection des lieux et sites sacrés. Cette protection serait à la charge de l'Unesco ou déléguée par l'Unesco à une autre autorité ad hoc.

Une solution supplémentaire par rapport aux autres, serait d'élargir les « Guide Lines » applicatives de la Convention Unesco de 1972 qui sont périodiquement modifiées. Une stratégie globale pour les lieux et sites sacrés serait insérée dans ces lignes, qui saurait garantir la pleine reconnaissance de leur valence spécifique ainsi que leur protection renforcée. Evidemment, cette dernière solution serait plus modeste par rapport aux autres, mais plus immédiate.

Si cette solution alternative n'est pas possible rapidement, on pourrait penser à une action plus immédiate : inciter l'Unesco à développer une action spécifique à travers ses Programmes dans le but de protéger les lieux et les sites sacrés en tant que lieux de religion à valeur culturelle. L'Unesco est en train de réaliser un programme analogue en ce qui concerne les lieux de la mémoire.

Ce programme, soutenu du point de vue financier, saurait enseigner la valeur du respect et de la coexistence pacifique, malgré les différentes fois religieuses et l'appartenance à des ethnies différentes. Il pourrait être aussi le prodrome des solutions internationales plus incisives.

L'ambition majeure est de garantir la liberté d'accès aux lieux sacrés, le respect de leurs fonctions religieuses, la liberté de religion, la sauvegarde de ces lieux et de ces sites pour les générations futures et la coexistence pacifique entre communautés locales et les pèlerins.

Prof. Silvio FERRARI

Nous pouvons engager le débat sur les différentes contributions concernant la formation, la relation entre les autorités internationales, les propositions de création d'un registre ou d'un observatoire, ou encore d'un questionnaire, etc. Nous avons beaucoup de bases de réflexion.

Julien ANFRUNS, *directeur général de l'ICOM, président du Comité international du Bouclier bleu*

Je ferai un commentaire sur les propositions de création d'un instrument juridique spécifique pour la protection du patrimoine sacré. Si j'applaudis à l'idée d'une action spécifique sur le patrimoine sacré, j'ai beaucoup plus de réserves sur la création d'un instrument juridique sur le sujet. Et ce, pour plusieurs raisons.

La première raison est pragmatique : il est très difficile en soi de pouvoir discuter, toutes religions confondues, de ces sujets d'un point de vue international.

La protection juridique du patrimoine s'est faite du religieux vers le culturel

La deuxième raison est que la création même des instruments juridiques culturels s'est faite en sens inverse. Les réflexions sur le patrimoine culturel et le droit culturel international dérivent du droit de la guerre – des historiens grecs, Polybius dans l'antiquité, entendaient protéger le patrimoine religieux parce qu'il était religieux -, ce n'est qu'au travers d'un cheminement, notamment au XVI^e siècle avec le travail des juristes¹³, que le patrimoine culturel est protégé en tant que patrimoine artistique et non pas seulement parce qu'il est religieux. Et toutes les instructions à la fois nationales ou internationales au niveau conventionnel sont revenues sur le côté universel que peut avoir ce patrimoine. Il me paraît un peu dangereux de revenir sur ces points-là.

En revanche, au niveau des actions, des possibilités s'ouvrent. Il me paraît tout à fait sain de spécifier qu'il ne s'agit pas d'un patrimoine comme un autre. Il faut séparer le patrimoine des restes humains des monuments démembrés, du patrimoine religieux et, au sein de ce dernier, distinguer le patrimoine religieux vivant et celui qui ne correspond pas à des religions vivantes. Des codes de déontologie existent. Celui de l'ICOM a des dispositions spécifiques sur ce patrimoine religieux. Le Professeur Kriari le disait, ce plaidoyer pour l'action peut être une solution mais il ne faut pas confondre l'instrument et le but.

La médiation, une voie pour protéger le patrimoine religieux

Deuxième commentaire sur le sujet des restitutions évoqué par le révérend Hadjonnas. Un des points inquiétants à propos du patrimoine religieux est que dans

13 - Notamment le Polonais Prybloski

les dernières statistiques européennes, on note une stabilité des vols dans le monde sur ce type de biens, alors qu'il y a plutôt une baisse sur les vols de patrimoines culturels. Donc, il faut une action pour protéger ce patrimoine qui est le seul dont le vol ne baisse pas. Mais à propos des actions juridiques, qui sont effectivement longues et coûteuses, elles sont souvent valables sur un certain nombre de points, lorsqu'il y a un sous-jacent financier important, mais le sont moins lorsqu'il y a une valeur nationale ou religieuse et pas nécessairement toujours financière. L'une des voies alternatives, et c'est ce que préconise l'ICOM, est la médiation. Nous avons créé un programme de médiation qui permet de traiter ces sujets en des temps assez records, si les parties saisissent d'un commun accord un programme de médiation. Ce sont des solutions plus économiques et, d'un point de vue international, beaucoup plus applicables parce qu'un tribunal international n'existant pas sur ces sujets-là, l'application même d'une décision de justice d'un pays n'est pas facile dans un autre pays.

Christian MANHART, responsable de la Section des musées et de la créativité à l'UNESCO

Je reviens sur la question très difficile du patrimoine religieux comme catégorie particulière dans la convention du patrimoine mondial de l'Unesco ou de la Haye de 1954. Ce thème a été débattu à plusieurs reprises par les Etats de l'UNESCO. Ce sont les membres qui craignent de voir ce thème sensible spécifié dans la convention. Les Etats membres veulent que le patrimoine religieux soit au même niveau que d'autres patrimoines. La Convention du patrimoine mondial encourage les utilisations originales du patrimoine, sans aller jusqu'à transformer les patrimoines en hôtel ou en centre d'affaires, mais de maintenir la fonction initiale. Je suis d'accord avec Julien Anfruns. Ce n'est pas le secrétariat de l'Unesco qui décide mais les Etats parties ayant ratifié les conventions. Ce thème a déjà été débattu lors du Conseil exécutif de la Conférence générale de l'Unesco.

Dr Maria HADJICOSTI, directrice du Département des antiquités de la République de Chypre

Je suis ici comme représentante de Chypre, directrice du département des Antiquités, l'un des plus importants pour s'occuper de la protection du patrimoine de l'île, y compris depuis trente-huit ans, dans les régions occupées.

Je serai d'accord avec Anfruns pour dire qu'il faut traiter les monuments ou les sites de la même façon. Il est difficile dans les conventions internationales de faire des catégories entre les monuments. Cependant ici, dans l'état de nos monuments ecclésiastiques, la question a été soulevée à plusieurs reprises qu'il s'agit de monuments vivants, liés aux mémoires de personnes vivantes. Cette réalité nous impose de développer une plus grande sensibilité sur les questions de leur retour ou de

leur protection. Il y a des méthodes de protection mais elles ne sont pas mises en œuvre. Le 2^e protocole de la Convention de La Haye n'a pas encore été mis en vigueur, et de façon provocante, dans le cas de Chypre.

Hier, nous avons parlé des mesures préventives qu'il faudrait prendre pour protéger les monuments en temps de conflit armé. Mais que faisons-nous pour la période post conflictuelle ? A Chypre, les destructions ont eu lieu même dix ans après la catastrophe de 1974 sans que la convention ne soit mise en vigueur. Aucun effort n'a été déployé pour le faire. Je pense qu'il faut développer cette sensibilité vis-à-vis des monuments ecclésiastiques. J'aimerais vous citer un exemple. Récemment, lors du rapatriement des fresques de Lysi depuis les Etats-Unis, les habitants de Lysi attendaient avec grande impatience ce moment. Elles seront d'abord, leur a-t-on dit, accueillies dans un musée mais ce que veulent les habitants, c'est qu'elles retrouvent leur place dans leur site naturel à l'église là où ils les contemplaient jadis...

Une dernière remarque que me souffle mon métier d'archéologue. On constate que, depuis l'antiquité, et pendant des siècles, de mêmes lieux sont considérés comme sacrés par des religions et des cultes différents. Des efforts ont toujours été faits pour préserver ses lieux. A Chypre, nous en avons un exemple flagrant : la déesse Aphrodite était la déesse de la fertilité de l'île et à côté des lieux sacrés d'Aphrodite, nous avons des églises dédiées à la Vierge car la Vierge hérite des éléments de la déesse. Ces lieux sont importants pour les mémoires de l'humanité.

Prof. Michel VEUTHEY, *vice-président de l'Institut international de droit humanitaire*

Hier a été évoquée la responsabilité des organisations humanitaires dans la protection des lieux sacrés. Ce matin, le grand Chancelier m'a demandé si le projet « Sphère » de charte humanitaire parlait de cette responsabilité. La réponse est oui, mais d'une manière très générale. En effet, il est fait mention dans les principes 5 et 10 de la nécessité de respecter les coutumes religieuses des victimes ; il est également mentionné qu'il faut aider les personnes touchées par une catastrophe à faire valoir leurs droits, en particulier pour le rétablissement du droit à la propriété.

Deuxième remarque : l'attaque de lieux sacrés peut être, dans des conditions précises, partie de crime de génocide, de crime contre l'humanité et de crime de guerre. Pour ces derniers, tous les Etats parties aux conventions de Genève ont compétence universelle pour poursuivre ces violations graves des conventions. La Cour pénale internationale dans son statut de Rome a élargi sa compétence qui s'étend maintenant aux conflits armés non internationaux. Enfin, il ne faut pas oublier à côté de ces procédures pénales, des procédures civiles qui permettraient justement des réparations.

Prof. Gerhard ROBBERS

En ce qui concerne ma suggestion de créer des instruments internationaux pour le patrimoine religieux, je ne voulais critiquer personne. Simplement, il est grand temps de ne plus ignorer les besoins particuliers des biens religieux. Les instruments juridiques, jusqu'à présent, ont été ignorants de la religion. Ce sont les pays membres, vous l'avez dit, qui hésitent. Il y a toujours de bonnes raisons d'avoir des réserves. Ce que je voulais dire est de créer de nouveaux instruments qui vont appuyer la convention sur la protection du patrimoine mondial naturel et culturel de l'Unesco. Il ne s'agit pas d'une nouvelle convention, mais juste d'une déclaration. Ces problèmes qui dérivent d'une situation séculaire ne doivent pas être laissés à des règlements laïques, car ce sont eux qui sont les plus affectés.

R.P. Savvas HADJIONAS

Quelques clarifications. A Chypre, nous n'avons jamais eu par le passé de conflits religieux. Les problèmes du patrimoine religieux se rencontrent dans tous les pays Méditerranéens mais ce qui fait ici la différence, c'est la guerre et l'invasion turque de 1974. Ce que nous disons toujours, quand nous parlons avec l'ONU, avec les responsables de l'Union européenne, c'est de convaincre le régime d'occupation de collaborer à la restaurer les monuments. C'est ce que l'on demande et travailler ensemble favoriserait la réconciliation dans le peuple de Chypre. Merci.

Maryna ZLOBINA

Un mot sur le suivi effectué cette année à Vienne et à Saint-Petersbourg par l'Ukraine pour poursuivre notre travail. Nous avons reçu la ratification de plusieurs pays à la 36^e session du Comité du patrimoine mondial. Il a eu un débat sur la stratégie à élaborer pour la protection du patrimoine religieux. Comment faire travailler ensemble la société laïque et les religions ? Nous avons écouté les points de vue de l'Arménie, la Grèce, Israël, la Russie, la Serbie les USA, la France et l'Allemagne qui avaient participé à ce débat non officiel. Nous avons reçu une suggestion du côté arménien, pour organiser l'année prochaine comme nous l'avons fait à Kiev, une conférence pour la protection du patrimoine mondial dans l'intérêt religieux. Nous avons obtenu le soutien de la délégation de la Ligue arabe qui a suggéré que l'on pourrait organiser un séminaire au Maroc en 2013.

Prof. Ismini KRIARI

Une remarque finale. La menace la plus importante affrontée par nos sociétés est celle du fondamentalisme. Pour affronter ces phénomènes, il faut s'assurer que la liberté religieuse est sauvegardée de manière appropriée et que cette liberté est garantie. Il serait

approprié que l'Union européenne, l'Unesco élabore une recommandation sur la liberté religieuse et l'accès libre aux lieux de culte, l'importance des lieux sacrés de la Méditerranée comme composante importante de notre patrimoine culturel et comme moyen de combattre l'analphabétisme culturel.

Prof. Silvio FERRARI

Pour faire un résumé rapide, je dirais que nous avons un consensus sur le travail à accomplir : il y a beaucoup à faire ! Ceci veut dire qu'il faut identifier la pertinence de la question du patrimoine religieux dans la réalité culturelle d'aujourd'hui. Le monde bouge très rapidement, ce qui était une donnée hier doit être vérifié aujourd'hui.

C'est une approche en deux étapes. Après la phase d'identification, il faudra répondre, ce qui peut se faire à l'aide de plusieurs instruments. Il faut disposer du savoir sur notre patrimoine et diffuser ce savoir. Il y a la question de la formation des gestionnaires, des personnes responsables de la protection de ce patrimoine, et de l'éducation du grand public. Il faut définir des principes, des orientations et lignes directrices. La question n'est pas que le patrimoine religieux soit plus important que le patrimoine culturel, ou l'inverse. La question est de respecter les spécificités des divers patrimoines. A cet égard, une convention n'est pas un outil indispensable. Quelques lignes directrices peuvent être très utiles pour aider les personnes qui ont à traiter de la protection des lieux sacrés. Merci à tous.

TABLE RONDE 4 :

**LA RESPONSABILITÉ
DES PRINCIPAUX ACTEURS
INSTITUTIONNELS SUR LA
CONSERVATION DU PATRIMOINE
DANS LE CONTEXTE DE LA
CRISE ECONOMIQUE**



Christian MANHART, modérateur, responsable de la Section des musées et de la créativité à l'Unesco

La dernière table ronde de ce Forum examinera les responsabilités des acteurs internationaux chargés de la conservation du patrimoine dans le contexte de cette importante crise économique. Pas plus tard qu'hier, nous avons été accueilli par le ministre des finances de Chypre, qui a dû prendre de nombreuses décisions difficiles pour essayer de résoudre les problèmes financiers de Chypre.

Notre Forum est le lieu idéal pour discuter de cette question avec les nombreux acteurs institutionnels qui y participent : représentants des gouvernements, l'Union européenne, l'Unesco, le Vatican, l'Eglise orthodoxe, l'Eglise protestante, ainsi que l'Ordre Souverain de Malte, l'ALECSO, l'IMA, ICOMOS, ICOM et ICCROM, et beaucoup d'autres instituts de recherche et universités. C'est une assemblée impressionnante qui a été rassemblée ici à Chypre.

Le secteur culturel, un secteur créateur de richesses

La crise économique frappe tous nos pays et nos institutions – l'Unesco connaît une réduction de 30 % de ses budgets. Les conséquences de cette crise, qui a débuté en 2008, vont bien au-delà de aspects mesurables sur le PIB, le taux de chômage et la dette publique. La crise a entraîné une désillusion des peuples vis-à-vis du modèle de développement économique actuellement en vigueur.

Un effet positif est la recherche de nouvelles sources et secteurs favorables au développement économique, parmi lesquels la culture et la créativité ont sans aucun doute une place. Aujourd'hui, la culture et les arts sont considérés comme une ressource majeure pour l'économie globale et comme une exigence essentielle pour la cohésion sociale, la démocratie et la diversité. Peut-être la crise économique pourrait-elle être considérée comme une opportunité pour tout le secteur culturel ?

Le sujet de notre Forum est principalement le patrimoine culturel dans son ensemble, c'est-à-dire les biens meubles et les biens immeubles. Examinons ensemble toutes les possibilités d'aider les gouvernements, en particulier dans la région méditerranéenne, en vue d'améliorer la protection et la conservation de leur patrimoine culturel, par exemple : les monuments, les lieux sacrés, les bâtiments historiques, les sites et les objets archéologiques, les musées, les collections et le patrimoine meuble. J'ai préparé une liste de questions, non exhaustive, qui vous a été distribuée, et sur laquelle la discussion doit être très ouverte.

Les questions du financement, de la formation du personnel, de la sensibilisation du public

La première question est celle du financement. Comment assurer un financement adéquat pour la préservation du patrimoine culturel ? Ensuite vient la question de la formation du personnel en charge du patrimoine. Et comment assurer une prise de conscience du public sur la préservation du patrimoine culturel ? Quels sujets inclure dans les programmes des écoles, des universités ?

Comment développer de nouvelles stratégies et de nouvelles politiques, ratifier les conventions culturelles internationales (en particulier les Conventions de l'UNESCO de 1954, 1970, 1972, 1995, 2001, 2003) ? Quelle assistance faudrait-il apporter aux pays pour qu'ils appliquent ces conventions internationales ? Comment les décliner dans les législations nationales ? Comment les ratifier ? Ces conventions sont extrêmement importantes. Par exemple, la convention Unidroit n'est ratifiée que par 33 pays. Si elle était ratifiée par la majorité des grands pays, acteurs principaux du commerce d'antiquités, il y aurait beaucoup moins de fouilles illicites et de contrebande d'objets d'art. Nous devons encourager nos gouvernements à ratifier cette convention. Quarante Etats ont ratifié la Convention pour la Protection du Patrimoine sous-marin de 2001.

Comment prévenir le pillage des sites, les vols dans les lieux sacrés et le trafic illégal des propriétés culturelles ? Nous devons prévenir le pillage, le trafic illicite en formant les polices, les douaniers, mais aussi les moines et les prêtres des églises. Nous avons entendu des témoignages de destruction à cause du manque d'entretien des sites. Comment mieux prévenir la destruction des lieux sacrés et des lieux qui représentent le patrimoine culturel ? Comment améliorer la coopération entre les états en vue d'un accord réciproque entre les politiciens et des populations ? Comment améliorer le dialogue, dans le cadre des institutions internationales, durant toutes nos rencontres statutaires internationales, ou lors des rencontres spécialisées comme ce Forum ? Comment préserver le secteur et le promouvoir sur le plan économique à travers le tourisme culturel ? Je parle du tourisme qui ne se contente pas que des plages et qui respecte les sites culturels et les droits des communautés.

Et comment faire en sorte que les groupes ethniques et religieux qui habitent ces lieux participent au maximum au processus de conservation ? Il me semble que beaucoup de choses pourraient être faites pour impliquer les populations locales afin que ces lieux soient des lieux vivants et non pas des lieux morts visités uniquement par les touristes.

Comment développer le secteur du patrimoine culturel en tant que facteur économique pour la génération de l'emploi, les capacités de construction et les périodes

de stages spécialisés ? Comment favoriser le tourisme durable, culturel et écologique qui respecte le patrimoine et les traditions et qui soit favorable aux sites culturels et aux communautés locales ?

Comment les organisations et les fondations internationales peuvent-elles assister les pays et les gouvernements dans ce processus et comment favoriser la coopération entre les Etats?

Quatre intervenants éminents vont en parler. Après **Jean-Claude Thébault**, **Miguel Palacio**, le plus jeune de nos participants, qui représente l'Eglise orthodoxe russe. Il porte un nom colombien et il m'a dit qu'il était un enfant de la Perestroïka. Après lui interviendra l'ambassadeur d'Italie auprès de Chypre, **S. Exc. Alfredo Bastianelli** ; et, enfin, **Francesco Siravo**, du fonds Aga Khan pour la culture, qui est aussi architecte restaurateur et qui travaille depuis longtemps avec l'UNESCO.

Jean-Claude THÉBAULT, *directeur général du BEPA de la Commission européenne*

Je ne vais pas énumérer toutes les mesures qui sont prises par l'Union Européenne pour préserver et protéger le patrimoine culturel, puisque nous les avons abordées hier. J'ai également noté ce que le Professeur Bouchenaki a dit à propos de la nécessité de poursuivre le financement d'EUROMED, un besoin que je relaterai à Bruxelles.

Coupes budgétaires : aucune raison d'être défaitiste

La crise économique et financière implique inévitablement des restrictions et des coupes budgétaires. Souvent, la culture est le premier domaine visé. C'est ce que nous constatons dans le contexte de la crise actuelle et ce qui était déjà le cas avant 2008. En l'absence d'accord, aucune fumée blanche n'est encore venue marquer la fin des discussions à Bruxelles. Cependant, nous savons qu'une « large minorité » souhaite des coupes drastiques dans le budget de l'Union et, par conséquent, dans les fonds alloués à la culture et au patrimoine culturel. Nous verrons ce qui se passera. Je ne veux pas être défaitiste. Quoi qu'il arrive, nous devons veiller à préserver le plus possible le soutien de l'Union européenne.

Vous savez tous que cette crise frappe les deux côtés de la Méditerranée, ce qui signifie que les états membres situés sur le pourtour nord sont également concernés. Ses effets sont tangibles. Juste quelques exemples : l'Italie, l'un des pays les plus conscients de ces questions, ne consacre, aujourd'hui, que 0,21 % de son budget à la culture bien

que son territoire compte, nous dit-on, la moitié du patrimoine mondial ; plusieurs sites de renommée internationale sont menacés par manque de ressources financières. Le Portugal n'a pas de Ministère de la Culture depuis plus d'un an. En Espagne, plusieurs établissements de premier plan ont subi de sérieuses coupes budgétaires ; le musée du Prado, célèbre dans le monde entier, a perdu 5 millions d'euros de budget. Quant à la Grèce, vous le savez, elle connaît de graves difficultés, alors même que son patrimoine constitue un enjeu économique majeur puisqu'il est lié directement au tourisme. Je n'essaie pas de démontrer que tout le monde souffre, je fais seulement observer que c'est un combat que nous devons mener ensemble.

Le lien entre valeurs et patrimoine culturel affecte la confiance en l'Europe

Ces évidences mises à part, nous espérons que la crise est derrière nous, afin que nous puissions revivre des temps meilleurs et retrouver les financements qui sont, pour l'instant, reportés. Cependant, il ne s'agit pas seulement d'une crise économique et financière, c'est aussi une crise politique, une crise de confiance. Elle frappe les institutions publiques presque partout. Il existe un lien avec les thématiques dont nous débattons ici. En effet, si l'Europe et ses citoyens, dans leurs pays respectifs, ne réussissent pas à retrouver un sentiment de confiance à l'égard de leurs institutions, les choses risquent de devenir plus difficiles car la culture et les valeurs ne peuvent être dissociées. Si certaines valeurs universelles communes à toute l'Europe sont détruites, le danger est imminent. L'Union Européenne doit se montrer ferme et unie dans son engagement à l'égard du développement culturel et de la préservation des sites des deux côtés de la Méditerranée. De véritables enjeux sont apparus et doivent être combattus : les tendances extrémistes, voire xénophobes, progressent dans la plupart des pays d'Europe. D'un point de vue politique, cette évolution est très inquiétante, elle contrarie l'adoption de politiques pertinentes dont nous avons tous besoin, des politiques fondées sur nos valeurs. Quand les valeurs se désagrègent, la société s'effondre elle aussi.

Miguel PALACIO, *représentant du Département des affaires ecclésiastiques extérieures de l'Eglise orthodoxe russe*

Je représente le Département des Affaires étrangères de l'Eglise orthodoxe russe qui rassemble 100 millions de personnes dans soixante pays et c'est un plaisir de me retrouver ici tant de mes frères.

Une rencontre comme celle d'aujourd'hui ne peut que renforcer la qualité des réflexions et des observations que l'Eglise orthodoxe fait aux gouvernements et à la société sur les politiques économiques et sociales. Nous sommes un partenaire sérieux et actif à tous les niveaux, local, régional, national et européen pour développer des solutions efficaces et durables face aux difficiles défis économiques et sociaux que nous affrontons.

Les débats de ce séminaire ont illustré la complexité et la pluri-dimensionnalité des causes des difficultés économiques et sociales. L'Eglise orthodoxe sait qu'on ne peut pas répondre à ces problèmes sans prendre en compte leurs racines historiques sous-jacentes ou les événements actuels. Depuis le début de la crise économique, l'Eglise orthodoxe tente de répondre à des besoins sociaux accrus dans une époque de pauvreté, de discrimination, d'individualisme, de dilution des liens sociaux. Fidèle à sa mission, l'Eglise orthodoxe a renforcé les actions de charité et de solidarité dans les communautés paroissiales et à travers les infrastructures sociales qu'elle a développées, en particulier auprès des personnes les plus vulnérables.

Une crise d'abord spirituelle

Mais la crise est d'abord une crise spirituelle. La violence de la société est due, largement, au désordre de nos relations avec Dieu, avec nous-mêmes, avec nos voisins, avec le monde. Dans ces conditions, une crise des valeurs n'est pas surprenante. Là où la société européenne pouvait afficher des repères tels que l'honnêteté, la rigueur, la compétence, la stabilité, l'honneur et la responsabilité, nous trouvons dorénavant l'instinct, le jeu, le risque, la spéculation, l'incompétence et l'irresponsabilité. Comme nous sommes plus expérimentés dans les défis intérieurs spirituels de l'humanité, nous voyons des liens importants entre ces défis et les bouleversements extérieurs tels que la crise financière, les soulèvements politiques et l'effondrement de la cohésion sociale, si largement observés dans le monde aujourd'hui.

L'Eglise orthodoxe a une position unique dans la société pour essayer de soigner les causes profondes des maux qui nous frappent. Nous promovons la solidarité, l'humilité, la modération, la générosité, et plus que tout, la connaissance de Dieu. Nous savons que malgré tous nos efforts vers la perfection, il n'est guère possible d'éliminer l'égoïsme, la négligence et l'appétit pour le pouvoir dans le monde. En regardant l'avenir, nous voyons bien la difficulté d'agir. Comment contribuer à réduire l'avidité des systèmes économiques pour le profit ?

La religion, « une affaire privée » ?

Un mot rapide sur la laïcité. L'opinion laïque qui domine dans le monde est en train de sortir la religion de l'espace public, la déclarant « affaire privée ». C'est-à-dire : vous pouvez faire ce que vous voulez à la maison, croire en ce que vous voulez au fond de votre cœur, mais vous ne pouvez collaborer avec l'Etat et la société que selon les règles établies, les mêmes pour tous. Cette approche apparemment équitable devient un vrai défi pour les Chrétiens dès lors que des lois contredisent l'éthique chrétienne telles celles sur l'avortement, l'euthanasie, le mariage homosexuel.

La logique de la laïcité moderne nous rappelle celle de la Rome païenne : vous pouvez croire en ce que vous voulez mais vous avez l'obligation de sacrifier aux Dieux. C'est la tolérance et le pluralisme. La croyance en Dieu et le choix de suivre ses commandements sont le plus souvent désignés comme « une affaire privée ». Il est devenu indécent, démodé et archaïque de proclamer publiquement sa foi. De plus en plus fréquemment, dans les pays de l'Union européenne, nous voyons une discrimination envers les citoyens qui expriment activement des positions chrétiennes. Le port de symboles chrétiens comme les croix de baptême est considéré par certains employeurs comme une violation de la culture d'entreprise. Des voix appellent au bannissement des célébrations chrétiennes publiques comme Noël sous le prétexte fallacieux que ces célébrations sont une insulte à l'égard d'autres communautés religieuses.

Comment les Chrétiens peuvent-ils arrêter une telle tendance ? En quoi consiste le pouvoir du christianisme ? Il est déterminé par la foi des Chrétiens, leur capacité à vivre selon l'Évangile, à apporter la lumière de la vérité divine au peuple. Ayant perdu la capacité d'être le sel de la terre, les Chrétiens sont devenus incapables de s'opposer aux différentes idéologies qui affirment leurs propres lois dans la vie quotidienne.

Christian MANHART

Merci, Miguel Palacio, de nous avoir rappelé que le modèle économique prédominant rend aujourd'hui une vie spirituelle telle que la souhaite l'Église orthodoxe bien plus difficile. J'ai maintenant l'honneur de céder la parole à Bastianelli, Ambassadeur d'Italie près de la République de Chypre.

S. Exc. Alfredo BASTIANELLI, *ambassadeur de la République italienne auprès de la République de Chypre*

La protection du patrimoine culturel est essentielle pour la mémoire collective européenne. L'identité historique commune partagée est une priorité, pas seulement pour l'Italie mais pour les 27 pays de l'Union européenne. Dans les sociétés démocratiques, les politiques portant sur le patrimoine culturel relèvent d'une négociation entre les parties prenantes, à savoir les décideurs politiques, les responsables publics, les agents économiques qui participent à la constitution du patrimoine, les organisations à but non lucratif, l'opinion publique.

L'opinion publique est importante puisque le patrimoine culturel est appuyé par les gouvernements dont les actions peuvent s'appuyer sur l'éducation pour accroître la sensibilisation de la population.

La Méditerranée est une région tout-à-fait particulière en matière de patrimoine culturel. L'Italie, vous le savez, a plus de sites inscrits sur la liste de l'Unesco qu'aucun autre pays du monde. L'ensemble de la région se caractérise par un déséquilibre entre les très riches patrimoines de l'Europe du sud et les ressources limitées dont disposent les gouvernements. Après des décennies de prospérité relative et un financement accru, les trésors archéologiques, culturels et historiques affrontent de nouvelles menaces. Les gouvernements, de l'Arctique à la mer Egée, diminuent les budgets de la culture pour retrouver l'équilibre de leurs finances publiques et contenir leur dette. L'Union européenne a fourni des chiffres dramatiques sur ce point.

Innovier : de nouveaux types de financement, de nouveaux rôles pour le patrimoine

Cependant, chaque crise est aussi une opportunité. La situation économique nous oblige à être créatif et à trouver de nouvelles façons de préserver le patrimoine culturel, surtout lorsque les gouvernements réduisent les financements. Le secteur du patrimoine doit montrer sa capacité à adopter une gestion responsable et intelligente pour répondre à la nouvelle situation. L'idée serait que les financements privés, donations, sponsors, organisations non lucratives, jouent un rôle plus important et deviennent un instrument pour affronter les conséquences de la crise. Par exemple, La Scala, opéra de renommée mondiale situé à Milan, est maintenant une fondation semi-privée. Une partie des frais est toujours couverte par l'Etat, mais ces frais ont été réduits. L'Opéra a changé de statut pour rechercher de l'argent provenant de sponsors sans qu'il y ait conflit avec le financement public. Ce fut couronné de succès, la restauration de l'Opéra a été financée par le fabricant italien de pneus Pirelli.

Beaucoup de sociétés sont prêtes à s'engager dans de telles associations avec des institutions renommées, dans une approche qui met l'accent sur l'avenir. Ceci implique de donner de nouvelles fonctions au patrimoine, une culture du profit, pour mieux le préserver. De nos jours, le patrimoine est considéré comme une composante importante dans la planification urbaine et environnementale.

La crise économique peut nous aider à nous rappeler l'importance du patrimoine culturel. Il paraît nécessaire de faire des choix bien informés et permettre aux personnes et lobbies de jouer un rôle beaucoup plus actif. Le financement privé est bienvenu mais il n'est pas la réponse à toutes les questions de la crise financière et économique. Il faut trouver un nouveau mix entre le rôle du secteur public et celui du secteur privé. Nous devons réfléchir au long terme afin de garantir la durabilité des efforts déployés pour la protection. Il est très important d'améliorer la politique de l'éducation vis-à-vis du public en général. A savoir, associer les organisations non lucratives, les associations, aux décisions qui doivent être prises pour la conserva-

tion du patrimoine et pour promouvoir la diffusion de la formation. Après tout, conserver notre patrimoine culturel n'est pas seulement important pour le présent mais l'est aussi pour les générations à venir, pour les futurs Européens.

Christian MANHART

Merci de votre appel à devenir plus créatif, à ne pas dépendre du seul financement public et développer des partenariats avec le secteur privé, à trouver de nouveaux rôles pour les musées. Les musées ne doivent pas se contenter d'être des lieux d'exposition d'objets historiques, ils doivent avoir un rôle actif, social, éducatif. A la requête de pays membres de l'Unesco et de la Conférence générale de l'Unesco, nous préparons, avec ICOM, un nouvel instrument pour les musées qui prendra en considération ces nouvelles fonctions. C'est le début d'un processus qui pourra aboutir sous forme d'une recommandation.

Notre dernier intervenant, mais non des moindres, est Francesco Siravo.

Francesco SIRAVO, *Fonds de l'Aga Khan pour la culture, programme des cités historiques*

Le réseau Aga Khan partage vos préoccupations quant au futur de notre patrimoine commun ; des préoccupations qui sont cœur du travail que nous menons au sein du Fonds Aga Khan pour la Culture. Notre organisation a été fondée en 1991 par Son Altesse l'Aga Khan. Elle s'occupe de donner de l'élan à la culture et d'améliorer la qualité de la vie dans son ensemble des sociétés où les Musulmans sont présents de manière significative. L'une des actions les plus renommées de l'AKTC est le Prix que nous décernons pour l'Architecture. Une section s'occupe également de la préservation de la musique traditionnelle dans le monde islamique. Le programme des cités historiques, dans lequel je travaille, met l'accent sur le patrimoine islamique bâti et, depuis 1991, il s'occupe de plusieurs projets de conservation et de revitalisation urbaine sur des sites du monde islamique importants d'un point de vue culturel. En particulier, nous avons entrepris la restauration et la réhabilitation des bâtiments historiques et des espaces publics en vue de stimuler le développement social, économique et culturel.

L'expérience de l'AKTC : le patrimoine culturel, un levier pour le développement

Notre organisation est active depuis vingt ans et existe dans de nombreux pays, y compris l'Afghanistan, l'Égypte, l'Inde, le Mali, le Pakistan, la Syrie et le Tadjikistan. Au Caire, par exemple, nous sommes actifs depuis 15 ans. La continuité de nos efforts me permet de dire que la préservation et la conservation du patrimoine culturel peut être un levier important pour le développement, mais cela n'est mesurable

qu'au terme de plusieurs années. Il ne s'agit pas de tout type de développement, bien sûr, mais d'un développement qui respecte l'environnement, la qualité des espaces historiques, l'identité des communautés. Cette forme de développement est également une manière de tirer le meilleur des ressources historiques et des opportunités afin d'améliorer la qualité et la vitalité des espaces urbains et des sociétés à travers le monde islamique. Ceci est important dans un moment où les ressources sont limitées et où les opportunités économiques sont très réduites. Nous avons une approche holistique et intégrée des villes historiques, qui a l'objectif d'entreprendre des activités variées telles que l'amélioration des logements, des infrastructures et des espaces publics, comme les jardins et les parcs. Parallèlement, nous essayons d'examiner les initiatives liées au développement socio-économique visant à améliorer les conditions de vie locales. Les investissements dans des régions ou sur des sites où un simple projet est en place sont traités en coordination avec d'autres programmes du réseau Aga Khan en vue d'un renforcement de masse qui aboutisse à un changement positif. La protection des biens culturels et patrimoniaux est fondamentale, et je suis tout-à-fait d'accord avec les propos de Monseigneur del Rio Carrasco : il nous faut établir des inventaires au sein des villes historiques et des paysages culturels et les tenir constamment à jour. Souvent, nous ne savons pas ce que nous possédons. Nos efforts pour constituer des inventaires et pour protéger notre patrimoine menacé sont essentiels.

En outre, un aspect important de cette conférence est la conservation du patrimoine au sein des sociétés divisées. Notre travail à Mostar, qui a été effectué fin 1990 et début 2000, après le conflit de 1992-1995, nous a fait prendre conscience des problèmes qu'affrontent les communautés divisées et des efforts qu'il faut déployer pour que l'on puisse se mettre d'accord sur une base commune d'action, au-delà des idéologies et des séparations. La réhabilitation des biens culturels et la planification attentive des ressources existantes peuvent contribuer à ces efforts de manière substantielle en créant un environnement harmonieux où les personnes de différentes cultures, religions et ethnies puissent vivre et travailler côte à côte.

Travailler au plus près de la vie des communautés et de leur cadre de vie

Je souhaiterais ajouter quelques mots sur les responsabilités. Responsabilité, cela veut dire travailler avec les communautés locales pour améliorer les conditions de vie et promouvoir le développement économique de manière compatible avec les ressources existantes. En tant que Fonds de l'Aga Khan pour la Culture, nous travaillons souvent en soutenant les communautés locales qui luttent pour établir des conditions de vie meilleures et pour préserver les biens patrimoniaux précieux. Nous agissons de deux façons :

- Tout d'abord il faut évaluer les politiques nationales concernant le patrimoine pour essayer de voir s'il existe de meilleures alternatives. Car nous savons que le développement peut être non contrôlé et qu'il y a de meil-

leures possibilités pour préserver ces sites historiques et, en même temps, pour mettre en valeur une forme de développement économique qui respecte l'histoire et les traditions :

- En second lieu, nous aidons les communautés à travers notre propre financement ainsi qu'à travers les fonds attribués par des donateurs et des investisseurs privés sur le plan international et bilatéral.

Ceci conduit à la problématique de la disponibilité de financements dans le contexte de la crise économique. Je pense qu'en ces temps difficiles, nous souffrons de la diminution des ressources et nous avons beaucoup de difficultés à obtenir des fonds pour la préservation des monuments et pour d'autres initiatives culturelles. Dans la mesure du possible, la stratégie que nous essayons d'adopter est de lier ces projets culturels à l'amélioration des services aux communautés, des infrastructures et des services urbains, pour lesquels les fonds sont encore disponibles. Cela renforce la notion que culture et développement peuvent être complémentaires et peuvent créer des synergies réciproques qui contribuent au bien-être général d'une société.

Il faut que nous continuions nos efforts dans cette direction, y compris la réhabilitation des structures religieuses, autre sujet que cette conférence concerne. Des espaces auxiliaires au sein des complexes religieux peuvent, dans de nombreux cas, être utilisés au service de l'éducation ou des communautés, tout en étant compatibles avec la nature des sites en question. Ils peuvent ainsi procurer de nombreuses années de vie supplémentaires à des structures qui, à défaut, sont destinées à se dégrader et à être détruites. Dans de nombreux cas, il n'est pas trop tard pour donner une nouvelle vie à ces structures et faire en sorte qu'elles fassent partie de la vie quotidienne de la communauté.

Je souhaiterais mentionner un dernier aspect qui, selon moi, est de très grande importance. Ayant travaillé ces dernières années dans de nombreuses villes islamiques, j'ai pu constater l'étendue de la destruction et de la transformation des biens urbains traditionnels et du patrimoine historique. Des phénomènes semblables se présentent dans d'autres villes et sont la conséquence d'une expansion des villes rapide et sans précédent. Il n'est pas démesuré de dire qu'environ un tiers, voire plus, des ces biens urbains précieux et irremplaçables ont été détruits durant les récentes décennies de villes historiques importantes telles que Le Caire, Samarkand, Zanzibar. Je crois que nos conceptions de développement urbain dans des contextes traditionnels doivent être revus avec l'objectif de réparer les dommages du passé. Nous devons introduire de nouvelles fonctions compatibles avec la structure et la vie des sites et des communautés urbains traditionnels. Je vous remercie.

Christian MANHART

L'un des grands intérêts de votre organisation, le Réseau Aga Khan de Développement, est qu'elle travaille aussi sur des aspects comme le logement des personnes, ce que ne peut faire l'Unesco. Vous faites référence à des projets d'infrastructures et de logement, et votre objectif de préserver les monuments en tant que structures vivantes est très important.

Baronne Jacques JONET – DE BASSOMPIERRE, *présidente de la Fondation privée Futur 21, vice-présidente de Malta Belgium International*

Je voudrais ajouter une toute petite dimension au débat. Pour préserver le patrimoine, il faut commencer par être conscient de sa valeur. Pour être efficace sur le long terme, l'éducation et la prise de conscience doivent commencer très jeune. C'est déjà dans le sein de sa mère que l'enfant danse quand il entend la toccata de Bach que sa mère écoute. Les premières images restent marquées de manière indélébile. Pour moi, ce fut la statue de Bodhisattva dans un temple perdu du Japon où mon grand-père avait vécu si longtemps, et dont il m'a communiqué la passion. J'avais 5 ans.

Je me permets d'insister car, au fond, c'est très simple et nous pouvons jouer un rôle. Je suis allé revoir récemment le magnifique musée du Vatican, l'un des plus beaux du monde. A ma grande surprise, dans les multiples boutiques, il n'y avait rien de spécifique pour la petite enfance. C'est un rôle que chacun peut jouer, les grands organismes internationaux comme l'Unesco avec les merveilles du monde, les pouvoirs locaux avec leurs églises au coin de la rue et les pouvoirs privés, les fonds privés. Chacun peut jouer un rôle qui, même à ce petit niveau, me paraît une « responsabilité commune ».

Christian MANHART

Merci Madame. Il est effectivement très important de commencer l'éducation le plus tôt possible. De plus, les enfants peuvent amener leurs parents dans les musées...

Mgr Marcelo SANCHEZ SORONDO, *chancelier de l'Académie pontificale des sciences et de l'Académie pontificale des sciences sociales*

Nous avons parlé des difficultés extérieures, mais il a aussi ce que je me permettrais d'appeler un ennemi intérieur, c'est-à-dire des sensibilités différentes des religions par rapport aux lieux sacrés. A l'intérieur des confessions chrétiennes, on distingue sacré

et saint. Le sacré est une catégorie anthropologique qui concerne la responsabilité commune. Il y a parfois une manière un peu fanatique et fondamentaliste d'entendre le sacré. Quant au saint, Monseigneur del Rio Carrasco en a donné un exemple étonnant, celui de donner des églises catholiques pour en faire des mosquées. Ce n'est pas rien. La sensibilité n'est pas toujours la même par rapport aux lieux sacrés. Dans ce travail, il faut absolument en tenir compte. C'est une difficulté à laquelle nous sommes confrontés mais que nous devons, tous, avec responsabilité commune, dépasser.

Prof. Mounir BOUCHENAKI, conseiller de l'UNESCO, ancien directeur général de l'ICCROM

Je reviendrais sur deux points.

1. D'abord ce qu'ont dit Thébault et l'ambassadeur d'Italie à Chypre. L'Italie a une longue expérience dans le domaine de la gestion du patrimoine culturel et ce n'est pas pour rien que l'Italie compte 47 sites inscrits sur la liste patrimoine mondial. C'est le pays qui a le plus de sites inscrits, ce qui ne veut pas dire qu'il a 50 % du patrimoine culturel du monde, comme on l'affirme souvent.

L'expérience italienne : le « Comando Carabinieri per la Tutela del Patrimonio Culturale »

L'Italie a une expérience spécifique dans un domaine qu'ont souligné Madame la directrice du patrimoine culturel de Chypre et Monseigneur Christoforos : la lutte contre le trafic illicite des œuvres d'art. Un domaine de coopération possible serait de travailler avec les « Carabinieri pour la tutelle du patrimoine culturel »¹⁴. L'Italie est, à ma connaissance, le seul pays où un élément de l'armée est chargé du patrimoine culturel. Ce corps d'armée fait un travail remarquable depuis plus de 40 ans. Quand j'étais à l'ICCROM – et je parle ici au nom de mon collègue Stefano de Caro de l'ICCROM –, nous avons signé un accord avec les Carabinieri pour que leur expérience, leur professionnalisme puisse être porté à l'attention d'un certain nombre de pays. Nous l'avons fait au Cambodge avec des formations pour les douaniers, les policiers, et le personnel en charge du patrimoine. Nous l'avons fait en Afghanistan et, récemment, en Irak.

N'y aurait-il pas là une ouverture en direction de Chypre avec un programme de formation qui pourrait être monté conjointement par l'Unesco, l'ICCROM et le Gouvernement italien, en particulier le corps des Carabinieri ? Ce serait une initiative concrète que l'on pourrait évaluer lors d'un prochain forum, peut-être.

S'ouvrir à la connaissance de l'autre : l'expérience des Focolari

2. Le deuxième point, évoqué par Kriari, est celui du dialogue. Il y a une méconnaissance de la part des communautés de la religion de l'autre. Je connais une

14 - <http://www.carabinieri.it/Internet/Cittadino/Informazioni/Tutela/Patrimonio+Culturale/>

expérience à laquelle j'ai participé, celle des Focolari. Les Focolari sont une association de Chrétiens - dont la fondatrice est Chiara Lubich, que j'ai reçue à l'Unesco qui lui a décerné un prix¹⁵ - qui s'ouvre en direction des autres religions, en particulier des communautés musulmanes. Dans la ville d'où je viens et d'où vient également l'ambassadeur Grasset, se trouve un monastère où j'ai appris le latin quand j'étais jeune, et où les Focolari rencontrent régulièrement – tous les 15 jours, tous les mois -, des membres de la communauté musulmane. Ensemble, ils dialoguent, d'abord pour se connaître puis pour établir des liens de connaissance, de respect et de tolérance – ou plutôt, car je n'aime pas beaucoup le mot de tolérance, d'acceptation de l'autre. Ce genre d'expérience concrète sur le terrain devrait être encouragé.

Christian MANHART

Merci pour ces propositions extrêmement concrètes. Poursuivons le débat.

S. Em. le Métropolite Athanasios d'Achaïa, *directeur du Bureau de l'Eglise de Grèce auprès de l'Union européenne*

Je voudrais savoir de nos amis chypriotes s'ils ont engagé des dialogues avec la communauté du nord de l'île au sujet de la protection des sites religieux.

Aux organisateurs de cette conférence, je demanderai s'ils ont des idées pour avoir des représentants de l'autre communauté autour de cette table. Il est impossible à la République de Chypre de les inviter car ils ne les reconnaissent pas en tant qu'Etat. Mais peut-être des organisations comme l'Ordre de Malte peuvent-elles plus facilement amener les deux communautés autour d'une table ?

Dr. Maria HADJICOSTI, *directrice du Département des antiquités de la République de Chypre*

Une remarque sur la proposition du professeur Bouchenaki d'organiser une formation entre différents organismes. J'ai indiqué dans ma présentation que nous avons une collaboration très étroite entre le Département des Antiquités, le Ministère des Affaires étrangères, l'Eglise de Chypre, le Département des Douanes et la police. La police chypriote a organisé un département culturel en collaboration avec la police italienne. Nous travaillons également avec Interpol. Nous avons entamé ces collaborations depuis longtemps et je crois que la façon dont travaille le gouvernement de Chypre est considérée comme un modèle, avec des actions entreprises à différents niveaux, et des résultats dans le rapatriement d'antiquités et de biens culturels.

15 - Prix UNESCO de l'éducation pour la paix, 1996, Paris.

En ce qui concerne les efforts déployés pour une collaboration entre les deux communautés sur l'île de Chypre, je dois dire que nous avons fait du bon travail par le biais de pourparlers toujours en cours pour trouver des solutions au problème chypriote. Dans le cadre de ces pourparlers, nous avons créé un comité conjoint avec la participation d'experts chypriotes turcs et chypriotes grecs. Il y a déjà une liste très longue de monuments. Nous avons établi une liste des priorités des deux côtés. Nous travaillons pour la restauration et la conservation de monuments spécifiques. D'autres conservations sont en cours et nous renouvelons ces priorités.

Christian MANHART

Pourriez-vous répondre à la deuxième partie de la question : le nord de l'île a-t-il été invité à ce Forum ?

S. Exc. Jean-Pierre Mazery, *grand Chancelier de l'Ordre Souverain de Malte*

Nous avons prévu de tenir ce Forum tous ans ou tous les deux ans et nous serons heureux de servir de médiateur la fois prochaine si c'est possible. Jusqu'à maintenant, nous avons pensé qu'il fallait rester entre Chypriotes grecs pour fixer nos idées et savoir où nous voulions aller. Mais, bien entendu, nous sommes tout à fait ouverts.

S. Exc. Alberto LEONCINI BARTOLI, *ambassadeur de l'Ordre Souverain de Malte auprès du Saint-Siège, conseiller diplomatique du Grand Chancelier*

Je me réfère à la question qui a été posée à nous tous sur les mesures à proposer, c'est-à-dire comment les organisations internationales et les fondations peuvent-elles aider les gouvernements dans ce processus et comment améliorer la coopération entre Etats. L'œuvre méritoire des organisations internationales et des fondations pourrait, à mon avis, profiter d'une activité de sensibilisation des médias qui soit à la hauteur d'une tâche primordiale dans l'histoire de la civilisation des peuples.

En effet, compte-tenu d'une réalité internationale de plus en plus caractérisée par l'impact de l'instrument médiatique au niveau des opinions publiques même au-delà de la région méditerranéenne, l'on ne peut que considérer prioritaire la diffusion de toute initiative visant à soutenir l'action des gouvernements ainsi qu'à améliorer la coopération entre Etats. La tenue de ce forum, auquel j'ai l'honneur de participer, et ce follow-up, suivis par une souhaitable contribution en termes d'analyse

et d'études approfondies dans les revues spécialisées, devraient pouvoir contribuer efficacement au maintien de l'intérêt, encourageant la recherche qui mieux s'adapte à la complexité des sujets.

Il est clair que tout effort au niveau médiatique ne pourrait que s'inscrire dans le contexte des chemins poursuivis par les institutions, les gouvernements et les parlements par la voie des commissions parlementaires compétentes pour les affaires culturelles.

A cet égard, la coopération entre Etats liée à l'intensité des rapports, en particulier entre les Pays de la région méditerranéenne, devient fondamentale surtout à l'occasion des rencontres bilatérales et multilatérales entre Premiers Ministres ou Ministres de la Culture. Dans cette perspective, il demeure incontestable que tout progrès dans la délicate matière de la protection et conservation du patrimoine culturel en Méditerranée ne pourrait qu'être entravé par une situation de la région méditerranéenne qui soit caractérisée par des tensions et des turbulences.

Christian MANHART

Vous avez raison. Nous devons tous faire connaître nos responsabilités communes.

En ce qui concerne les médias, ils recherchent très souvent le sensationnel et peuvent avoir un effet négatif. Nous nous en préoccupons. L'Unesco a encore du travail à faire en ce qui concerne sa relation avec les médias. Je donne la parole à l'ambassadeur Bastianelli.

S. Exc. Alfredo BASTIANELLI,

A propos du corps des Carabiniers. C'est un corps assez unique qui a fait un travail incroyable. Comme le disait Hadjicosti, il existe déjà une coopération entre ce corps pour la protection du patrimoine et la police de Chypre, avec des réunions régulières à laquelle participent des officiers, et une coopération très étroite et fructueuse.

Une petite précision : peut-être l'Italie n'a-t-elle pas la moitié du patrimoine mais elle a la plus haute concentration par kilomètre carré. Et si l'on retirait des musées toutes les pièces italiennes, je me demande ce qu'il adviendrait du Louvre ou du Metropolitan de New York...

Prof. Ismini KRIARI, vice-recteur Université des sciences sociales et politique de Panteion, Athènes

Je reviens sur l'importance des médias. Au Canada, une société de citoyens canadiens musulmans a produit une série télévisée « La petite mosquée dans la prairie » (en référence au fameux feuilleton La petite maison dans la prairie) qui parle d'une façon humoristique des problèmes auxquels font face, en raison des préjugés, les musulmans au Canada. Cette série a eu un grand succès au Canada, avec des audiences à deux millions de spectateurs. La série a été traduite et diffusée dans des pays d'Afrique du Nord . Voilà un bon exemple d'approche culturelle. Peut-être ces fleurs peuvent-elles fleurir sur certains continents, mais nous ne savons pas si elles peuvent s'épanouir dans des pays qui portent le fardeau de conflits de longue durée comme nos pays autour de la Méditerranée. ..

Une journée pour honorer le berceau de notre civilisation ?

Je comprends les contraintes financières en tant qu'Européenne et en tant que Grecque. Mais serait-il si difficile pour l'Unesco ou l'Union européenne de désigner une journée pour honorer les lieux sacrés autour de la Méditerranée ? Nous avons la journée de l'éducation culturelle, celle du dialogue interculturel, tant d'autres, serait-il difficile de désigner une journée pour honorer le berceau de notre civilisation ?

Jean-Claude THÉBAULT

Merci pour cette suggestion que je ne peux qu'approuver. Cela me fait penser que l'Union européenne désigne chaque année une ou plusieurs capitales de la culture. Mme Vassiliu est responsable de ce dossier. La prochaine capitale sera Marseille - la première en 1985 fut Athènes.

Une capitale méditerranéenne de la culture, jumelée avec les capitales européennes ?

Ces manifestations ont des effets d'entraînement extrêmement intéressants pour le dynamisme économique et le dynamisme culturel. Les villes se préparent à cet événement et organisent des échanges. En vous entendant, je me demandais pourquoi ne pas essayer d'imaginer une ville Capitale méditerranéenne de la culture ? Peut-être pourrait-on imaginer dans ce cadre-là des jumelages entre des villes des deux côtés de la Méditerranée. C'est juste une idée.

Christian MANHART

Au nom de l'Unesco, je dirais qu'il n'est pas difficile de créer une journée spéciale mais votre gouvernement doit en faire la demande. Elle sera examinée par le Comité exécutif et la conférence générale qui l'adoptera ou le rejettera. C'est aux Etats membres de faire ce type de demande.

Paul DUJARDIN, *directeur général artistique du Palais des Beaux-Arts, Bruxelles*

A propos des aspects de la crise financière et les alternatives, nous organisons un événement avec le Parlement européen la semaine prochaine¹⁶. On présentera une étude récente des données consolidées de la crise depuis 2008, au niveau de l'Europe. On y voit que la réduction des subsides publics n'a pas été compensée par de nouvelles ressources. Si les grandes institutions européennes de la gestion du patrimoine ou du spectacle comme la Scala de Milan arrivent à garder la tête hors de l'eau, si une grande institution comme le Prado pourra, théoriquement, s'en sortir malgré une diminution importante, les structures plus petites ont du mal à survivre. Un fossé est en train de se creuser.

Deuxième constatation, toutes les décisions des gouvernements nationaux au niveau de la fiscalité, la TVA, ont été prises dans l'urgence, ces deux dernières années, ce qui fait qu'il y a un déséquilibre très spécifique à l'intérieur de la zone euro sur les montants qui sont prélevés sur les recettes éventuelles – le ticket d'entrée du musée qui déjà n'est pas très cher... Cet exercice européen peut être partagé mardi et mercredi prochain à Bruxelles. Les documents sont sur le site du Palais des Beaux-Arts ou celui d'ECHO (European Concert Hall Organisation)¹⁷. Ce séminaire est ouvert à tous les publics. Il est également possible d'avoir une formation pour la recherche d'autres opportunités de financement.

La fondation Aga Khan a donné un bel exemple d'une autre approche. Il est important d'avoir une solidarité d'expertise et de donner ces informations au niveau des grandes institutions, de montrer que cette complémentarité peut être trouvée mais qu'elle n'est certainement pas la seule solution parce que l'Europe n'est pas encore dans la situation anglo-saxonne. On peut dire aujourd'hui que l'Européen paye deux fois pour le développement patrimonial et culturel : d'abord par ses impôts, ensuite en payant individuellement.

16 - "Funding for the Arts in Challenging Times", 28 November 2012. With reducing public subsidies for the cultural sector and governments offering less fiscal incentives for giving, how will European Arts and Cultural institutions survive in the future?

17 - <http://concerthallorganisation.eu/>

Le modèle du National Trust britannique

Au niveau de la gestion, l'Angleterre a un modèle très intéressant. C'est l'élément concret du National Trust anglais sur la protection du patrimoine qui implique plus de citoyens et dont on peut s'inspirer. Il est présent à travers l'Europe, mais pas encore autant développé qu'en Angleterre où il permet une présence des actions publiques ou religieuses au niveau plus local. Comment le mettre à disposition de la communauté aujourd'hui ?

Ces modèles viennent d'une forme plus anglo-saxonne, plus protestante, plus axée sur l'individu qui prend la responsabilité au lieu des pouvoirs publics. Trouver un équilibre entre l'Etat qui est au service de nos institutions et le citoyen qui doit aussi prendre ses responsabilités dans ce travail, est un défi pour l'avenir.

Père Fadi SAMIA, *représentant de l'archevêque maronite de Chypre*

Je représente ici l'archevêque maronite de Chypre. Je remercie le père Savvas pour avoir mentionné l'église maronite dans le cadre des territoires occupés. Des églises n'ont pas seulement été transformées en Mosquées, une église - Agia Marina - est devenue un espace militaire ! A ceux qui ont parlé de la cicatrisation de la mémoire, j'aimerais exprimer mon accord. Je suis libanais et viens du Liban pour servir l'Eglise catholique maronite. Nos origines sont au Liban mais nous sommes représentés partout dans le monde.

Quand nous parlons des arabes, en fait, la plupart du temps, nous parlons de la culture islamique. Mais beaucoup de chrétiens arabes vivent dans ces pays, en coexistence avec les musulmans. Il y a une acceptation, une communication dans la vie quotidienne et à tous moments. J'aimerais dire mon accord sur la possibilité d'inviter des personnes qui représentent les territoires occupés pour participer à ces discussions. Pour cicatriser les plaies du passé, nous devons communiquer et nous devons apprendre à nous connaître.

Dr Hayet GUETTAT GUERMAZI, *directrice du Patrimoine, ALECSO*

Je voudrais réagir sur le point de l'éducation et de la communication et surtout sur l'usage des moyens de communications moderne, des réseaux sociaux que nos jeunes et moins jeunes utilisent de plus en plus - Twitter, Facebook, etc. Nous avons engagé à ALECSO un grand projet qui s'intitule : « visite virtuelle des villes arabes », en commençant par la Médina de Tunis. Dans ces visites, nous avons surtout focalisé sur la tolérance et la coexistence entre les religions. Pour la Medina de Tunis, nous avons essayé de montrer tous les lieux de culte et la belle stratification qui s'est faite au long du temps entre plusieurs cultures et plusieurs religions

qui se sont accumulées pour former cette culture méditerranéenne d'ouverture et d'acceptation de l'autre. Ce projet s'adresse non seulement aux professionnels mais aussi aux jeunes, aux enfants, aux touristes qui vont d'abord s'informer sur internet. C'est un projet qui va faciliter la communication sur le patrimoine, sur la relation avec l'autre.

Travailler avec les capitales de la culture arabe ?

Je réagis également à la remarque de Thébault sur les capitales culturelles de l'Europe. L'ALECSO fête également les capitales de la culture arabe. En 2013, ce sera le tour de Bagdad. Pour 2014, les ministres arabes ont décidé que ce serait Tripoli en Libye. Ce serait bien si nous pouvions ensemble faire des jumelages et favoriser le partenariat autour de la Méditerranée.

Christian MANHART

Merci à tous de vos propositions très variées et nombreuses.

S. Exc. Jean-Pierre MAZERY

Cette table ronde a été extrêmement riche. Je pense que l'ambassadeur Ugo Leone prendra en compte les recommandations et suggestions qui ont été faites. Mais notre matinée n'est pas terminée. Nous attendons avec impatience la synthèse de l'Ambassadeur Pierre Morel avant d'entendre Erato Kozakou-Marcoullis qui a voulu et qui est à l'origine de ce Forum de Chypre.

SYNTHÈSE

S. Exc. Pierre MOREL
Ancien ambassadeur de France



S.Exc. Pierre MOREL, ancien ambassadeur de France

L'exercice de synthèse est délicat, mais il faut commencer par les remerciements. Merci à l'Ordre de Malte, à la République de Chypre, à l'Unesco et à l'Union européenne d'avoir, chacun à sa façon, permis une rencontre aussi riche. Merci à nos hôtes chypriotes dont nous comprenons mieux, après ces discussions, dans quelles conditions ils vivent les questions de notre sujet d'hier et d'aujourd'hui. Rien n'est plus parlant que les cas concrets pour essayer de dégager des voies.

Le processus est déjà bien rodé : le Forum s'inscrit dans une séquence très substantielle et méthodique qui, en quelques années, a fait avancer la réflexion et a développé de nouvelles solidarités. Nous apprenons, dans des métiers différents mais voisins et convergents, à mieux nous connaître, à travailler ensemble avec plus d'efficacité dans une situation difficile et qui se complique. C'est pourquoi nous avons un sentiment d'urgence.

Nous avons élargi nos contacts et je remercie le grand Chancelier qui a permis le prolongement des débats chaque fois que nous ressentions un besoin commun d'approfondir. Ces discussions prolongées ont beaucoup apporté à notre réflexion. Le temps est venu des conclusions.

A mon tour, je dois être aussi synthétique que possible. Notre débat est parti dans différentes directions et je ferai ressortir quelques éléments qui m'ont paru particulièrement frappants, en huit points. Chacun pourra prolonger à sa façon cet examen critique dans ses propres initiatives et dans la préparation des prochaines étapes.

Une solidarité nécessaire face à la fragilité accrue du patrimoine matériel et spirituel

Dans ce Forum consacré au patrimoine culturel de la Méditerranée, nous constatons un risque de régression qui n'est pas simplement, ni même principalement, matériel.

Nous sommes dans un contexte où la notion même de patrimoine est en cause, au même titre que les grands équilibres naturels. Je voudrais ici repartir de ce qu'a dit Monseigneur Sanchez-Sorondo sur le couple nature-culture. Le sentiment d'une dégradation parallèle n'est pas nouveau, mais se renforce. Si le monde entier, avec le GIEC et le sommet de Copenhague, a pris conscience de la gravité des enjeux du réchauffement climatique, ce n'est pas le cas en ce qui concerne le monde culturel. Une conclusion se dégage : il faut agir sur tous les fronts. Il ne faut pas se contenter de dramatiser tel ou tel cas particulier même si cela permet d'attirer l'attention. A la fin des fins, on voit qu'il y a un rétrécissement potentiel de l'héritage, et un signal à donner. Sans être alarmistes, les interventions que nous avons entendues ont confirmé ce sentiment d'une menace. Chacun a, légitimement, son point de vue particulier, mais si l'on veut mesurer les enjeux, on doit prendre la vision d'ensemble.

Il faut veiller sur la demeure. Et cette demeure est immatérielle autant que matérielle. La nécessité d'approfondir le sentiment de l'intérêt commun et d'une solidarité partagée se fait sentir. On a parlé de solidarité « œcuménique », en voulant dire « interreligieux », car entre l'œcuménique (entre confessions d'une même religion) et l'interreligieux, il a plusieurs cercles. Nous pourrions parler d'une solidarité « interculturelle », et même d'une solidarité « spirituelle », en face d'une seule et même menace.

La réunion des religions d'Assise en 1986 a été un signe de cette montée de la solidarité. En 2011, la novation apportée par le pape Benoît XVI a été de s'adresser aux non-croyants qu'il a qualifiés de « pèlerins de la vérité ». Ce n'était pas un simple geste de bonne volonté, mais bien l'idée que dans une situation d'urgence, il ne faut laisser de côté aucun de ceux qui cherchent et qui, parce qu'ils cherchent, mesurent eux aussi ce risque de régression.

Il y a donc une prise de conscience de la solidarité de tous les participants devant la fragilité du patrimoine, mais qui doit aller jusqu'à la compréhension et la prise en compte des enjeux de la solidarité spirituelle.

La puissance des symboles en fait une cible mais aussi un levier pour l'action

Cela me conduit au deuxième point : la puissance des symboles. Elle est impressionnante. Dans la très longue histoire plurimillénaire des éléments majeurs du patrimoine, les traces, les témoignages de fidélité gardent à travers les siècles une puissance impressionnante : ils peuvent mobiliser les foules, changer la vie des personnes, favoriser des rencontres et des partages, provoquer les pèlerinages de larges communautés mais aussi susciter des affrontements. On voit, là aussi, ce lien entre le matériel et l'immatériel. Je pense aux drames des destructions de monuments qui ont été évoqués, de Bamian à Tombouctou. A chaque fois, un sentiment d'effroi se propage. Il s'agit de monuments et, en même temps, de beaucoup plus. On comprend alors que quelque chose de grave se déroule, qu'une mobilisation est nécessaire, mobilisation qui, quelquefois, échoue. Bamian, à cet égard, est un tournant. Malgré les efforts qui sont allés presque au maximum des capacités de mobilisation de l'époque, ce fut un échec. Mais, au moins, ce fut le point de départ d'une prise de conscience et de la volonté de tourner le premier effacement en un effort plus efficace et en leçons pour l'avenir.

Mais, dans le même temps, il faut relever la vie plus forte des symboles : la puissance des mouvements de reconstruction. C'est extrêmement impressionnant et partout. Je pourrais parler d'Optino Poustin, près de Kalouga, en Russie, le monastère qui sert de modèle au début des Frères Karamazov de Dostoïevski, monastère totalement détruit après 1917 et totalement reconstruit après 1991. Ou encore, à côté de Pékin, le temple taoïste du Pic de l'Est, totalement rasé, puis totalement reconstruit après 1991. Les murs peuvent repousser comme des arbres.

Toutes les destructions ne sont donc pas irréversibles. La force des symboles est telle qu'elle constitue un levier pour l'action. La spécificité des attaques fait ressortir le lien entre le matériel et l'immatériel. Dans la destruction, il s'agit d'effacer ce qui est porté par le monument. Il y a là un acte proprement totalitaire et, en même temps, la ressource pour surmonter ces agressions.

La discussion que nous avons eue permet de dresser une typologie.

Il y a les destructions par les conflits, avec, première sous-catégorie, les destructions accidentelles (on mesure alors, a posteriori, ce qui a été perdu mais cela s'est fait par accident). Il y a ensuite les destructions ciblées, délibérées, actes d'élimination, d'abolition qui sont une vengeance symbolique, une négation du passé, l'affirmation ou la construction d'une nouvelle identité.

A côté des conflits, il y a la problématique des mutations sociales, sociétales, ce qu'on appelle la modernisation, le jeu du marché où se produit aussi un processus d'abolition, de dévalorisation brutale ou sélective de mémoires instituées qui vont être balayées par le jeu des forces du marché, par la promotion immobilière... Donc un effacement qui est accepté ou même voulu, même si l'on se trouve des alibis en disant que tel ou tel monument « sauvegardé » assurera la préservation de la mémoire du lieu. Dans ce processus, désormais inéluctable, on peut faire état d'une certaine maîtrise. La modernisation, c'est aussi la rénovation des quartiers anciens où nous avons 50 ou 60 ans d'expérience. L'exemple donné par l'AKDN¹⁸ pour l'architecture islamique est l'un des plus vivants dans une zone où la prise de conscience est plus récente. Mais on peut aussi passer très vite de la maîtrise du processus à des erreurs d'appréciation que l'on regrette amèrement ensuite.

Dans les mutations du monde contemporain, il faut signaler, au-delà de la modernisation qui se met en route de façon inexorable avec le développement économique, ce que j'appellerai l'émergence des « zones de non droit ». Si on prend en compte les Etats incomplets ou même inexistantes, les zones de conflit ou de tension, le développement du vol, du trafic, de l'exploitation sauvage, de la contrebande et des marchés parallèles, on peut mesurer a posteriori les dégâts et tout ce qui a été perdu.

Nous voyons à quel point le lien entre le matériel et l'immatériel et la force des symboles peuvent être visés directement mais servent aussi dans le travail de reconstruction, dont de nombreux exemples donnent, de façon stimulante, la perspective d'un regain possible.

18 - Aga Khan Development Network

La dimension morale de la reconstruction, une logique d'hospitalité

Il faut souligner la dimension morale de la reconstruction quand il y a eu dégât ou perte. On a évoqué la Frauenkirche de Dresde, on pourrait parler de Coventry, mais aussi de la mémoire de la Shoah : il ne peut s'agir alors d'une reconstruction, mais il y a une façon d'avancer dans la connaissance et la compréhension de drames impossibles à effacer ou à oublier. C'est tout le travail sur la mémoire, l'oubli, le pardon, la réconciliation. Je pense à Paul Ricœur et à la formule admirable qu'il emploie à la fin de son grand ouvrage *Mémoire, histoire, oubli* : « Tu vauds mieux que tes actes », formule qui ne s'adresse pas seulement à l'autre mais aussi à soi-même. Oui, l'acte en cause est répréhensible, il peut être abominable, mais il faut distinguer la faute, le crime, de la personne. L'héritage venu du fond de nos civilisations, auquel il faut avoir recours quand on travaille sur ces destructions et ces menaces, a la capacité de recréer une perspective, de ne pas nous enfermer dans le désarroi, le désespoir et donc dans le rejet de l'autre. « Soigner la mémoire » : cette formule a été employée, elle est très importante parce que la reconstruction passe par la relation entre l'autre et soi-même.

Il y a donc une résilience du patrimoine qui est matérielle avec les reconstructions, mais qui est d'abord d'ordre psychologique, spirituel et culturel. On voit comment une telle responsabilité peut et doit être partagée : ce devoir de protection est l'extension au patrimoine de la « responsabilité de protéger » les personnes et les populations. Pour souligner la dimension morale de la reconstruction après les conflits et les catastrophes, il faut reprendre ce qui a été dit à plusieurs reprises dans ce Forum sur le respect, la tolérance¹⁹. Le terme d'acceptation de l'autre a été employé. Je voudrais aller un peu plus loin en proposant un terme qui me paraît correspondre à la civilisation méditerranéenne, celui de l'hospitalité. A la fin des fins, non pas seulement accepter l'autre, mais l'accueillir. C'est bien une logique d'hospitalité que nous pourrions tenter de faire prévaloir dans le pourtour de la Méditerranée.

Renforcer la culture de la gestion de l'urgence patrimoniale

On voit se développer une culture de l'urgence patrimoniale. Il faut faire là le lien avec le colloque dense, nourri, organisé à l'Unesco par l'Ordre de Malte France avec le concours de la Marine nationale française. On avait appris que la gestion de l'urgence fait désormais partie du système international, qu'au-delà de l'émergence d'un réflexe de solidarité, elle est devenue structurelle. Nous devons travailler à perfectionner cette gestion de l'urgence. Dans ce colloque de l'an dernier, cela a été fait autour de l'urgence humanitaire, première des nécessités. Mais la transition de la situation des personnes et des communautés vers le monde du patrimoine et sa dimension immatérielle est évidente. L'humanitaire est aujourd'hui plus structuré que l'urgence patrimoniale, même s'il existe de nombreuses organisations en ce domaine. On peut retenir de nos échanges qu'il faut construire plus avant.

19 - Vis-à-vis de laquelle je garderai toutefois une certaine prudence : la tolérance est un pluralisme de séparation, ce n'est pas un pluralisme de rencontre ; c'est la simple coexistence pacifique, mais chacun pour soi, de son côté.

Le registre juridique a été souligné. Je voudrais faire un parallèle avec ce qui se passe dans les législations nationales : les fouilles en urgence. Dans tout chantier, dans des situations inattendues (pour qualifier tous les cas - accidents, catastrophes, conflits, crises locales), les directions de l'équipement, les services des beaux-arts ont désormais ce réflexe. L'idée d'un travail immédiat et de sauvegarde peut sans doute se structurer plus avant.

Rappelons ici les quatre étapes classiques de la gestion de l'urgence : l'alerte - et nous pouvons, en matière patrimoniale, créer des capacités d'alerte plus grandes ; la prévention - et nous avons là beaucoup à apprendre des crises de Bamian et de Tombouctou, avec les possibilités de médiation qui font partie de la prévention ; la gestion de la crise proprement dite ; la reconstruction qui n'est pas seulement technique, mais psychologique, morale et spirituelle.

Je retiens ici de l'urgence patrimoniale, ce qu'elle partage avec l'action humanitaire : ce sont des valeurs en action. Il ne s'agit pas seulement d'alerter, il s'agit, dans la mesure du possible, d'intervenir. Et donc, dans l'immédiat, de répondre à la violence pour la contenir, car la violence naît du désarroi et du sentiment d'impuissance. S'il est possible de trouver, même de façon partielle, un début de réponse à la violence, alors le regard change, les comportements évoluent et les solidarités se renforcent. Une mission partagée entre tous les acteurs possibles, publics, privés, religieux et laïcs, devient envisageable. Il faut s'y préparer, anticiper le risque, lancer l'idée d'un fonds d'urgence, d'un corps d'experts. On ne part pas de zéro, bien au contraire. A partir de ce qui existe, des vigilances déjà établies, il est possible de constituer « un réseau de réseaux » dans lequel tout ou beaucoup est mis en partage entre les parties prenantes pour déterminer qui est le mieux placé pour intervenir lors d'un constat d'urgence. Nous devons travailler à la dimension patrimoniale de la gestion des crises, en essayant d'aller plus loin.

Un tournant historique imprévisible au Proche et au Moyen-Orient, qui nous concerne

Le cinquième point concerne les bouleversements du Proche et du Moyen Orient. On ne soulignera jamais assez à quel point nous nous trouvons en face d'un tournant historique. Quelque chose bascule que nous avons de la peine à définir, mais qui est, dans des conditions différentes, de l'ordre de la chute du mur de Berlin, et même au-delà. Tant d'éléments remontent, tant d'interrogations se font jour de part et d'autre de la Méditerranée, aussi bien de l'Atlantique que de l'Asie car l'enjeu est mondial, qu'il faut en prendre toute la mesure.

On a parlé de « printemps arabe ». On ne peut en rester à cette formule car il s'agit de beaucoup plus. On a parlé de révolte, de révolution, de rêve, de réveil, ou encore de résurgence, de renaissance, avec toute la mémoire que cela implique, mais il est encore difficile de savoir ce à quoi l'on assiste vraiment. On est dans le flux,

dans la transition. Ce qui est sûr, c'est que tout ceci comporte une sorte de spasme identitaire, de retour à soi, en même temps qu'une extrême interrogation. Cela mérite une très grande attention, un dialogue permanent, cela suppose beaucoup de débats, beaucoup de colloques, des séminaires, des chaires d'études à développer, tout autant que des opérations concrètes ou des gestes politiques. La préparation et la mise en place de tous ces exercices sont fondamentales, parce que les perceptions basculent, aussi bien dans les communautés que chez les individus, dans les pays comme au sein des formations politiques. Nous sommes dans une phase de recomposition du monde arabe, qui sauvegarde jusqu'à présent le cadre formel historique formé au siècle dernier. Nous ne pouvons pas être simplement spectateurs, car cela nous concerne directement. Il faut entrer dans ce travail de la recomposition, cela nous implique autant que le monde arabe.

Cette peur croissante devant l'inconnu devient difficile à gérer. La mémoire peut être sélective, tout comme à l'époque soviétique. C'est le passé même qui devient imprévisible selon ce que l'on va chercher ou choisir, imposer ou occulter, au détriment d'autres dimensions du passé ; c'est pourquoi, dans le plein respect de l'autre et même dans une logique d'hospitalité, dans le monde arabe et sur tous les bords de la Méditerranée, nous avons chacun un droit et un devoir d'interpellation, qui accepte, bien sûr, les interpellations de l'autre. Cette réciprocité, cette urgence d'intensifier l'échange est fondamentale : sinon, chacun va s'enfermer dans ses obsessions.

Face à ce tournant historique, la bonne attitude stratégique, c'est d'être en alerte et de faire ce choix dans le dialogue : ce qui n'est pas une attitude de tout repos, c'est un engagement.

Paul Dujardin a fait référence aux classes moyennes, qui jouent un rôle déterminant. Elles sont en partie mondialisées et sont les acteurs de la transformation. On l'a vu dans divers pays et divers continents : les classes moyennes transforment leur pays et apportent leur contribution spécifique. Dans la mutation de leur univers, qu'elles ont elles-mêmes provoquée, elles ont besoin de points de repère : tout bouge, dans la famille et dans la société, on veut savoir où l'on va. Les éléments fondateurs de la personnalité, comme de la mémoire collective, sont alors sollicités, y compris les dimensions religieuses, culturelles, et donc le marquage identitaire. Ce besoin d'identité de classes moyennes qui sont les agents du changement, c'est sans doute le vrai moteur de cette recomposition du monde arabo-musulman. D'où, en un mot, l'importance extrême de l'éducation.

La méfiance des médias face au retour du religieux dans l'espace public

Le « retour de la religion » dans l'espace public est un vieux débat, dira-t-on, mais il prend une nouvelle force. Ce phénomène est considéré pour le moment avec embarras, avec méfiance, par les autorités publiques, les médias. La sécularisation,

c'était la sortie de la religion, que l'on pensait inexorable. Mais ce n'est pas ce qui se passe, d'où une réaction de crispation et d'hésitation.

Il est intéressant de noter que lorsque les médias rendent compte d'un événement religieux, ils vont souvent y adjoindre quelque chose qui va en quelque sorte « compenser » l'information, afin d'être « neutre ». Mais du coup, on est dans la confusion et la désinformation. Nous avons là un sujet sensible, important, et il nous faut essayer de sortir de ce réflexe de gêne et de malaise, très sensible dans les pays européens. Il faut en parler, informer, corriger quand il y a désinformation, apporter plus de clarté et plus de faits, là où le simplisme règne. Ce simplisme révèle un vrai désarroi : ce n'était pas le scénario prévu, le « progrès » devait écarter la religion, on ne sait pas très bien comment faire, on va de simplification en simplification. Un vrai travail de réflexion est à mener, calmement, méthodiquement, à partir des faits, à partir du droit, à partir de la réalité du monde contemporain, plutôt que d'en rester à des stéréotypes.

L'implication des lieux de culte dans des situations de crise

L'implication des lieux de culte dans une crise locale ou internationale est un aspect du problème de la désacralisation, de la neutralisation brutale de l'espace public traditionnel, déjà évoqué. Il faut savoir traiter ces crises, incidents, situations d'urgence, avec doigté, avec intelligence. Nous avons eu un exemple dramatique avec l'occupation de la Basilique de la Nativité à Bethléem. Crise longue, terrible, qui n'a pas tenu longtemps devant les médias, ce fut moins grave qu'une destruction mais il y a eu un dommage moral énorme, et il a fallu des années pour en sortir, grâce au travail magnifique de diverses personnalités. Dans d'autres affaires, moins dramatiques, les lieux publics ou des monuments religieux sont saisis pour une action spectaculaire. C'est un vrai risque : si on ne porte pas atteinte au patrimoine, on porte néanmoins atteinte au symbole. De même que tout le personnel diplomatique de l'Union européenne fait une semaine d'entraînement à la prise d'otage, les responsables de bâtiments religieux dans une zone sensible devraient avoir au moins un plan d'urgence, pour savoir quoi faire si cela arrive. Il est préférable d'y avoir pensé au préalable plutôt que de se retrouver sans préparation avec trente caméras à l'entrée d'un site religieux. Dans ce monde plus troublé, la menace est réelle.

Agir : alerter les pouvoirs politiques, éduquer, mobiliser, responsabiliser, réconcilier

Je terminerai par l'action. Beaucoup de propositions ont été faites, je ne les recenserai pas, mais je signalerai les points clés. Les appareils juridiques nationaux et internationaux sont déjà importants, mais ils méritent d'être complétés, revisités, même si on ne peut en attendre des miracles. Il y a des ajustements à faire ici ou là, des protocoles à proposer.

Mais je pense qu'il faut faire passer des messages vers les autorités politiques et pas nécessairement par les voies les plus officielles. Il faut dire « Ouvrez les yeux. Comprenez que ce n'est pas simplement une crise ou un accident ». La transformation de nos sociétés donne une dimension nouvelle à ces aspects symboliques, patrimoniaux, religieux, mais aussi de conviction parce qu'il y a également le droit de ne pas croire, quelquefois gravement en cause. Les responsables publics doivent apprendre à être moins maladroits vis-à-vis de ces phénomènes, afin de sortir d'une démarche qui consiste le plus souvent à évacuer ou à simplifier. Il y a là un message que l'on peut faire passer, y compris auprès des médias. Décrier les médias sur ces sujets demande un travail considérable.

La formation, l'éducation, oui. Je voudrais citer l'expérience de l'Institut Européen d'Etude en Sciences des Religions, grâce auquel tout le corps enseignant français, et maintenant le corps hospitalier, les gardiens de prison passent par des cycles de formation, de compréhension des religions, des mémoires religieuses parce qu'elles sont ignorées ou saisies de façon très partielle par les jeunes générations.

J'ai parlé de mécanismes et de procédures de mobilisation, mais il faut également citer des gestes de réconciliation. La responsabilité de protéger peut être, elle aussi, développée pour ce qui relève du patrimoine proprement dit, avec l'élément important de l'écoute des diverses communautés, et donc d'un cercle plus large, afin de ne pas s'enfermer dans un travail juridique ou technique.

Je voudrais citer, pour terminer, une des dernières idées avancées : le partenariat des « capitales culturelles », européennes et arabes, proposé par Mme Guettat. C'est une proposition parfaitement braudélienne entre le nord et le sud de la Méditerranée. Mais j'aurais pu en mentionner beaucoup d'autres.

Les pays riverains de la Méditerranée ont rendez-vous avec eux-mêmes

Ce colloque est un appel à l'imagination, à la créativité, au renouvellement des problématiques du patrimoine. Il ne s'agit pas de faire table rase, bien au contraire. Nous avons un fonds solide, bien établi. Mais dans un monde plus complexe, plus imprévisible, plus désordonné, il faut être capable de s'ajuster, de créer une meilleure dynamique sur un sujet que tout le monde respecte sans y penser vraiment. Il faut se donner les moyens de passer à l'action en acceptant et en maîtrisant cette nouvelle complexité.

Partant de mon expérience de ces dernières années, je dirai que l'Union européenne ne peut pas passer à côté de ce rendez-vous qu'elle a avec elle-même. J'ose espérer que l'on peut dire la même chose pour tout le pourtour de la Méditerranée. Tous les pays riverains, au sens extensif, de la Méditerranée ont rendez-vous avec eux-mêmes. Je vous remercie.

CONCLUSIONS

- **S. Exc. Dr Erato KOZAKOU-MARKOULLIS**
Ministre des Affaires étrangères de la République de Chypre
- **S. Exc. Jean-Pierre MAZERY**
Grand Chancelier de l'Ordre Souverain de Malte

S. Exc. Dr Erato KOZAKOU-MARCOULLIS, *ministre des Affaires étrangères de la République de Chypre*

C'est avec une grande joie que je vous souhaite la bienvenue à Chypre, mon pays. Je voudrais remercier l'Ordre de Malte, l'Unesco, la Commission européenne et vous tous de l'occasion que vous avez donné à la République de Chypre d'être le pays hôte de ce Forum extrêmement intéressant.

Quand mon cher ami Jean-Pierre Mazery m'a proposé d'organiser ce Forum à Chypre, j'ai répondu oui avec grande joie pour trois raisons principales:

- Tout d'abord, le thème débattu lors de votre Forum, à savoir la protection et conservation du patrimoine culturel et religieux en Méditerranée, est une question d'importance vitale pour la République de Chypre qui voit le pillage continu de son patrimoine culturel et religieux dans la partie occupée par la Turquie. Des centaines de monuments historiques, culturels et religieux dans la partie occupée de l'île ont souffert de dommages et de dévastations sans retour tandis que les trafiquants d'antiquités volaient et vendaient illégalement des trésors religieux et culturels.
- Ensuite, en raison des liens historiques de l'Ordre de Malte avec Chypre, liens qui ont commencé en 1291 quand l'Ordre a trouvé refuge à Chypre où le roi Henri de Lusignan lui a permis d'établir son siège, à Limassol.
- Enfin, parce que la position de principe de la République de Chypre est que le patrimoine culturel de chaque peuple appartient à toute l'humanité et qu'il doit être sauvegardé pour le bénéfice des générations futures, et plus particulièrement le patrimoine culturel de la région Méditerranée.

La protection du patrimoine culturel en Méditerranée est une responsabilité commune

Dans des conditions difficiles qui prévalent dans ces régions, cela doit être une responsabilité collective, assumée par nous tous. Il nous faut donc unir nos forces diplomatiques, mais aussi personnelles, individuelles, pour protéger ce patrimoine qui nous a été légué par les générations passées. Le grand historien Fernand Braudel a décrit la Méditerranée comme étant "mille choses à la fois". « Non pas une mer, mais une succession de mers. Non pas une civilisation, mais plusieurs civilisations superposées... La Méditerranée est un carrefour antique. Depuis des millénaires, tout conflue vers cette mer, bouleversant et enrichissant son histoire ».

La protection du patrimoine culturel en Méditerranée est une responsabilité commune. Cette conférence a traité attentivement de toutes les questions qui se posent aujourd'hui : l'impact des catastrophes naturelles, les défis du printemps arabe, les aspects spécifiques du patrimoine religieux, les effets de la crise économique, la responsabilité des organismes au niveau national, régional, international pour la conservation de notre patrimoine culturel. Toutes ces questions ont été débattues

par des experts académiques et scientifiques, avec un très haut niveau d'exigence de la part de tous les participants. J'aimerais féliciter chaleureusement chacun d'entre vous pour sa contribution.

Chypre, de par sa situation géographique, est l'héritière d'un patrimoine historique immense. Toutes les puissances qui ont conquis l'île pendant de longues périodes de son histoire ont laissé leur empreinte historique sur le corps de Chypre. Cependant, ce cours ininterrompu pendant des siècles a été bouleversé par l'invasion turque de 1974 et de l'occupation illégale qui continue jusqu'à l'heure actuelle. Des centaines de nos églises sont dévastées, transformées en mosquées, démolies. Des lieux importants comme Salamine ou Enkomi sont abandonnés à la dégradation du temps et nécessiteraient d'être restaurés de façon urgente. D'autres sites archéologiques, comme le site néolithique du cap Andreas Kastros dans la péninsule de Karpas ont été détruits par le régime d'occupation. Ces catastrophes sont irréversibles. En conséquence de l'invasion de 1974 et de l'occupation illégale, le patrimoine culturel et religieux dans la région qui n'est pas sous le contrôle de la République de Chypre a souffert les plus violentes atteintes, malgré les efforts déployés par l'Etat, par l'Eglise et par des organismes privés pour mettre fin à cette situation inacceptable.

Je m'adresse à la communauté internationale, et à vous tous participants de ce Forum, pour vous demander de soutenir le peuple de Chypre et le Gouvernement de la République dans les efforts qu'ils déploient pour sauvegarder un patrimoine qui est la propriété de toute l'humanité, pour protéger des monuments qui se trouvent dans des situations tragiques, pour contribuer au rapatriement des trésors volés. La collaboration de la communauté internationale est nécessaire pour surmonter l'intransigeance turque. La sensibilité montrée par la communauté internationale aux questions qui touchent au respect et à la protection du patrimoine culturel et religieux de toute l'humanité est importante. Pourtant, il est évident que l'adoption de traités, conventions, protocoles, recommandations et jugements de la part d'organismes internationaux régionaux n'a pas abouti à une solution effective de nos problèmes. La crise économique mondiale, les conflits continus et l'instabilité politique qui prévalent dans la région, ont fait empirer la situation. C'est la raison pour laquelle, de façon collective et de façon individuelle, nous devons demander que des mesures immédiates soient prises, que les conventions existantes soient mises en vigueur, que les jugements prononcés soient appliqués.

En même temps, il faut investir dans l'éducation de la nouvelle génération pour protéger le patrimoine culturel et religieux, avec l'objectif de cultiver chez les jeunes la conscience que maintenir l'histoire de l'humanité pourrait être le socle d'un avenir meilleur. Dans des périodes de crise comme la crise actuelle, il nous faut intensifier les efforts et créer des boucliers pour protéger l'antique civilisation de notre Méditerranée. Notre dette vis-à-vis de ce patrimoine inestimable est collective. Si nous échouons dans nos efforts pour le protéger, des preuves majeures de la continuité de la présence humaine seraient perdues. Je vous remercie de votre attention.

S. Exc. Jean-Pierre MAZERY, *grand Chancelier de l'Ordre Souverain de Malte*

Chère Madame la Ministre, nous vous avons écouté avec beaucoup d'attention, et nous sommes très conscients de ce que vous nous avez dit. Je crois que nous ne sommes pas ici, à Chypre, par hasard. Si un ensemble de participants, d'experts, de diplomates, d'hommes politiques ont accepté notre invitation, c'est parce ce Forum se tenait ici, à Chypre. Nous sommes tous conscients des problèmes qui dépassent largement les deux Chypre, qui concernent l'Humanité entière. Nous sommes tous des pragmatiques dans l'Ordre de Malte. Nous avançons à petits pas, step by step. Notre Forum doit contribuer à faire prendre conscience de cette responsabilité de protéger. Nous sommes tous là pour cela.

La qualité et la diversité des points de vue et des opinions qui ont été exprimés pendant ces deux jours, et les documents produits durant cet événement, démontrent qu'il est particulièrement important et urgent de continuer à travailler ensemble et d'arriver à l'objectif commun final de la préservation et de la sauvegarde du patrimoine culturel universel de la région méditerranéenne.

Nos discussions ont clairement montré que la liberté de religion est mieux protégée à travers la préservation et la promotion du patrimoine culturel et religieux. Sauvegarder le patrimoine d'une valeur exceptionnelle et universelle de la région méditerranéenne pour les générations futures, comme il l'a été par le passé, exige de nouvelles formes d'action - parmi lesquelles, la volonté de continuer à relever les défis culturels et éducationnels grâce aux efforts que l'Unesco poursuit avec beaucoup de courage et d'humanité.

J'aimerais souligner le rôle clé des modérateurs qui ont guidé le débat. J'aimerais remercier l'ambassadeur Pierre Morel pour ses remarquables conclusions, et l'ambassadeur Ugo Leone pour la rédaction de la déclaration finale. – qui n'est pas terminée, nous allons l'amender.

Je remercie une fois de plus le Président de la République de Chypre, Son Excellence Dimitri Christofias, de nous avoir donné le privilège d'organiser ce Forum à Limassol. Un remerciement spécial à Kozakou-Marcoullis et à ses assistants pour la coordination de ce premier Forum à Chypre et aux autres autorités du Gouvernement et responsables qui ont participé à cet événement, pour leur accueil et leur grand sens de l'hospitalité. Notre gratitude va aussi aux ambassadeurs accrédités auprès de la République de Chypre qui ont accepté notre invitation et aux représentants de l'Unesco et de la Commission européenne sans lesquels rien n'aurait pu être fait ces dernières années. Je tiens à remercier les membres du Conseil et les directeurs de la Fondation française de l'Ordre de Malte ainsi que la Fondation Baldi de l'Ordre de Malte et la présidente de la Fondation Futur 21 de leur soutien financier, de leur aide et de leur présence.

J'aimerais aussi remercier mon Chef de Cabinet, Isabella Salburg-Falkenstein, et Stefania Silvestri responsable du Bureau des Affaires étrangères, de leur travail et de leur engagement dans la préparation de ce Forum. Et bien sûr, nous remercions les interprètes.

Chers amis, nous souhaitons continuer la coopération avec vous dans ce projet très important pour Chypre, pour la région Méditerranée et pour le patrimoine mondial. Nous avons encore beaucoup à faire ! Merci à tous.

PRÉSENCE DE L'ORDRE DES HOSPITALIERS DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM²⁰ À CHYPRE 1291-1421

20 - Qui deviendra au fil des siècles l'Ordre Souverain Militaire Hospitalier de Saint-Jean de Jérusalem de Rhodes et de Malte

Après la chute de Saint Jean d'Acre en 1291, l'Ordre du Temple et l'Ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem se replièrent à Chypre. Le Grand Maître des Hospitaliers, Jean de Villiers, grièvement blessé au combat, y fut accueilli par le Roi Henri de Lusignan. Ce dernier leur donna la ville de Limassol pour en faire leur quartier général. Les Hospitaliers commencèrent par construire des hôpitaux afin de soigner les rescapés du siège de Jérusalem mais aussi les pèlerins et les voyageurs en Terre sainte. Le Grand Maître Jean de Villiers, convoqua à Chypre un chapitre général. Les Hospitaliers de toutes les nations répondirent à son appel. Jamais assemblée n'avait été si nombreuse depuis la fondation de l'Ordre.

La Commanderie de Limassol, favorisée par ses ressources en eau pour l'irrigation, était réputée pour ses richesses, grâce notamment à la production du coton, du sucre, de l'huile et de vins de qualité. Les Hospitaliers ont grandement contribué au développement du commerce.

Chypre possédait des ports importants sur les routes marchandes latines vers la Syrie et l'Égypte et un centre financier. Les navires de l'Ordre assuraient un service annuel régulier de Marseille à Famagouste et ont été utilisés par les marchands provençaux pour assurer leur propre commerce. C'est alors que l'Ordre s'organise et devient une puissance maritime.

En raison du schisme Papal et de l'instabilité croissante du gouvernement des Lusignan, les Hospitaliers n'étaient pas en sûreté à Chypre car ils avaient à se garder de deux ennemis également redoutables : les Sarrasins, qui menaçaient sans cesse l'organisation navale et militaire des chevaliers, et le roi de Chypre, qui leur avait fait bon accueil mais avec lequel des tensions étaient rapidement apparues qui limitaient leur expansion dans l'île.

Dès lors, les Hospitaliers, sur l'initiative de leurs Grands Maîtres Guillaume de Villaret, puis Foulques de Villaret, vont chercher une base plus appropriée. En 1306, l'Ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem envahit l'île de Rhodes et en 1310, il y transfère son Couvent Magistral et la majeure partie des chevaliers présents à Chypre.

Cependant, à la suite de la suppression de l'Ordre des Templiers par Philippe le Bel, les vastes domaines, que les Templiers possédaient à Chypre, sont acquis par les Hospitaliers en 1313 et s'ajoutent aux Commanderies existantes. En 1374, on considère que l'Ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem possède plus de soixante « casali » sur Chypre.

Pendant plus d'un siècle, les Grands Maîtres de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem ont régi les riches commanderies de Chypre en s'appuyant sur leurs Lieutenants Magistraux résidant à Chypre, où ils ont ainsi conservé leurs propriétés jusqu'à 1421.

Imprimé par Le Réveil de la Marne
4 rue Henry Dunant
BP 120 - 51204 EPERNAY

Coordination éditoriale : Regards Events
Dépôt légal 3^e trimestre 2014
ISBN 978-2-9550829-0-4
Imprimé en France



L'Ordre Souverain de Malte

Fondé en 1048, il y a plus de 960 ans, l'Ordre Souverain Militaire Hospitalier de Saint-Jean de Jérusalem de Rhodes et de Malte, appelé plus communément Ordre Souverain de Malte ou Ordre de Malte, est l'une des plus anciennes institutions de la civilisation occidentale et chrétienne.

Sa vocation hospitalière au service des pauvres, des malades et des réfugiés conduit aujourd'hui l'Ordre de Malte à être actif dans plus d'une centaine de pays grâce à ses 13 500 membres, ses 25 000 personnels médicaux et sanitaires et ses 80 000 bénévoles permanents ; il intervient également en première ligne dans les catastrophes naturelles ou les conflits armés, et assure la continuité des actions de secours sur place. Sujet de droit international public, l'Ordre Souverain de Malte entretient des relations diplomatiques avec 105 pays et avec l'Union européenne. Il dispose d'un siège d'Observateur permanent auprès des Nations Unies (New York, Genève, Vienne, Rome, Nairobi et Paris) et des principales organisations internationales. Acteur singulier de la scène internationale, son statut particulier lui permet d'asseoir son action hospitalière et humanitaire dans le monde, et de faire de la diplomatie humanitaire une force au service du plus faible, sans distinction d'origine, de religion ou de culture. En France, les missions sanitaires, sociales et humanitaires de l'Ordre Souverain de Malte s'exercent essentiellement dans le cadre de l'Association « Ordre de Malte France », très active également en Afrique, au Moyen Orient et en Asie, ainsi qu'au travers de la Fondation Française de l'Ordre de Malte.

www.orderofmalta.int

La Fondation Française de l'Ordre de Malte

Dans le cadre de ses missions, la Fondation Française de l'Ordre de Malte, reconnue d'utilité publique, conduit une réflexion sur la protection et la promotion des Lieux sacrés en Méditerranée, « berceau de la civilisation occidentale ». Ce projet a pour objectif d'établir des principes communs et des lignes directrices pour l'accès, le protection et la promotion des sites sacrés ayant une dimension universelle. C'est dans ce cadre que la Commission européenne et l'Ordre de Malte ont organisé en Mars 2012 un séminaire sur « la protection des lieux sacrés en Méditerranée : une contribution au dialogue interculturel » qui s'est tenu au Berlaymont à Bruxelles, et qu'un forum consacré à « la protection et la conservation de l'héritage culturel en Méditerranée : une responsabilité commune », a été organisé par la République de Chypre et l'Ordre de Malte, avec la Commission européenne et l'UNESCO, à Limassol en Novembre 2012.

www.fondationordredemalte.org



FONDATION FRANÇAISE DE L'ORDRE DE MALTE

Contact :

Mme Dominique Jan

Directeur de la Fondation Française de l'Ordre de Malte

42, rue des Volontaires

75 015 Paris

fondation@ordredemaltefrance.org